



POTTEIN ET SAINTEOIX

St. Germain, et Chancel



POTTEIN ET SAINTEOIX

St. Germain, et Chancel

Table Da

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS,

De Monsieur DE SAINTFOIX.

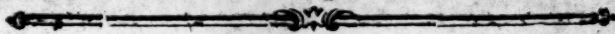
QUATRIEME ÉDITION,
revue, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.



R. Poullain de Saint Foix (G.F.)
A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue
Saint Jacques, au-dessous de la Fontaine
S. Benoît, au Temple du Goût.



M. DCC LXVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

6





A
MONSIEUR
LE COMTE
DE S. FLORENTIN,
MINISTRE D'ÉTAT.



MONSIEUR ,

*En vous dédiant mes Essais
Historiques sur Paris , je ne
suivrai point l'usage ordinaire*

*

*des Epîtres Dédicatoires ; je
vous rappellerai seulement ce
qui peut le plus flater un cœur
comme le vôtre ; vous avez vu ,
lorsqu'un malheureux accident
a fait craindre pour votre vie ,
que jamais Ministre n'a été si
généralement aimé.*

*Je suis avec un très-pro-
fond respect ,*

MONSEIGNEUR ,

**Votre très-humble &
très-obéissant serviteur
SAINTFOIX.**

im
le.
l'ad
la f
rais
logi
ven
T



ESSAIS

HISTORIQUES

SUR

PARIS.

LE commerce que les Parisiens faisoient par eau étoit très-florissant ; leur ville semble avoir eu , de temps immémorial , un navire pour symbole. Isis présidoit à la navigation : on l'adoroit même chez les Sueves sous la figure d'un vaisseau. Voilà plus de raisons qu'il n'en falloit à des Etymologistes , pour se persuader que *parisi* venoit de *παρις* l'*ἱσίος* , proche d'*Isis* ,

Laſtance, Apulée.
Tacite, de Morib. Germ. c. 9.

Tome I.

A

2 ESSAIS HISTORIQUES

Hist. de l'Acad. des Inscrip. t. 3. p. 296.

* Montmar-
tre.

les langues grecque & celtique ayant été originairement la même', & l'une & l'autre se servant des mêmes caracteres. Je ne prétends pas défendre cette étymologie ; mais Moreau de Mautour (1) se trompe , lorsqu'il soutient que cette Déesse n'a point été adorée dans les Gaules , même après qu'elles furent soumises aux Romains. Ses Prêtres avoient leur college à Iffly , & l'église de Saint - Vincent , depuis Saint-Germain-des-Prés , fut bâtie sur les anciennes ruines de son temple (2). Personne n'ignore où étoit celui de Mars. * Mercure , ou

(1) D. Martin (*Religion des Gaulois* , tom. 2. p. 13.) le prouve par des monuments que cet Académicien n'auroit pas dû ignorer.

Jacobus Monni. Abbon. carmen 3. Lib. 1.

La ville de Melun , s'étant consacrée au culte d'Isis , changea son ancien nom *Melodunum* , en celui d'*Iseos* ou d'*Isia*.

(2) Ce temple d'*Isis* si fameux , dit Sauval , qui donna le nom à tout le pays , étoit desservi par un College de Prêtres qui demeuroient , comme l'on croit , à Iffly , dans un Château dont on voyoit encore les ruines au commencement de ce siècle.

Pluton (car c'étoit le même chez les Gaulois) avoit le sien sur le mont *Leucocitiis* * ; & l'on verra à l'article de la rue Coquilliere , que Cybelle attiroit aussi la dévotion du côté où est à présent Saint-Eustache. Il faut observer que ces endroits n'étoient anciennement que des petits bois , des lieux solitaires , consacrés à ces Divinités ; car les Gaulois ne commencerent à bâtir des temples que lorsqu'ils furent sous la domination des Romains.

* Les Carmélites de la rue Saint-Jacques.

César est le premier Auteur qui ait parlé des Parisiens. Ils étoient un de ces soixante ou soixante - quatre peuples qui composoient la République des Gaules , & qui ne formoient qu'une même nation , quoiqu'indépendants les uns des autres. Chacun de ces peuples avoit ses loix particulieres , ses Chefs , ses Magistrats , & nommoit tous les ans des députés pour les assemblées générales qui se tenoient ordinairement dans le principal college des Druides , au milieu d'une forêt du pays Chartrain. L'administration des affaires civiles & politiques avoit été confiée pendant assez long-

* Souve-
rains Magis-
trats.

*De Claris
Mulierib.*

temps à un Sénat de femmes , choisies par les différents Cantons. Elles délibéroient de la paix , de la guerre , & jugeoient les différents qui survenoient entre les Vergobrets* , ou de ville à ville. Plutarque dit qu'un des articles du traité d'Annibal avec les Gaulois portoit : *Si quelque Gaulois a sujet de se plaindre d'un Carthaginois , il se pourvoira devant le Sénat de Carthage établi en Espagne ; si quelque Carthaginois se trouve lésé par un Gaulois , l'affaire sera jugée par le Conseil suprême des femmes Gauloises.* Les Druides , mécontents de quelques arrêts de ce Tribunal , usèrent , avec tant de souplesse & d'artifice , du crédit que la religion leur donnoit sur les esprits , qu'ils le firent abolir , & érigerent le leur , dont la puissance s'accrut bientôt au point que dans les assemblées générales , ils devinrent absolument les maîtres des délibérations. On leur avoit laissé les mêmes prééminences qu'aux femmes ; ils en profitèrent pour se faire regarder comme le premier corps de l'état , & pour achever d'écraser toute

autre autorité sous le despotisme de la superstition. On remarque que les Gaulois , sous le gouvernement des femmes , avoient pris Rome , & firent toujours trembler l'Italie ; que sous celui des Prêtres ils furent subjugués par les Romains , & que César dut ses conquêtes aux jalousies & aux divisions qu'un Druide , le perfide Divitiac , semoit sans cesse entre les villes principales. Les Parisiens combattirent pour leur liberté avec un courage qui tenoit du désespoir. Craignant d'être forcés dans leur Isle , ils en sortirent après y avoir mis le feu , & allèrent au-devant de l'ennemi , qui les trompa par une fausse marche. La bataille se donna au-dessous de Meudon , & fut des plus sanglantes. Ils la perdirent , & le brave Camulogene , qu'ils avoient choisi pour les commander , quoique dans une extrême vieillesse * , y fut tué.

De bello Gallico. l. 7.

** Propè confectus aetate.*

Corrozet prétend que César fit bâtir le grand & le petit Châtelet. Malingre & le Commissaire de la Marre disent que Lutece , qu'il fit entourer de murailles , & qu'il embellit de nouveaux

édifices , fut appelée la ville de César.
 Ce passage ne se trouve point dans Boëce , qu'ils citent l'un & l'autre , mais dans un livre attribué à Scot , & qui ne sauroit être d'aucune autorité. Depuis César jusqu'à Julien il n'est presque pas fait mention de Lutèce dans l'histoire (1). Julien y fut proclamé Auguste en 360. Valentinien I. & Gratien y firent aussi quelque séjour. Clovis la déclara en 510 la capitale de ses conquêtes. Comme il habita le palais des Termes * , & qu'il paroît que tous les Rois de la première race y ont demeuré , la plupart des Auteurs ne veulent pas qu'ils en eussent un dans la cité. Je parlerai dans la suite de ce palais des Termes. A l'égard de celui qui étoit dans la cité , je ne rapporterai que ce passage de Grégoire de Tours : » Childebert

* Hors de la ville.

Greg. Tur.
 Hist. lib. 3.
 cap. 18.

(1) On prétend que dans la langue celtique *Mémoires.* *Luth* signifioit rivière, *Touex* , au milieu , & y , une habitation ; & qu'ainsi le nom de Lutèce venoit de *Luthouexy* habitation au milieu de la rivière , parce qu'en effet cette ville étoit bâtie dans une Isle au milieu de la Seine.

» envoya une personne de confiance
» à Clotaire , Roi de Soissons , pour
» l'engager à venir le trouver , afin
» de résoudre ensemble s'ils feroient
» mourir leurs neveux , ou s'ils se
» contenteroient de les dégrader (1) ,
» en leur coupant les cheveux
» Clotaire ne tarda pas à se rendre à
» Paris Ils firent courir le bruit
» que le résultat de leur entrevue
» avoit été de faire proclamer Rois
» les fils de Clodomir , & envoyèrent

(1) *Incisa casarie ut reliqua plebs habeantur.*
Les Français se coupoient les cheveux tout autour de la tête , ne les conservant dans toute leur longueur que sur le sommet , où ils les renouient & les rattachotent. Il n'étoit permis qu'aux Princes de la famille royale de porter leurs cheveux flottants sur leurs épaules , & sans être raccourcis autour de la tête. Les cheveux du peuple subjugué , des Gaulois , ne devoient pas passer le cou ; ainsi la chevelure étant une marque distinctive entre les Français & le peuple subjugué : couper les cheveux à un Prince , ou à quelque Français , c'étoit non-seulement le dégrader , le retrancher de sa famille , mais encore de la nation. *Voyez le second Volume de ces Essais , p. 50 & suiv.*

8 ESSAIS HISTORIQUES

» les demander à Clotilde , qui de-
 » meuroit alors dans la ville (2) ,
 » pour les élever sur le pavois. Cette
 » bonne Reine , transportée de joie ,
 » fit venir les petits Princes dans son
 * Le plus » appartement * , & après avoir eu
 âgé n'avoit » l'attention de les faire manger :
 que dix ans. » allez , mes enfants , leur dit-elle
 » en les embrassant , allez trouver
 » vos oncles ; si je puis vous voir sur
 » le trône de votre pere , j'oublierai
 » que j'ai perdu ce cher fils.....
 » Clotaire , après les avoir poignardé
 » de sa propre main , monta tran-
 » quillement à cheval pour retourner
 » à Soissons ; Childebert se retira
 » dans le fauxbourg. *In suburbana*
 » concessit. «

Vers la fin de la seconde race ,
 Paris , toujours enfermé entre les deux
 bras de la riviere , n'étoit pas plus
 étendu que du temps de César : la
 Cathédrale au levant , le grand & le
 petit Châtelet au nord & au midi , &

(2) *Quæ tunc in ipsa urbe morabatur.* Il y avoit
 donc dans la cité un Palais où elle demouroit &
 faisoit élever les petits Princes..

le palais du Roi ; ou des Comtes , au couchant , faisoient les quatre extrémités de son enceinte. *Lutèce* , dit César , *située dans une Isle sur la Seine , est la ville des Parisiens. Je passai l'hiver* , dit Julien , qui régnoit quatre cens ans après ce Conquérant des Gaules , *dans ma chere Lutèce : elle occupe une petite Isle dans la Seine ; on y entre par deux ponts. Paris* , dit Abbon , qui écrivoit neuf cens ans après César , *tient à la terre ferme par deux ponts A la tête de chacun de ces ponts , il y a un Château en dehors de la ville.* *

Pour peu qu'on veuille joindre à ces autorités quelques réflexions sur la dévastation des Gaules par les Barbares ; sur les guerres sanglantes que continua Clovis pour former son établissement ; sur le partage de ses conquêtes , après sa mort , en quatre Royaumes , qui rendirent Orléans & Soissons des capitales ; sur l'anéantissement du commerce , & sur le mépris qu'avoient les Français pour ceux qui demeuroient dans les villes , & pour toute autre profession que celle des

* Le grand
& le petit
Châtelet.

armes , on se persuadera aisément que Paris , sous la premiere race , ne dut pas s'agrandir. Sous la seconde , on le voit presque abandonné : Pepin , Charlemagne , Louis le débonnaire , Charles le chauve & Louis le begue , n'y demeurerent qu'en passant.

L'Empereur Julien paroît se rappeler avec plaisir le séjour qu'il avoit fait dans sa chere Lutece. Il s'étend en détails sur son climat , son terroir , ses vignes , & sur la maniere dont ses habitants élevoient des figuiers. Est-il vraisemblable qu'après avoir dit qu'elle n'occupoit qu'une petite Isle , il n'eût pas ajouté que ses fauxbourgs étoient considérables , si en effet ils l'avoient été ? Loin d'en parler , la façon dont il s'exprime désigne , au contraire , qu'elle n'en avoit point :

Julian. im- comme les Parisiens , dit-il , habitent une per. Misepo³. Isle , ils ne peuvent pas avoir d'autre eau que celle de la Seine. La remarque que je fais sur ces mots , & qui , par hazard , a échappé à tous les Différentiateurs , me paroît d'autant plus déci-

sive , que le Commissaire de la Marre ,
Traité de la Police , p. 87. tome 1. qui d'ailleurs a traduit le passage en

entier , semble avoir affecté de les oublier , parce qu'ils ne s'accordoient pas avec ses idées. Son *Traité de la Police* est un bon ouvrage ; mais il faut être en garde quand il s'éloigne de son objet. Une enceinte de murailles , dont il est parlé dans une chartre du temps des deux derniers Rois de la seconde race, lui fait placer vis-à-vis de la cité , sur le bord de la Seine au nord , une petite ville , qu'il *présume avoir été bâtie par les Romains*. * Après avoir marqué que cette enceinte commençoit près de Saint - Gervais , & que formant un demi-cercle derriere la Greve & du côté de Saint-Merri, elle alloit aboutir au bord de la riviere au-delà du grand Châtelet. Grégoire de Tours , ajoute-t-il , rapporte très - exactement tous les bâtimens considérables & les fondations qui furent faites par nos Rois ; les incendies , les inondations , & tous les autres événemens qui avoient été capables de faire changer de face à cette capitale depuis le commencement de la Monarchie. Auroit-il oublié de parler de son accroissement & de sa nouvelle

* Voyez son second plan.

clôture ? Il n'y a pas d'apparence. Frédégaire , Aimoin , Sigebert (1) , & plusieurs autres Historiens , l'ont suivi de près sous la première & la seconde race. Ils l'ont imité dans son exactitude pour tout ce qui concerne Paris ; tous sont demeurés , sur le fait de cette clôture , dans le même silence ; cela donne sans doute beaucoup de penchant à croire que c'est encore un ouvrage des Romains. On va voir , par le récit que je vais extraire du premier livre du poëme d'Abbon (2) , que cette enceinte , loin d'être un ouvrage des Romains , ne fut commencée que vers la fin du neuvième siècle : » Sigefroy , furieux de ne » pouvoir obtenir le passage par la » ville (3) , vint brusquement atta-

(1) Le Commissaire de la Marre cite Sigebert parmi les Historiens qui écrivoient sous la seconde Race. Cet Historien vivoit sous les regnes de Philippe & de Louis le gros.

(2) Il étoit dans Paris pendant le siège par Sigefroi , en 886.

(3) *Nempe ruunt omnes ratibus , turri properrantes*

Quam feriunt fundis acriter , complentque sagittis

» quer la grosse Tour * du grand
» Pont. Eudès , Comte de Paris ,
» Robert son frere , les Comtes Ra-
» guenaire & Sibange , l'Evêque
» Goslin , & Eble , Abbé de Saint-
» Germain , la défendirent jusqu'à la
» nuit avec tant de valeur que les
» Normands , malgré les breches
» considérables qu'ils y avoient fai-
» tes , furent obligés de se retirer
» avec perte de quatre à cinq cens
» hommes Le lendemain , ils
» revinrent avec la même fureur . . .
» l'attaque dura jusqu'au soir Se
» voyant toujours repoussés , ils pri-
» rent le parti de faire des fossés , &
» de fortifier un camp avec des pierres
» & de la terre , dans le bourg de
» Saint-Germain l'Auxerrois (1). «

Ce récit prouve que la muraille ,
ou l'enceinte en question , n'existoit

(1) Ce quartier étoit encore appelé *bourg* sous le regne de Philippe-Auguste , trois cens ans après ce siege ; & le savant Ménage veut bien nous apprendre à ce sujet que le *bourg* est toujours séparé de la ville , au lieu que le *jauxbourg* y tient.

pas encore en 886 : Abbon en auroit parlé. Sigefroy auroit été obligé d'y donner d'abord l'assaut & de s'en rendre maître , au lieu qu'on voit qu'il arriva tout de suite & sans obstacle au bord du fossé de la tour du grand Châtelet. Voici mes conjectures sur cette muraille. Don Felibien , & tous ceux qui se sont particulièrement appliqués à l'histoire de Paris , prétendent que le terrain où est à présent la *ville* étoit couvert d'une forêt. * Cette tour octogone , qui subsiste encore au coin du cimetière des Innocents , servoit , dit-on , pour faire sentinelle dans cette forêt contre les bandes de voleurs , & contre les Normands , qui pouvoient s'y embusquer par troupes détachées , venir fondre dans le marché de la place de Greve , piller le port , & emmener des esclaves. Je crois que l'on fit cette muraille contre les incursions subites , & que les Juifs , qui reparaissent en France à peu près dans ces temps-là , obtinrent la permission de bâtir dans cette enceinte des maisons , qui formerent ces vilaines rues Saint-Bon , de la Tacherie , du Pet-

* Le côté de la rivière au nord.

au-diable & autres adjacentes. Il est certain qu'ils y avoient une synagogue & des écoles au commencement de la troisieme race. Ce ne fut que sous le regne de Louis le jeune que l'on commença à bâtir dans Champeaux * & aux environs de Sainte-Oportune , qu'on appelloit auparavant *l'hermitage de Notre - Dame - des-Bois* , parce qu'il étoit à l'entrée de la forêt.

* Quartier
des Halles.

Entre le boulevard & la riviere , au nord , depuis le terrain où est à présent l'Arsehal jusqu'au bout des Tuileries , représentons-nous donc les restes d'un bois marécageux , de petits champs , des *cultures* (1) , des haies , des fossés , & quatre ou cinq bourgs , plus ou moins (2) , éloignés les

(1) Les rues Culture Sainte-Catherine & Culture-Saint-Gervais , (on prononçoit *Coultures*) s'appellent ainsi , de ce mot qui signifioit des endroits propres à être cultivés.

(2) Le bourg Thibouft , les bourgs l'Abbé & Beaubourg , & l'ancien & le nouveau bourg de Saint Germain l'Auxerrois. Ils furent en partie renfermés dans l'enceinte que fit faire Philippe.

uns des autres ; quelques rues bien boueuses autour du grand Châtelet & de la Greve ; un grand pont * , pour arriver dans une petite Île * qui n'étoit habitée que par des Prêtres , quelques marchands & des ouvriers ; un autre pont * pour en sortir du côté du midi , & au-delà de ce pont & du petit Châtelet , trois ou quatre cens maisons éparfes çà & là sur le bord de la riviere , & dans les vignes qui couvroient les environs de la montagne de Sainte-Genevieve. Tel étoit Paris sous nos premiers Rois de la troisieme race ; & je crois que , si l'on veut réfléchir sur les mœurs de ces temps-là , & sur les causes de ses accroissements dans la suite , on conviendra qu'il ne devoit pas être plus grand ni plus considérable. Tous ces différents Tribunaux que nous voyons aujour-

* Le Pont
au Change.

* La Cité.

* Le petit
Pont.

Auguste , & qui fut achevée en 1121 ; les rues de ces bourgs en ont toujours conservé les noms. Le Commissaire de la Marre convient qu'ils étoient séparés de Paris & de ses fauxbourgs par des prés, des marais & des terres labourées : on peut juger par-là du peu d'étendue des fauxbourgs.

d'hui , & dont les dépendances sont si nombreuses , n'existoient point encore : le Roi , le Comte ou le Vicomte écoutoient les parties , jugeoient sommairement , ou bien ordonnoient le combat , si le cas étoit trop embarrassant. Il n'y avoit point aussi de Colleges ; l'Evêque & les Chanoines entretenoient quelques écoles auprès de la Cathédrale , pour ceux qui se destinoient à la cléricature. Les nobles se piquoient d'ignorance , & souvent ne savoient pas signer leurs noms. Ils vivoient sur leurs terres ; & s'ils étoient obligés de passer trois ou quatre jours à la ville , ils affectoient de paroître toujours bottés , pour qu'on ne les prît pas pour des *vilains*. Dix hommes suffisoient pour la perception des impôts. Il n'y avoit que deux portes : & sous Louis le gros , les droits de la porte du nord ne rapportoient que 12 francs par an (1).

(1) La livre *numéraire* de France doit son institution à Charlemagne. Ce fut lui qui fit tailler , dans une livre d'argent , vingt piéces qu'on nomma sols , & dans un de ces sols , douze piéces

Les arts les plus nécessaires ne se présentoient pas même à l'imagination , & l'on peut juger des divertissements & des spectacles par la grossièreté des mœurs. Enfin , rien dans Paris ne pouvoit engager les étrangers à y

qu'on nomma deniers ; en sorte que la livre d'alors , comme celle d'aujourd'hui , étoit composée de 240 deniers. Les sols & les deniers ont été d'argent fin , jusqu'au regne de Philippe I , pere de Louis le gros. On y méla un tiers de cuivre en 1103 ; moitié , dix ans après ; les deux tiers sous Philippe le bel : & les trois quarts sous Philippe de Valois. Cet affoiblissement a été porté au point que 20 sols qui , avant le regne de Philippe I , faisoient une livre réelle d'argent , n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit aussi riche avec un million , que Louis XV avec soixante six. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtoient un denier sous le regne de Charlemagne : ce denier étoit d'argent fin , & sans alliage. On peut voir par la valeur qu'il auroit dans ce temps-ci , si le pain & les autres denrées étoient plus ou moins chers alors qu'à présent. Douze livres du temps de Louis le gros feroient , je crois , environ douze fois trente-quatre livres de ce temps-ci.

venir , l'homme industrieux à s'y établir , & les gens riches & oisifs à y demeurer. Philippe-Auguste aimait les lettres (1) , accueillit & protégea les Savants. Les écoles de Paris devinrent célèbres : on y accourut des provinces & des pays étrangers. Le quartier appelé depuis l'*Université* , se peupla , & dans les treizième & quatorzième siècles fut couvert de collèges & de couvents. Philippe le bel rendit le Parlement sédentaire ; il défendit aussi le duel en matière civile , & l'on put plaider sans être obligé de se battre. Je ne sais si l'on entreprit plus hardiment des procès ; mais il est certain que la chicane , qui s'introduisit en même temps en France par notre commerce avec la Cour de Rome sous Clément V , pullula merveilleusement , & que tout ce qui est de sa dépendance grossit , en moins d'un demi-siècle , le nombre des habitants.

(1) Elles parurent renaître sous le règne de Charlemagne : les ravages des Normands les firent tomber dans l'oubli jusqu'au règne de Louis le jeune , père de Philippe-Auguste.

de Paris au moins d'un trentieme. La Reine Anne de Bretagne , grande & majestueuse en tout , voulut avoir une cour. Les femmes , qui jusqu'alors naissoient dans un château , pour aller se marier & mourir dans un autre , vinrent à Paris , n'en voulurent plus sortir , & les hommes les suivirent. Les guerres de religion , sous Charles IX & Henri III , rendirent l'or & l'argent un peu plus commun , par les profanations des Calvinistes , qui pilloient les églises & convertissoient en especes les vases sacrés , les châffes & les statues des saints. Les millions que la Cour d'Espagne prodigua dans Paris , pour soutenir la ligue , avoient aussi répandu l'aifance parmi un assez grand nombre de bourgeois ; & l'on remarque que les rues Dauphine , Christine & d'Anjou (1) , que Henri IV. fit ouvrir sur une partie du jardin des grands Augustins , & sur les ruines de l'hôtel des Abbés de Saint-Denis , furent bâties en moins d'un an. C'est

(1) Ainsi nommées du Dauphin , du Duc d'Anjou , & de Madame Christine leur sœur.

le premier de nos Rois qui ait embelli Paris de places régulières & décorées des ornements de l'architecture. Après avoir fait achever le Pont-neuf, commencé sous Henri III, & dont le travail avoit été interrompu pendant les guerres civiles, il fit bâtir la place Royale sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles ; & la place Dauphine sur deux petites îles qu'on joignit ensemble & à celle du Palais, dont elles avoient été jusqu'alors séparées par un canal de la rivière, à l'endroit où est à présent la rue de Harlay. Sous la fin du ministère du Cardinal de Richelieu, il n'y eut plus qu'un maître, & l'on vit les petits tyrans des provinces, qui s'étoient cantonnés si long-temps dans leurs châteaux contre l'autorité royale, venir briguer à la Cour le plus chétif logement, avec toute la bassesse du courtisan, & faire bâtir en même-temps à la ville avec tout le faste de l'homme superbe. Enfin Louis XIV. régna, & bientôt Paris n'eut plus d'enceinte ; ses portes furent changées en arcs de triomphe, & ses fossés

comblés & plantés d'arbres devinrent des promenades. Quand on considère ce Monarque , le bruit qu'il fit dans l'univers , quarante ans de victoires , sa grandeur , sa magnificence , sa dignité dans les plaisirs , les ressources qu'il savoit tirer de ses dépenses même ; son goût pour les arts , qu'augmentoît encore son avidité pour la gloire ; quand on pense que ses divertissements pendant la paix n'étoient pas seulement pour sa Cour , pour sa capitale , pour ses peuples , mais des fêtes qu'il donnoit à l'Europe , il semble que Paris auroit dû s'embellir encore plus sous son règne.

*Enceinte de Paris commencée en 1190 ,
sous le règne de Philippe - Auguste ,
& achevée en 1211.*

On voudra bien faire attention que je suis obligé de me servir du nom de rues , de Couvents & de maisons qui n'existoient pas ; & que sous saint Louis , petit-fils de Philippe-Auguste , un tiers au moins du terrain qui fut renfermé dans cette enceinte étoit

encore vague , ou en marais & cultures. Du côté de la riviere , au nord , elle passoit près du Louvre * , le laissoit en dehors , traversoit les rues Saint - Honoré & des Deux - Ecus , l'emplacement de l'hôtel de Soissons , les rues Coquilliere , Montmartre , Montorgueil , le terrain où est à présent la Comédie Italienne , les rues Française , Saint-Denis , Bourg-l'Abbé , Saint-Martin , continuoit le long de la rue Grenier - Saint - Lazare , traversoit les rues Beaubourg & Sainte-Avoye , à l'endroit où est l'hôtel de Mesmes ; & passant sur le terrain où sont les Blancs - Manteaux , & ensuite entre les rues des Francs-Bourgeois & des Rosiers , alloit aboutir au bord de la riviere , à travers les bâtimens de la Maison professe des Jésuites & le Couvent de l'*Ave-Maria* , où l'on voit encore les restes de ces murailles. Elle avoit huit principales portes ; la premiere , près du Louvre , au bord de la riviere ; la seconde , à l'endroit où sont à présent les Prêtres de l'Oratoire ; la troisieme , vis-à-vis de Saint-Eustache ,

* Il étoit
moins étendu
de moitié
qu'aujourd'hui.

* Du nom
d'une famille
de Paris.

entre la rue Plâtrière & la rue du Jour ; la quatrième , rue Saint - Denis , appelée la porte aux Peintres , à l'endroit où est un cul-de-sac qui en a retenu le nom ; la cinquième , rue Saint-Martin , au coin de la rue Grenier-Saint-Lazare ; la sixième , appelée la porte Barbette * , entre le couvent des Blancs-Manteaux & la rue des Francs-Bourgeois ; la septième , près de la Maison professe des Jésuites ; & la huitième , au bord de la rivière , entre le port Saint-Paul & le pont Marie.

Du côté de la rivière , au midi , l'autre moitié de cette enceinte , qui commençoit à la porte Saint-Bernard , est à peu près tracée (1) par les rues des Fossés-Saint-Bernard , des Fossés-Saint-Victor , des Fossés-Saint-Michel , ou rue Saint-Hyacinthe , des Fossés de M. le Prince , des Fossés-Saint-Germain , ou rue de la Comédie

(1) Je dis à peu près tracée , & il est aisé de se figurer où passoit précisément cette enceinte , en pensant que ces rues ont été bâties sur les fossés , & que ces fossés étoient devant les murailles.

Française ,

Française , & des Fossés-de-Nesle , à présent rue Mazarine. Il y avoit sept portes dans ce circuit ; la porte Saint-Bernard , ou de la Tournelle ; les portes Saint-Victor , Saint-Marcel & Saint-Jacques * ; la porte Gibard , d'Enfer ou de Saint-Michel , au haut de la rue de la Harpe , à l'endroit où est la fontaine ; la porte de Buci (1) , au haut de la rue Saint-André-des-arts , vis-à-vis de la rue Contrescarpe ; & la porte de Nesle , où est à présent le College des Quatre-Nations. Dans la rue des Cordeliers , à l'endroit de la fontaine , il y eut encore une porte , appelée la porte Saint-Germain ; & lorsque la rue Dauphine fut bâtie , on y en fit une vis-à-vis de l'autre bout de la rue Contrescarpe , & qu'on appella la porte Dauphine. *

* Abattue
en 1684.

On ne commença de paver les rues de Paris qu'en 1184 , sous le regne de Philippe-Auguste. Un Financier , (Gerard de Poissi) mérita que l'his-

* Abattue
l'une & l'autre
en 1672.

(1) Ainsi nommée de Simon de Buci , le premier qui ait porté le titre de Premier Président , mort en 1369.

toire transmitt son nom à la postérité ; il voulut généreusement contribuer à cette dépense , & donna onze mille marcs d'argent. Le marc d'argent , sous Philippe-Auguste , étoit de trois cens deniers ; il est aujourd'hui de onze mille neuf cens cinquante-deux deniers.

Enceinte commencée sous Charles V. en 1367 , & achevée sous Charles VI , en 1383.

Du côté du midi , Charles V. ne changea rien à l'enceinte de Philippe-Auguste ; il fit seulement creuser des fossés autour des murailles : elles étoient flanquées de tours de distance en distance , & ne furent abattues qu'en 1646. J'ai dit que , du côté du nord , elles aboutissoient entre le port Saint-Paul & le pont Marie , vis-à-vis de la rue de l'Étoile ; il les fit reculer jusqu'à l'endroit où est l'Arsenal , & les portes Saint-Antoine , Saint-Martin & Saint-Denis , furent placées où nous les voyons. Depuis la porte Saint-Denis , ces murs con-

tinuoient le long de la rue de Bourbon , traversoient les rues des Petits-Carreaux & Montmartre , la place des Victoires , l'hôtel de Toulouse , le jardin du Palais-Royal , la rue Saint-Honoré près des Quinze-Vingt , & alloient finir au bord de la riviere , au bout de la rue Saint-Nicaise. Aux quatre extrémités de cette enceinte , comme à celle de Philippe-Auguste , il y avoit quatre grosses tours ; la tour *du Bois* , près du Louvre ; la tour *de Nesle* , où est le College des Quatre-Nations ; la tour *de la Tournelle* , dont une partie subsiste encore près de la porte Saint-Bernard ; & la tour *de Billi* , près des Célestins. Elles défendoient , des deux côtés de la riviere , l'entrée & la sortie de Paris , par de grosses chaînes attachées d'une tour à l'autre , qui traversoient la Seine , portées sur des bateaux placés de distance en distance. L'approche de l'*Isle Saint-Louis* * étoit défendue par un fort. On ne commença qu'en 1614 à y bâtir des maisons , & à la joindre à une Isle appelée *la petite Isle aux Vaches* , dont elle avoit été

* On l'appelle aussi l'*Isle Notre-Dame*.

* Ainsi nommé de Marie l'Entrepreneur.

jusqu'alors séparée par un canal de la rivière , à l'endroit où est aujourd'hui l'église Saint-Louis. Les ponts Marie * & de la Tournelle ne furent achevés qu'en 1635.

Les rues des Petits-Champs & des Bons-Enfants aboutissoient encore en 1630 aux murailles de la ville , qui passaient , comme je l'ai marqué , sur le terrain où est à présent la place des Victoires : ce quartier étoit même si retiré qu'on y voloit en plein jour , & qu'on l'appelloit le quartier *vide-gouffet*. Les bâtimens du Palais Royal , que le Cardinal de Richelieu fit commencer en 1629 , occasionnerent une nouvelle enceinte. La porte Saint-Honoré , qui étoit où sont à présent les boucheries & le marché des Quinze-Vingt , fut reculée en 1631 , jusqu'à l'endroit où nous l'avons vue ; & depuis cette porte jusqu'à la porte Saint-Denis , les nouveaux remparts qu'on fit élever , & que Louis XIV. fit abattre (1) , formoient le circuit

(1) Il pensa que la capitale d'un grand Roi & d'un grand Royaume n'en doit point avoir.

que nous trace le boulevard. Ce nouveau côté de la ville fut bientôt couvert des rues de Cléri, du Mail, Saint-Augustin, Sainte-Anne, des rues Neuves Saint - Eustache & des Petits-Champs, & autres adjacentes. Il y avoit cependant encore des moulins * sur la butte Saint-Roch en 1670.

* La rue des Moulins en a retenu le nom

Voilà une idée des différents accroissements de Paris. Je vais à présent parcourir cette Capitale; je dis parcourir, car mon dessein, en composant ces *Essais*, n'a pas été d'en donner une description générale, suivie & détaillée. Je ne parlerai que des quartiers & des rues où il s'est passé quelques faits singuliers, intéressants, & propres à faire connoître quelles ont été, en différents temps, les mœurs & coutumes de la nation.

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS. *

* Ainsi nommée parce qu'on y vendoit des arcs & des fleches.

Pendant les guerres civiles sous le regne de Charles VI, la nuit du 28 au 29 mai 1418, Perinet Leclerc, fils d'un Quartenier de la ville, prit sous le chevet du lit de son pere les

clefs de la porte de Buci , & l'ouvrit aux troupes du Duc de Bourgogne. Ces troupes , auxquelles se joignit la plus vile populace , pillèrent , tuèrent ou emprisonnèrent tous ceux qui étoient opposés à la faction de ce Prince , & qu'on appelloit *Armagnacs*. Le 12 de juin , le carnage recommença avec encore plus de fureur. La populace courut aux prisons , se les fit ouvrir ; les plus notables Bourgeois , deux Archevêques , six Evêques , plusieurs Présidents , Conseillers & Maîtres des Requêtes furent assommés , ou précipités du haut des tours de la Conciergerie & du grand Châtelet ; on les recevoit en bas sur la pointe des piques & des épées. Les environs du Palais regorgeoient de sang. Les corps du Connétable Bernard d'Armagnac , & du Chancelier Henri de Marle , après avoir été traînés dans les rues , furent jetés à la voirie. Les Bouchers érigèrent ensuite à Perinet Leclerc , à la place Saint-Michel , une statue dont le tronc subsiste encore , & sert de borne à la maison qui fait le coin de la rue Saint-

André-des-arcs & de la rue de la Vieille-Bouclerie.

Malgré la tradition & le sentiment de la plupart des Historiens, Moreau de Mautour prétend que cette borne, avec une tête d'homme, n'est que le pur effet du caprice d'un ouvrier, & qu'il n'y a jamais eu de statue de Perinet Leclerc. Il en paroît si persuadé qu'il a négligé d'appuyer son opinion sur des preuves & de bonnes raisons. Germain Brice, qui d'ailleurs rapporte très-mal le trait historique, dit que l'on trouva, il y a quelques années, dans la cave d'une maison voisine, des fragments de cette statue. Il y a toute apparence qu'on la mutila, dès que Charles VII. fut le maître de Paris; & que par dérision on la mit à servir de borne. Il est aisé de voir combien elle est différente des autres bornes, par sa longueur & sa grosseur.

*Hist. de l'Académie des
Inscript. t. 31.*

RUE SAINT-ANTOINE.

Les lices que fit faire Henri II. pour le tournoi, où il fut blessé, alloient

depuis le Palais des *Tournelles* jusqu'à la Bastille. Après sa mort, Catherine de Médicis regarda ce Palais comme funeste, n'y voulut plus demeurer, & engagea même Charles IX. à le faire abattre. Il ne fut cependant entièrement démoli que sous le regne de Henri IV, qui fit commencer la place Royale sur son emplacement. Ce n'avoit été d'abord qu'un simple hôtel appartenant, en 1390, au Chancelier d'Orgemont. Léon de Lusignan, Roi d'Arménie, y demeuroit, & y mourut en 1393. Le Duc de Betfort, Régent pendant la minorité de Henri VI, prétendu Roi de France, s'y logea vers l'an 1422, l'agrandit & l'embellit au point que Charles VII. & ses successeurs en préférèrent le séjour à celui de l'hôtel Saint-Paul, qui étoit vis-à-vis. Son enceinte*, avec le parc & les jardins, s'étendoit depuis la rue des Egouts jusqu'à la porte Saint-Antoine, & renfermoit tout ce terrain où l'on a bâti depuis les rues des *Tournelles*, Jean-Beaufire, des Minimes, du Foin, Saint-Gilles, Saint-Pierre, des Douze,

* Enceinte
du Palais des
Tournelles.

Portes ; & le commencement de la rue Saint-Louis, jusqu'à la rue Sainte-Anastase.

C'est à l'entrée de la rue des Tournelles où aboutissoit alors un des côtés du pare, vis-à-vis de la Bastille, que Quelus, Maugiron & Livarot se battirent en duel, à cinq heures du matin, le 27 avril 1578, contre d'Entragues, Riberac & Scomberg. Maugiron & Scomberg, qui n'avoient que dix-huit ans, furent tués roides ; Riberac mourut le lendemain ; Livarot, d'un coup sur la tête, resta fix semaines au lit ; d'Entragues ne fut que légèrement blessé ; Quelus, de dix-neuf coups qu'il avoit reçus, languit trente-trois jours, & mourut entre les bras du Roi, le 29 mai, à l'hôtel de Boissi, dans une chambre qu'on peut dire avoir été sanctifiée depuis, servant à présent de chœur aux Filles de la Visitation de Sainte Marie.

Quelus, dit Brantome se plaignoit fort de ce que d'Entragues avoit la dague plus que lui, qui n'avoit que la seule épée. Aussi, en tâchant de parer

Mém. sur les Duels, p. 94.

& de détourner les coups que d'Entragues lui portoit, il avoit la main toute découpée de plaies ; & lorsqu'ils commencerent à se battre, Quelus lui dit, tu as une dague, & moi je n'en ai point. A quoi repliqua d'Entragues : tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis ; ici sommes-nous pas pour nous battre, & non pour pointiller des armes ? Il y en a aucuns qui dirent que c'étoit quelque espece de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on étoit convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus : d'Entragues disoit qu'il n'en avoit pas été parlé ; d'autres disent que, par gentillesse chevaleresque, il devoit quitter la dague : c'est à savoir s'il le devoit. Cela ne seroit pas douteux aujourd'hui, & cela n'auroit jamais dû l'être.

Quand on apprit à Paris la mort des Guises, tués à Blois le 27 décembre 1588, par l'ordre de Henri III, le peuple, que les prédications des Moines avoient rendu furieux, courut à Saint-Paul, & détruisit les tombeaux

que ce Prince avoit fait élever à
 Quelus, à Maugiron & à Saint-Mé-
 grin, disant qu'il n'appartenoit pas
 à ces méchants, morts en reniant Dieu,
 & mignons du tyran, d'avoir si beaux
 monuments dans l'Eglise. On voyoit
 sur ces tombeaux, qui étoient de
 marbre noir, & chargés d'épithaphes
 aux quatre faces, les statues très-res-
 semblantes de ces trois favoris. Voici
 quelques-unes de ces épithaphes, que
 j'ai copiées d'un livre imprimé en
 1587.

*Jacobi de Levi clariss. familiæ &
 summæ virtutis adol.*

E P I T A.

Quid marmor, aras & artes suspicis? Dignus
 fuit hoc honore

Quæstus, ingenio præstans, moribus faci-
 lis, aspectu

Gratus : cui artes erant, virtutem colere,
 Deo, Patriæ,

Et Principi servire : non injuriam, sed
 mortem patienter

Tulit : grati arimi est hoc monumentum.

Obiit 4 Kal. Junii anno 1578, æta. 24.

B 6

36 ESSAIS HISTORIQUES

Pauli de Caussade. Comi. Samegrini.

E P I T A.

Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires
possunt.

His omnibus, & favore pollens jacet,
victus fraude,

(1) Et multorum viribus : incautum vis
obruit, quem

Nec publicus inimicus domuit, nec privatus
terrui.

Abi viator : tace, & pro mortuo ora.

Obiit 11 Kal. Augus. anno 1578. ætat. suæ. 24.

*Frac. Maugeronis clariss. & geneross.
Adol.*

E P I T A.

Maugeronis in hoc sunt ossa reposta
sepulchro,

Cui virtus annos contigit ante suos ;

(1) *Saint-Maigrain*, dit Létaille, passoit pour être le mignon de la Duchesse de Guise. Le Duc de Mayenne, beau-frère de cette Princesse, à la tête de vingt ou trente hommes, le fit assassiner dans la rue Saint-Honoré, à onze heures du soir, le 21 Juillet 1578.

Octo namque decem natus , non pluribus
annis ,

Alter erat Cocles , Hannibal alter erat.

Testis erit tantæ juvenili Ifforia capta

Virtuti , testis perditus huic oculus.

Obiit anno 1578. quinta Kal. Maii. æta. 18.

E P I T A P H E.

La Déesse Cyprine avoit conçu des cieux ,
En ce siecle dernier , un Enfant dont la vue
De flammes & d'éclairs étoit si bien pourvue ,
Qu'Amour , son fils aîné , en devint envieux.

Chagrin contre son frere , & jaloux de ses
yeux ,

Le gauche lui creva * ; mais sa main fut
déçue ,

Car l'autre , qui étoit d'une lumiere aiguë ,
Bleçoit plus que devant les hommes & les Dieux.

* A l'âge de
seize ans il
avoit perdu
un œil , d'une
blessure au
siège d'Iffoire.

Il vint en soupirant s'en complandre à sa
Mere.

Sa Mere s'en moqua ; lui , tout plein de
colere ,

La Parque supplia de lui donner confort.

La Parque , comme Amour , en devint
amoureuse ;

Ainsi gît Maugiron sous cette tombe
ombreuse ,

Et vaincu par l'Amour , & vaincu par la mort.

Si l'on est surpris de rencontrer les Parques , l'Amour & Vénus dans une église , on ne l'est guère moins en lisant que ces Messieurs furent honorés d'Oraisons funebres (1) prononcées en grand appareil par un Prélat , Arnaud de Sorbin , Evêque de Nevers. Je finis cet article par un trait qui marque bien la fureur des duels de ce temps-là. Quelus & Buffi ayant eu querelle ensemble , se donnerent rendez-vous pour se battre , & leurs peres devoient leur servir de seconds : le Roi les accommoda , & empêcha ce combat.

* Ainsi nom-
mée d'une
vieille ensei-
gne , l'Ar-
bre sec.

RUE DE L'ARBRE-SEC.*

En 1505 , il y eut dans cette rue
une espece de sédition , à l'occasion

(1) Imprimées chez Chaudieres , rue Saint-
Jacques , à l'ainage de l'homme sauvage.

d'une Marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer qu'on ne lui eût montré, ou à l'Evêque, le testament qu'elle avoit fait. Les Evêques prétendoient être en droit de se faire présenter les testaments; ils défendoient de donner la sépulture à ceux qui mouroient *ab intestat*, ou qui n'avoient pas fait un legs à l'église & les parents étoient obligés d'aller à l'Official, qui commettoit un Prêtre, ou quelqu'autre personne ecclésiastique, pour réparer la faute du défunt, & faire ce legs en son nom. En 1533, pendant que la peste ravageoit Paris, & que l'on n'avoit guere le temps de songer à tester, les corps d'une infinité de personnes restèrent plusieurs jours sans sépulture, & achevoient d'infecter l'air. N. des Urins, Vicaire-Général, dans l'absence de l'Evêque, voulut bien se relâcher & permettre qu'on les enterrât, *sans tirer à conséquence*. Quelques Curés s'opposoient même à la profession de ceux qui vouloient se faire Moines, jusqu'à ce qu'ils eussent payé les droits de sépulture, disant que puisqu'ils mou-

*Laurière ;
Gloss. franc.
au mot Exécuteur testa-
mentaire.*

*Président
Lizet, Du-
moulin.*

*Fevret
Traité de l'A-
bus, p. 371.
tome 1.*

*Arrêts du 1
mars 1401. &
19 mars 1402.*

roient au monde par la profession religieuse, il étoit juste qu'ils s'acquittassent de qu'ils auroient dû si on les avoit enterrés.

On lit dans le Journal sous les regnes de Charles VI. & de Charles VII, année 1440, *que pendant quatre mois, dans le cimetiere des Innocents, on n'enterra ni petits ni grands, & qu'on n'y fit recommandation pour personne, parce que M. Denis des Moulins, Evêque de Paris, en vouloit avoir une trop grande somme d'argent.* On publioit au prône, & l'on affichoit à la porte de la paroisse, l'excommunication contre le mort que sa famille avoit enterré dans un champ, ne pouvant ou ne voulant pas payer la somme exorbitante que l'église demandoit *pour le laisser pourrir en terre bénite.* Enfin, par Arrêt du 13 juin 1552, le Parlement réprima ce scandale. Quelques Evêques prétendirent que c'étoit toucher à l'encensoir; leurs ordonnances furent flétries, & les contrevenants à l'arrêt furent poursuivis avec tant de vigueur que peu à peu ces vexations cessèrent,

Ibidem. ann.
1448.

ou que du moins on les exerça d'une façon plus honnête.

L' A R S E N A L.

L'Hôtel-de-Ville avoit derriere les Célestins un Arsenal, qu'on appelloit *les granges de l'artillerie de la ville*. François I, voulant faire fondre du canon, les fit demander au Prévôt des Marchands & Echevins, qui ne les prêterent que de très-mauvaise grace, prévoyant apparemment ce qui arriveroit : ces granges devinrent maison royale. Le feu y prit en 1563. Les nouveaux bâtimens que fit faire Charles IX. furent considérablement augmentés par Henri III. & Henri IV.

L'Auteur des *Mélanges d'Histoire & de Littérature* dit qu'il a vu deux T. 2. p. 2 traités, faits par Louis XIII, avec *Villedo*, l'un du 29 janvier 1636, & l'autre du 3 octobre 1637, pour la construction d'un canal autour de Paris, depuis le bastion de l'Arsenal jusqu'à la porte de la Conférence. Il ajoute qu'après beaucoup de dépense, cet ouvrage fut interrompu par M. de

Bullion , Surintendant des Finances , contraire à cette entreprise , parce qu'elle étoit protégée par le Pere Joseph Leclerc , Capucin , si connu sous le ministère du Cardinal de Richelieu. Il seroit singulier qu'un Surintendant des Finances , par pique contre un Capucin , eût interrompu un ouvrage qui avoit coûté considérablement , & qu'on avoit imaginé comme le seul moyen de remédier aux inondations de la Seine.

* Ainsi nommée d'Aubri le Boucher , Bourgeois de Paris.

RUE AUBRI-LE-BOUCHER. *

Rochette.

En 1309 , un homme qu'on menoit au supplice fut délivré dans cette rue par le Cardinal de Saint-Eusebe. Les Cardinaux ont prétendu pendant long-temps qu'ils avoient le privilege , comme autrefois les Vestales à Rome , de donner la vie à un criminel , en affirmant qu'ils ne s'étoient rencontrés que par hazard sur son passage.

QUAI DES AUGUSTINS.

C'étoit un terrain planté de faules , ordinairement inondé l'hiver , & qui servoit l'été de promenade. Philippe le bel , par Lettres du 9 juin 1312 , ordonna au Prévôt des Marchands de le faire revêtir de pierres de taille ; & l'on voit , par d'autres Lettres du 23 mai de l'année suivante , qu'il lui reproche sa négligence à exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés.

Au bout de la rue Gillecœur , dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue de Hurepoix , François I. fit bâtir un petit palais , qui communiquoit à un hôtel qu'avoit la Duchesse d'Etampes dans la rue de l'Hirondelle. Les peintures à fresque , les tableaux , les tapisseries , les salamandres * , accompagnées d'emblèmes , & de tendres & ingénieuses devises , tout annonçoit dans ce petit palais & cet hôtel le Dieu & les plaisirs auxquels ils étoient consacrés. *De toutes ces devises , dit Sauval , qu'on voyoit il n'y a pas encore long-temps , je n'ai pu me ressouvenir que de celle-ci : c'étoit*

* C'étoit le corps de la devise de François I.

un cœur enflammé , placé entre un alpha & un omega , pour dire apparemment il brûlera toujours. Le cabinet des bains de la Duchesse d'Etampes sert à présent d'écurie à une auberge qui a retenu le nom de la *Salamandre* ; un Chapelier fait sa cuisine dans la chambre du lever de François I , & la femme d'un Libraire étoit en couche dans *son petit salon des délices* , lorsque j'allai pour examiner les restes de ce palais.

J'ai lu dans un Auteur anonyme ; que ce Prince , le jour des Rois 1521 , s'amusant à attaquer à coups de pelotes de neige , avec sa bande , un logis que le Comte de Saint-Pol défendoit avec la fienne , fut dangereusement blessé à la tête d'un tison que Montgomeri , par mégarde , avoit jetté d'une fenêtre. Il n'est point étonnant de voir deux scélérats dans une famille ; mais il est bien singulier qu'un pere & un fils * , fideles sujets , & remplis d'honneur & de probité , soient destinés , par la fatalité la plus affreuse , l'un à blesser & l'autre à tuer son Roi. Etienne Pasquier dans ses Lettres ,

* Ils étoient Capitaines de la 1^{re} Garde Ecossoise.

lome 2 page 77 , en racontant cet accident , dit qu'il arriva à Blois.

Au bout de ce quai , près des grands Augustins , étoit *l'hôtel d'Hercule* , ainsi nommé des travaux d'Hercule , qu'on y avoit peints. Louis XII. le donna au Chancelier Duprat. Antoine Duprat son petit-fils , Seigneur de Nantouillet , Prévôt de Paris , se vantoit d'être l'homme de l'Europe qui avoit les plus puissants ennemis. J'ai nargué , disoit-il , la Reine Elizabeth à Londres , je parle tous les jours fort mal des maîtresses du Duc d'Anjou * & du Roi de Navarre * , & j'ai eu le plaisir de manquer de parole au Duc de Guise à l'occasion d'une terre. Le Duc d'Anjou , le Roi de Navarre & le Duc de Guise lui mandèrent un jour qu'ils iroient souper chez lui , (à cet hôtel d'Hercule) & y furent , malgré tous les prétextes qu'il put alléguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper , leur suite pillà , ou jetta par les fenêtres son argent , sa vaisselle & ses meubles. » Le lendemain , dit Létoile , le Premier Président fut

* Henri III.

* Henri IV.

* Charles IX. » trouver le Roi , * & lui dit que
 » tout Paris étoit ému pour le vol de
 » la nuit passée , & que l'on disoit
 » que Sa Majesté y étoit en personne,
 » & l'avoit fait pour rire. A quoi le
 » Roi ayant répondu que ceux qui le
 » disoient avoient menti, le Premier
 » Président repliqua : j'en ferai donc
 » informer , Sire. Non, non , répon-
 » dit le Roi , ne vous en mettez pas
 » en peine ; dites seulement à Nan-
 » touillet qu'il aura affaire à trop forte
 » partie , s'il en veut demander
 » raison. «

*Mem. pour
 servir à l'his-
 toire , année
 1573.*

* C'est ainsi
 qu'alloient
 les Fille-
 d'honneur de
 la Reine.

Quelque temps après , Mademoi-
 selle de Rieux , favorite du Duc
 d'Anjou , belle comme les amours ,
 vive & fiere comme une Bretonne ,
 passant à cheval * sur le quai de l'Eco-
 le , & voyant venir Nantouillet à
 pied suivi de ses gardes , un jour de
 cérémonie , part comme un éclair ,
 le renverse & le fait fouler aux pieds de
 son cheval. » C'est elle , dit Bran-
 » tome , qui tua virilement , de sa
 » propre main , *Antinotti* , Floren-
 » tin , qu'elle avoit épousé par amou-
 » rette , & qu'elle surprit conché
 » avec une autre. «

RUE DES PETITS AUGUSTINS.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés , proche & hors des murs de Paris , ressembloit à une citadelle ; ses murailles étoient flanquées de tours & environnées de fossés. Un canal large de treize à quatorze toises , qui commençoit à la rivière , & qu'on appelloit *la petite Seine* , couloit le long du terrain où est à présent la rue des petits Augustins , & alloit tomber dans ces fossés (1). La prairie , que ce canal partageoit en deux , fut nommée *le grand & le petit pré aux Clercs* , parce que les Ecoliers , qu'on appelloit autrefois *Clercs* , alloient s'y promener les jours de fête. Le *petit pré* étoit le plus proche de la ville.

Une partie de l'armée de Henri IV. étoit campée dans le *grand pré aux Clercs* , lorsqu'il assiégea Paris en 1589.

(1) On les combla en 1640 , & l'on bâtit sur le terrain qu'ils occupoient , un côté des rues Saint-Benoît , Sainte-Marguerite & du Colombier ; l'autre côté de cette dernière rue avoit été bâti , vers l'année 1543 , avec la rue des Marais.

*Mém. pour
servir à l'his-
toire, année
1589.*

** A présent
le Val-de-
Grace.*

» Le mercredi , premier jour de
» novembre , à la faveur d'un brouil-
» lard qui se leva comme par miracle ,
» après la priere faite dans le *pré aux*
» *Clercs* , le Roi surprit les faux-
» bourgs Saint - Jacques & Saint-Ger-
» main (1) . . . & sur les sept heures
» du matin , il se fit faire au fauxbourg
» Saint-Jacques , dans la salle du pe-
» tit Bourbon * , un lit de paille fraî-
» che sur laquelle il reposa environ
» trois heures Ce même jour ,
» ayant envie de voir Paris à décou-
» vert , il monta au haut du clocher
» de Saint-Germain-des-Prés , où le
» conduisit un Moine , avec lequel il
» se trouva seul. En étant descendu ,
» il dit au Maréchal de Biron , une
» appréhension m'a saisi étant avec
» un Moine , & me souvenant du
» couteau de frere Clément Le
» vendredi , trois de novembre ,
» n'ayant pas reçu l'artillerie néces-

(1) On avoit élevé quelques fortifications
& fait des retranchements autour de ces faux-
bourgs , qui n'étoient pas , à beaucoup près ,
aussi étendus qu'ils le sont aujourd'hui.

» faire

« faire pour battre la ville , il sortit des
 » fauxbourgs , & demeura en bataille ^{Supplément.}
 » depuis sept heures du matin jusqu'à ^{P. 6. r. 1.}
 » onze , pour attirer le Duc de Mayen-
 » ne hors des portes , mais personne
 » ne sortit. «

On ne commença de bâtir dans le
grand pré aux Clercs que sous Louis
 XIII , & les rues des Petits - Augus-
 tins , Jacob , de l'Université , de Ver-
 neuil , de Bourbon & de Saint - Pe-
 re * , n'étoient pas encore achevées * ^{Et non pas}
 au commencement du regne de Louis ^{des SS. Peres.}
 XIV.

La Reine Marguerite , premiere
 femme de Henri IV , avoit fait venir
 des Augustins déchauffés * , auxquels ^{* Petits-Peres}
 elle donna une maison , six arpents
 de terrain & six mille livres de rente
 perpétuelle , à condition qu'ils chan-
 teroient des cantiques & les louanges
 de Dieu *sur des airs qui seroient faits*
par son ordre. Ces Peres , assurément ,
 n'aimoient pas la musique ; ils s'obsti-
 nerent à ne vouloir que psalmodier.
 Elle les chassa , & mit à leur place
 des Augustins chauffés , qui se sont

assez bien arrondis depuis , & qui ont donné le nom à la rue.

RUE SAINTE-AVOYE.

L'hôtel de Mesmes étoit l'hôtel d'Anne de Montmorenci , Connétable de France. Il y mourut avec toute la dignité d'un héros chrétien , le 12 novembre 1567 , deux jours après la bataille de Saint-Denis , des blessures qu'il y avoit reçues. Ce respectable vieillard , âgé de soixante & quatorze ans , couvert de sang , son épée rompue , donna un si furieux coup du pommeau dans le visage de Robert Stuart , qui lui disoit de se rendre , qu'il lui cassa deux dents & le renversa de cheval. Dans l'instant , un des soldats de Stuart lui tira dans les reins un coup de pistolet chargé de trois balles. Il avoit servi sous cinq Rois , s'étoit trouvé à près de deux cens combats , à huit batailles rangées , & avoit été employé à dix traités de paix. Je remarque que dans ces temps malheureux , les Princes

*Mémoir. de
Castelnau.L.
6.*

Brantome.

& les principaux Chefs catholiques & protestants , sont tous morts funestement , ou d'une façon singuliere. Henri II , d'un éclat de lance dans l'œil ; Charles IX , vomissant son sang ; Henri III & Henri IV , assassinés ; Antoine de Bourbon , Roi de Navarre , blessé au siège de Rouen , & pour n'avoir pas été le maître de sa passion pour mademoiselle du Rouet , après que les Chirurgiens eurent pansé sa blessure ; François , Comte d'Enghien , d'un coffre qui lui tomba sur la tête en se divertissant avec ses favoris , au château de la Roche-Guyon ; Henri de Bourbon , Marquis de Beaupreau , d'une chute de cheval à la chasse ; Louis I , Prince de Condé , assassiné par Montesquion après la bataille de Jarnac ; Henri I , Prince de Condé , empoisonné à Saint-Jean d'Angely ; le Maréchal de Saint-André , tué de sang-froid par Bobigni après la bataille de Dreux ; François de Cleves , tué par accident à la même bataille par son meilleur ami ; François de Guise , assassiné par Jean Poltrot de Méré , au siège

d'Orléans ; Henri de Guise & le Cardinal de Guise , enfin punis & tués à Blois ; le Cardinal de Lorraine , empoisonné à Avignon par un Moine , & le Cardinal de Chatillon , à Hampton par son valet-de chambre ; l'Amiral de Coligni , massacré la nuit de la Saint-Barthelemi ; l'Amiral André de Villars-Brancas , prisonnier des Espagnols , poignardé par l'ordre de Contreras , leur Commissaire-général. Des cinq freres Joyeuse, Anne & Claude furent tués indignement par les Capitaines Bordeaux & Descentiers à la bataille de Coutras ; Georges fut trouvé mort d'apoplexie dans son lit la veille de ses noces ; Antoine-Scipion se noya dans la riviere du Tarn , après le combat de Villemur ; & Henri , Pair & Maréchal de France , mourut Capucin.

R U E B A R B E T T E . *

* Ainsi nommée d'Etienne Barberte , Prévôt de Paris sous Philippe le Bel.

* Nom qu'on donnoit aux

Isabeau de Baviere , femme de Charles VI , avoit acheté l'hôtel Barberte : c'étoit son *petit séjour* * ; elle s'y retiroit ordinairement pendant

les accès de la maladie de ce Prince. L'Abbé de Choisi rapporte , d'après un ancien manuscrit , *que comme il étoit quelquefois furieux , & qu'il frappoit à droite & à gauche sans distinction , & qu'il y avoit à craindre que la nuit il ne blessât la Reine , on lui amenoit tous les soirs la fille d'un Marchand de chevaux , qui étoit fort belle , qui fut bien récompensée , qu'on appelloit communément & publiquement la petite Reine , & dont il eut une fille ** , à qui l'on donna en dot , en la mariant au sire d'Harpedanne , la terre de Belleville en Poitou.

petits hôtels
qu'avoient les
Princes aux
portes de Pa-
ris.

* Marguerite
de Valois.

J'ai lu dans une vieille chronique , que pour l'engager à changer de linge , & à se coucher entre deux draps , ce qu'il n'avoit pas voulu faire pendant près de cinq mois , on imagina de lui présenter cette belle fille , qui s'appelloit *Odette de Champ-divers*. Ce moyen étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la suite. On faisoit entrer brusquement dans sa chambre dix ou douze hommes bizarrement vêtus & barbouillés de noir , qui le prenoient sans lui rien

dire, le déshabilloient & le mettoient au lit : il en avoit peur, & n'osoit leur résister. On ne sauroit lire la vie de ce Prince sans être attendri. Il étoit d'une figure majestueuse, d'une force & d'une adresse étonnante à toutes sortes d'exercices, libéral, affable & plein d'humanité. Les cris du peuple, dès qu'il se portoit un peu mieux, l'instruisoient de l'administration tyrannique de ses oncles, & la bonté de son cœur lui rendoit alors l'état de sa santé encore plus cruel. Il voyoit qu'on profitoit de sa maladie pour mettre de nouveaux impôts, & que le Duc d'Orléans, son frere, & la Reine s'approprioient les revenus de la couronne & les dissipoient en dépenses superflues, tandis que le Dauphin manquoit du nécessaire. Il fit venir un jour la Gouvernante de ses enfants; elle lui avoua *que souvent ils n'avoient que manger, ne que vêtir.* Je ne suis pas mieux traité, répondit-il en soupirant & en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire. Il eût été un grand Roi, s'il

ne fut pas tombé dans cette funeste maladie , qui occasionna tous les malheurs de la France & les triomphes des Anglois.

RUE DES BARRES.

Louis de Bourbon , beau , bien-fait , qui s'étoit signalé en différentes occasions , & entr'autres à la bataille d'Azincourt , allant à son ordinaire *Monstrelet, pag. 244* voir un soir la Reine Isabeau de Baviere , au château de Vincennes , rencontra le Roi (Charles VI) qui en revenoit , & qu'il falua , mais *sans s'arrêter ni descendre* , & continuant de pousser son cheval au grand galop. Le Roi l'ayant reconnu , ordonna à Tanguy du Châtel , Prévôt de Paris , de courir après lui , & de le conduire en prison. La nuit , il fut mis à la question , ensuite enfermé dans un sac & jetté dans la Seine , avec ces mots sur le sac , *laissez passer la justice du Roi*. Ses amours avec la Reine , *Le Laboureur.* qui fut conduite le lendemain à Tours , pour être gardée à vue , étoient si publics , qu'ils méritoient cette puni-

*Aprésent
Phôtel de
Charni, dans
cette rue des
Barres.

tion. Un Auteur anonyme , qui se
plaît à conter des faits singuliers pour
qu'on ne le soupçonne par de rappor-
ter quelquefois des fables , dit que
l'homme qu'on envoya à la maison
de Louis de Bourbon * pour saisir ses
papiers , ayant ouvert le tiroir d'une
vieille armoire , il en sortit dix ou
douze aspics , ou serpents , & que
le lendemain on trouva cet homme
expirant , & ces serpents entortillés
autour de son cou , de ses jambes &
de ses bras.

RUE S. BARTHELEMI.

Robert , fils de Hugues Capet ,
avant que d'épouser Berthe sa cousine
issue de germain , fit une assemblée
d'Evêques pour savoir s'il lui falloit
des dispenses ; leur avis fut qu'il n'en
avoit pas besoin , ou qu'en tout cas
ils pouvoient les donner. Deux ans
après , Grégoire V ayant été élu
Pape , tint à Rome un Concile , dont
le premier Décret attaqua ce mariage ,
& fut conçu dans ces termes : » Que
» le Roi Robert & Berthe , sa pa-

» rente , qui se sont mariés contre les
 » loix de l'Eglise , aient à se séparer &
 » à faire une pénitence de sept ans ,
 » & qu'Archambaut , Archevêque de
 » Tours , qui leur a donné la bène-
 » diction nuptiale , & les autres Evê-
 » ques qui ont assisté à ce mariage
 » incestueux , soient interdits de la
 » communion jusqu'à ce qu'ils soient
 » venus à Rome faire satisfaction au
 » saint Siegé. » Robert aimoit sa
 femme , elle étoit grosse , & il lui
 paroissoit affreux de la déshonorer
 & l'enfant auquel elle alloit donner
 le jour. Il refusa d'obéir , fut excom-
 munié , & l'on vit aussi-tôt , non-seu-
 lement le peuple , mais même les
 gens de la Cour , se séparer de leur
 Roi ; il ne lui resta que deux domes-
 tiques ; encore faisoient-ils passer par
 le feu , pour les purifier , les plats où
 il avoit mangé & les vases où il avoit
 bu. Un matin qu'il étoit allé , selon
 sa coutume , dire ses prières à la porte
 de l'église de S. Barthelemi , car il
 n'osoit pas y entrer , Abbon , Abbé
 de Fleuri , suivi de deux femmes du
 Palais , qui portoient un grand plat

*Daniel ;
 Histoire de
 France.*

de vermeil couvert d'un linge ; l'abbe, lui annonce que Berthe vient d'accoucher, & découvrant le plat : voyez, lui dit-il, les effets de votre désobéissance aux décrets de l'Eglise, & le sceau de l'anathême sur ce fruit de

Anonyme. vos amours : Robert regarde & voit
Duchêne, T.
 4. p. 85.

un montre, disent Pierre Damien & Romuald, qui avoit le cou & la tête d'un canard. Croira-t-on que, par le plus abominable complot, dans l'idée d'obliger ce Prince à se soumettre, & pour fortifier en même-temps parmi le peuple la terreur qu'inspiroient les excommunications, on substitua ce monstre à la place du véritable enfant ? Il est plus naturel de penser qu'une masse de chair d'une figure bizarre, a pu se former au sein d'une femme dévorée de chagrins pendant sa grossesse, & dont l'imagination & la conscience étoient troublées par les menaces du Pape. Berthe fut répudiée ; Robert épousa Constance de Provence, dont le caractère altier, cruel & vindicatif exerça si souvent sa patience, & causa tant de troubles dans l'Etat, qu'il ne parut pas que la

Mezeray.

bénédiction du Ciel se fût répandue sur ce second mariage.

LA BASTILLE.

Christine de Pisan , qui avoit vécu sous le regne de Charles V , & qui écrivit la vie de ce Prince , rapporte qu'il fit bâtir *la Bastille S. Antoine* , quoique depuis on y ait travaillé. Hugues Aubriot , Prévôt de Paris , y posa la première pierre , le 22 avril 1370. Le Laboureur dit qu'on acheva de la fortifier en 1382. C'est un château qui , sans être fort , est un des plus redoutables de l'Europe , & sur lequel je ne rapporterai aucune anecdote.

RUE DES BERNARDINS

Le Cardinal de Retz & les Frondeurs , cherchant à exciter une nouvelle sédition dans Paris , imaginent qu'il falloit persuader que la Cour avoit voulu faire assassiner *Joli* , un des Syndics pour les rentes sur la Ville , Conseiller au Châtelet , & homme fort accrédité parmi le peu-

Mémoires de
Joli. , ann.
1649.

ple. » On plaça son pourpoint & son
» manteau sur un morceau de bois ,
» dans une certaine attitude ; *d'Estain-*
» *ville* tira un coup de pistolet avec
» tant de justesse sur une des manches
» qu'on avoit remplie de foin , qu'il
» la perça précisément où il falloit ;
» après quoi il fut arrêté , entre lui &
» *Joli* , que le véritable coup seroit
» tiré le lendemain sur les sept heures
» & demie du matin , dans la rue des
» Bernardins..... La chose fut faite
» comme on l'avoit projetée ; *d'Es-*
» *tainville* s'approcha du carrosse , *Joli*
» se baissa , le coup passa par dessus sa
» tête , & fut si bien ajusté qu'il se
» rapportoit parfaitement à la situa-
» tion où il devoit être dans le car-
» rosse.... Il fut conduit chez un Chi-
» rurgien , vis-à-vis de S. Nicolas du
» Chardonnet , où ayant été désha-
» billé , on lui trouva au bras gau-
» che , à l'endroit où les balles de-
» voient avoir passé , une espece de
» plaie , qu'il s'étoit faite lui-même
» la nuit avec des pierres à fusil ; de
» sorte que le Chirurgien ne douta pas
» que ce ne fût l'effet du coup , & y

» mit un appareil dans les formes ;
 » tandis que *d'Argenteuil* disoit &
 » faisoit tout ce qu'il pouvoit pour
 » insinuer que cette entreprise n'a-
 » voit pu venir que de la part de la
 » Cour , qui vouloit se défaire de ce-
 » lui des Syndics qui paroissoit le plus
 » ferme & le plus affectionné au bien
 » public. «

Quelles seroient les idées d'un Sauvage à la lecture de ce récit , où le sieur *Joli* lui-même rapporte , & avec un air de satisfaction & de vanité , qu'il apposta de faux témoins , qu'il fabriqua de fausses preuves , & qu'il prit les mesures les mieux réfléchies & les plus sûres pour persuader que la Reine & le Ministre avoient voulu le faire assassiner ? Ce Sauvage penseroit sans doute que ces infames manœuvres ne déshonorent point en France , n'étant pas naturel qu'un homme se donne la peine d'écrire sa vie pour se rendre odieux & méprisable.

RUE BÉTIZY.*

C'est dans la deuxième maison à gauche en entrant par la rue de la

* Ainsi nom-
mée de Jac-
ques Bétizy ,
Avocat au
Parlement.

62 ESSAIS HISTORIQUES

Monnoye , & où est à présent une
Messagerie , que l'Amiral de Coligni
fut assassiné la nuit de la S. Barthe-
lemi 1572. Le massacre ne devoit
commencer qu'une heure avant le
jour , au premier coup du tocsin de
l'horloge du Palais ; Catherine de
Médicis , vers minuit , croyant remar-
quer dans le Roi des remords & de
l'irrésolution , & craignant qu'il ne
vînt à changer de sentiment , fit avan-
cer le signal & sonner à S. Germain
de l'Auxerrois. Aussi-tôt le Duc de
Guise , bien escorté , marche & frappe
à la porte de l'Amiral : *Labonne* ouvre ,
on le poignarde : *Charles Dianowitz* ,
dit le *Besme* * , *Petrucci* , Siennois ,
Cosseins & *Sarlabous* , montent &
trouvent l'Amiral assis dans un fau-
teuil , & qui s'étoit éveillé au premier
bruit : *jeune homme* , dit-il à le *Besme* ,
tu devrois respecter mes cheveux blancs ;
mais fais ce que tu voudras , tu ne peux
m'abrèger la vie que de peu de jours.
Il étoit malade , blessé (1) , & les

*Parce qu'il
étoit de Bo-
hême.

(1) A la main droite & au bas gras gauche , d'un
coup d'arquebuse que *Maurevert* , caché dans

inquiétudes du cabinet , jointes aux fatigues de la guerre , l'avoient plus vieilli que les années : il n'avoit que cinquante-cinq ans. *Le Besme* & *Petrucchi* , après l'avoir percé de plusieurs coups , le jetterent par la fenêtre dans la cour , où le Duc de Guise , pour le reconnoître , essuya avec son mouchoir le sang qui lui couvroit le visage , & l'ayant foulé au pieds : *c'est bien commencé* , dit-il à sa troupe , *allons continuer notre besogne.*

Pierre Mathieu rapporte qu'il a entendu raconter plusieurs fois à Henri IV , que le soir , quelques heures avant le massacre , jouant au dez avec le Duc de Guise , il parut des gouttes de sang sur la table , & que les ayant fait essuyer , elles reparurent encore ; ce qui le frappa au point qu'il quitta le jeu.

Le Cardinal de Lorraine , pour récompenser *le Besme* , le maria à une de ses bâtardes. Un Italien coupa la

une maison du cloître de Saint-Germain l'Auxerrois , lui avoit tiré quelques jours auparavant , lorsqu'il revenoit du Louvre à pied.

tête de l'Amiral & la porta à Catherine de Médicis ; elle la fit embau-
Mezeray. mer & l'envoya à Rome. Le Pape
ordonna une procession solennelle
en action de grâces de l'heureuse jour-
Mém. de l'Etat de la France. née de la S. Barthelemi. La nouvelle
de cette procession irrita si fort le
Capitaine Bressaut de la Rouvraye ,
Gentilhomme Angevin & Huguenot ,
qu'il jura de châtrer tous les Moines
qui tomberoient entre ses mains , &
qu'il n'eut pas honte de se rendre fa-
meux en portant un large baudrier
qu'il avoit fait faire de ces ridicules
mutilations.

Charles IX avoit envoyé des ordres
dans toutes les Provinces pour exter-
miner les Huguenots : tandis que la
plupart des Gouverneurs étoient assez
féroces ou assez lâches pour obéir ,
le Vicomte d'Orte , qui commandoit
à Bayonne , lui écrivit : *Sire , j'ai
communiqué la Lettre de Votre Ma-
jesté à la garnison & aux habitants de
cette ville ; je n'y ai trouvé que de
braves soldats , de bons citoyens , &
pas un bourreau.*

RUE DES BONS-ENFANTS. *

* Ainsi nommée d'un collège des *Bons-Enfants*, qui ne subsiste plus.

La salle de l'Opéra & toutes les autres dépendances du Palais-Royal, du côté de l'église de Saint-Honoré, sont bâties sur les ruines de l'hôtel des Comtes d'Armagnac. Ce fut à cet hôtel que marcherent d'abord les troupes du Duc de Bourgogne, lorsque la trahison de Perinet Leclerc * les eut introduites dans Paris, la nuit du 28 au 29 mai 1418. Le Connétable Bernard d'Armagnac, s'étoit sauvé déguisé chez un maçon, qui demouroit dans cette rue; trahi par ce misérable, il fut pris & enfermé dans un cachot de la conciergerie. Le 12 juin la populace ayant enfoncé les portes des prisons, l'assomma & jeta son corps à la voirie, après l'avoir traîné ignominieusement dans les rues. Telle fut la fin d'un des descendants de Clovis par Charibert, frère de Dagobert. Celle de Jacques d'Armagnac, son petit-fils, fut encore plus funeste : Louis XI lui fit conper le cou, & voulut, par un raffinement de cruauté,

* Voyez rue Saint-André.

Vaisette ; Hist. de Languedoc.

*Hist. génér.
de France.*

que ses enfants , dont le plus âgé n'avoit que douze ans , fussent sous l'échafaud , tête nue , les mains jointes & vêtus de blanc , pour être arrosés du sang de leur pere. Boufile-le-juge , qui s'étoit chargé de l'entretien de l'ainé , moyennant une somme qu'il toucha , & qui fut prise sur la confiscation des biens , le laissa périr de misere au château de Perpignan. Le cadet & le dernier de cet illustre maison (Louis de Nemours) fut tué sous le regne de Louis XII , à la bataille de Cerignolles.

RUE DES BOUCHERIES.

Fauxbourg Saint - Germain.

La moitié de cette rue du côté du petit-marché , à été bâtie sur un terrain qui faisoit partie de la garenne de l'abbaye. Philippe *le Bon* , Roi de Navarre , & Charles *le Mauvais* son fils avoient leur hôtel à l'endroit où ont à présent les loges & boutiques de la Foire. Louis de France , pere de ce Philippe *le Bon* , & fils de Philippe *le Hardi* , avoit fait bâtir cet

hôtel au milieu de quelques arpents de vignes qu'il avoit achetés de Raoul de Presles , Avocat au Parlement , & pere de ce Raoul de Presles , si célèbre par ses ouvrages sous le regne de Charles V , & qui prenoit , dit l'Abbé Massieu , le titre de *Confesseur & Poëte du* *Hist. de la Poësie franç. Roi.*

*RUE DU PETIT-BOURBON ,
près de Saint-Sulpice.*

Au coin de cette rue & de la rue de Tournon , étoit l'hôtel de cette furieuse Duchesse de Montpensier , sœur des Guise tués à Blois. Si l'on veut en croire quelques Historiens , elle se prostitua à Bourgoing , Prieur des Jacobins , & concerta avec ce scélérat les moyens d'approcher de la personne de Henri III , & de le faire assassiner. Il est certain qu'elle logea chez elle , pendant quelques jours , la mere de Jacques Clément , qui étoit venue à Paris de son village de Sorbonne près de Sens , pour demander la récompense de l'exécrable attentat commis par son fils. C'étoit à *Hist. de Paris, L. 23.*

cet hôtel que les Prédicateurs engageoient le peuple à aller vénérer cette bienheureuse mere d'un saint martyr : c'est ainsi qu'ils la qualifioient en chaire. On lui donna une somme assez considérable , & lorsqu'elle s'en retourna , cent quarante Religieux l'accompagnèrent honorablement à une lieue de Paris.

Chronolog.
Novenaire.
ann. 1539.

Bourgoing interrogé devant ses Juges , dit Cayet , leur répondit comme en riant. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Etant conduit pour être exécuté dans la place du marché de Tours , il dit au peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs ; ensuite il pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands péchés. Le Greffier lui dit , vous étiez le Prieur & comme le pere de Jacques Clément , qui a assassiné notre Roi ; vous saviez qu'il étoit sorti du Couvent dont vous étiez Prieur , vous y étant ; & après le malheureux parricide qu'il a commis , vous avez dit qu'il étoit saint en Paradis ; vous ne pouvez nier cela ; il n'y a personne qui ait oui vos sermons qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce dont vous êtes accusé & convaincu ; vous

vous opiniâtrerez à ne point confesser le secret de votre parricide , & à ne vouloir pas nommer vos complices , & toutefois vous espérez aller devant Dieu , & désirerez qu'il vous pardonne vos péchés ; cela est bien douteux pour vous. Bourgoing répondit comme en colere : » nous avons » bien fait ce que nous avons pu , & » nous pas ce que nous avons voulu. « Ce furent-là ses dernières paroles ; car le linge remis sur son visage , il fut tiré , écartelé , & puis brûlé.

RUE DU PETIT-BOURBON,
Quartier du Louvre.

Proche du Louvre , sur le quai , à l'entrée de cette rue , cette (1) vieille maison qu'on appelle aujourd'hui le *garde-meuble du Roi* , appartenoit au Connétable de Bourbon. Ayant été déclaré criminel de leze-Majesté en 1523 , on y sema du sel ; ses armoiries y furent brisées , & le bourreau barbouilla les fenêtres & les portes de ce

*Brantome.
Vies des Hommes illustres.
T. 1. p. 229.*

(1) Depuis la première édition de ces Essais cette maison a été abattue.

jaune infamant dont on barbouille les maisons des traîtres. Ce Prince fut tué devant Rome , le 6 mai 1527 , en montant le premier à l'assaut. On fit sur lui ces deux vers :

*Unum Borbonio votum fuit arma ferenti ,
Vincere vel morier ; donat utrumque Deus.*

Ibidem.

Ses soldats , dont il étoit adoré , après avoir saccagé Rome , emportèrent son corps à Gaëtte , & lui dressèrent un tombeau dans une chapelle. Le Concile de Trente ordonna qu'il seroit exhumé , apparemment parce qu'il n'est pas permis de combattre contre le Pape , lors même qu'il ne fait la guerre que comme Prince temporel. On avoit jetté ce corps auprès de la porte du château de Gaëtte ; un Officier Français de la garnison , le mit dans une grande armoire vitrée , où on le voyoit encore en 1660) bien conservé , debout , botté , appuyé sur un bâton de commandement , & vêtu de sa casque de velours vert , chamarée de grands galons d'or.

C'étoit des fenêtres de cette maison , qui avoit appartenu , comme je viens de le dire , au Connétable de

Bourbon , que Charles IX , pendant le massacre de la Saint Barthelemi , tiroit avec une longue arquebuse sur les Huguenots qui passoient l'eau pour se sauver au fauxbourg Saint - Germain : le Pont-Neuf n'étoit pas encore bâti.

On voit encore aujourd'hui dans l'orangerie de Versailles , un oranger qui existoit déjà du temps du Connétable de Bourbon , & qu'on appelle l'oranger du Connétable de Bourbon.

* RUE DES BOURDONNOIS.

* Ainsi nommée des Sires Adam & Guillaume Bourdon.

Gaultier & Dupré , Marchands de soie , & qui ont pour enseigne la couronne d'or , assurent , dit le fleur de Piganiol dans sa description de Paris , qu'ils savent par tradition qu'en 1280 Philippe le Bel demouroit dans la maison qu'ils occupent , & ils ne sont pas , ajoute-t-il , les seuls qui soient dans cette opinion. Philippe le Bel n'a jamais demeuré dans cette maison ; c'est Philippe , Duc d'Orléans , frere du Roi Jean , qui l'acheta en 1393 , deux

* Qui feroient mille francs. * En 1398 c'étoit l'hôtel
 aujourd'hui à de *Preux* Gui de la Trimouille.
 peu près seize
 mille livres.

RUE DU BOUT-DU-MONDE.

Ainsi nommée d'une enseigne où
 * Oiseau. l'on'avoit peint, un *Bouc*, un *Duc* *
 & un *Monde*, avec cette inscription,
au Bouc-Duc-Monde. C'est de pareilles
 enseignes que plusieurs rues ont pris
 leurs noms.

* Ainsi nom-
 mée du Port
 aux buches.

RUE DE LA BUCHERIE.*

L'école de Médecine est dans cette
 rue, & y fut établie vers 1472. An-
 ciennement les Professeurs de cette
 Faculté étoient *Clercs* & obligés de
 garder le célibat. Ils presserent tant
 le Cardinal d'Estouteville, nommé
 pour la réformation de l'Université en
 1452, & lui représenterent avec des
 couleurs si vives les tentations aux-
 quelles ils étoient sans cesse expo-
 sés, qu'ils obtinrent la permission de
 pouvoir se marier.

Sous le regne de François I, la
 dissection du corps humain passoit
 encore

encore pour un sacrilege ; l'anatomie étoit donc une science presque inconnue , & les Médecins de ce temps-là & des siècles précédents , ne devoient pas être à beaucoup près aussi habiles que ceux d'à présent : mourroit-il plus de monde ?

Il y a eu des hommes assez superstitieux pour faire leur testament , parce qu'ils avoient vu un Médecin en songe ; ils croyoient que c'étoit un présage de mort.

QUAI DES CÉLESTINS.

L'hôtel Saint-Paul , que Charles V. fit bâtir , & qu'il destina , comme il est marqué dans son Edit du mois de juillet 1364 , pour être *l'hôtel solennel des grands états* , occupoit , avec les jardins , tout le terrain entre la rue Saint-Antoine & la rivière , depuis les fossés de la ville jusqu'à l'église de la paroisse de Saint-Paul ; en sorte que la Bastille & le couvent des Célestins paroissent enclavés dans son enceinte. Cet hôtel , comme toutes les autres maisons royales de ce temps-là , étoit accompagné

de grosses tours : on trouvoit que ces tours donnoient au corps du bâtiment un air de domination & de majesté. Les jardins n'étoient point plantés d'ifs & de tilleuls , mais de pommiers , de poiriers , de vignes , de cerisiers. On y voyoit la lavande , le romarin , des pois , des fèves , de longues treilles & de belles tonnelles : c'est d'une treille qui faisoit une des principales beautés de ces jardins & d'une cerisaie , que les rues de Beautreillis & de la cerisaie ont pris leurs noms. Les basses-cours étoient flanquées de colombiers & remplies de volailles , que les fermiers des terres & domaines du Roi étoient tenus de lui envoyer , & qu'on y engraissoit pour sa table & pour celles de ses commensaux. Les poutres & les solives des principaux appartements étoient enrichies de fleurs de lys d'étain doré. Il y avoit des barreaux de fer à toutes les fenêtres , avec un treillage de fil d'archal , *pour empêcher les pigeons de venir faire leurs ordures dans les chambres.* Les vitres , peintes de différentes couleurs & chargées d'armoiries , de devises & d'images de

saints & de saintes , ressembloient aux vitres de nos anciennes églises. Les sieges étoient des escabelles , des formes & des bancs ; le Roi avoit des chaises à bras , garnies de cuir rouge , avec des franges de soie. On appelloit les lits *couches* , quands ils avoient dix ou douze pieds de long sur autant de large , & *couchettes* quand ils n'avoient que six pieds de long & six de large. Il a été long-temps d'usage en France de retenir à coucher avec soi ceux qu'on affectionnoit. Charles V. dînoit vers onze heures, soupoit à sept, & toute la Cour étoit ordinairement couchée à neuf en hiver & à dix en été. *La Reine durant le repas* , dit Christine de Pisan , *par ancienne & raisonnable coutume* , pour obvier à vagues paroles & pensées , avoit un prudhomme au bout de la table , qui sans cesse disoit gestes & mœurs d'aucun bon *trépassé*.

On s'avisa , sous ce regne , d'armer les habits ; les femmes portoient sur leurs robes , à droite l'écu de leur mari , & à gauche le leur : cette mode dura près de cent ans.

Le principal corps de logis de

l'hôtel Saint-Paul & la principale entrée étoient du côté de la rivière , entre l'église Saint-Paul & les Célestins. Dès l'année 1519 François I. vendit quelques-uns des édifices qui composoient ce palais, que Charles VII, Louis XI, Charles VIII & Louis XII, avoient abandonné pour aller habiter celui des Tournelles. Le tout fut vendu en 1551 à différents particuliers, qui commencerent à bâtir & à percer les rues que nous voyons sur le vaste terrain qu'il occupoit.

R U E C H A M P F L E U R I.

Charlemagne avoit tâché de bannir absolument de Paris les femmes publiques. Il avoit ordonné qu'elles seroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou chez qui on les auroit trouvées, les porteroient sur leur cou (1) jusqu'au lieu de l'exécution. L'expérience fit bientôt connoître que ces sortes de femmes sont un mal nécessaire dans les

(1) *Volumus ut apud quemcumque inventæ fuerint, ab eis portentur usque ad mercatum ubi ipsæ flagellandæ sunt. Capit. reg. fr. Baluz. tom. I.*

grandes Villes , & l'on prit le parti de les tolérer. Elles commencerent donc à faire corps , à être imposées aux taxes , & à avoir leurs juges & leurs statuts. On les appelloit *femmes amoureuses* , *filles folles de leurs corps*. Tous les ans elles faisoient une procession solennelle le jour de la Madeleine. On leur désigna pour leur commerce les rues Froimentel , Pavée , Glatigny , Tyron , Chapon , Tireboudin , Brisemiche , du Renard , du Heurleur , de la Vieille-Bouclerie , l'Abreuvoir , Mâcon & *Champfleuri*. Elles avoient dans chacune de ces rues un *Clapier* qu'elles tâchoient à l'envi de rendre propre , agréable & commode. Elles étoient obligées de s'y rendre à dix heures du matin , & d'en sortir dès qu'on sonnoit le *couvre-feu* (1) , c'est-à-dire , à six heures du soir en hiver , & entre huit & neuf en été : il leur étoit absolument défendu d'exercer ailleurs , même chez elles. *Celles qui*

*Reg. du
Chât. Liv.
Rouge. an-
cien. f. 91.*

(1) Cloche ainsi nommée pour avertir de dire les prières , & de couvrir son feu avant que de se coucher.

Du Tillet, suivoient la Cour, disent du Tillet & P. 439. Pasquier, étoient tenues, tant que le mois de mai duroit, de faire le lit du Roi des Ribaults. Le Pere Daniel prétend que la charge du Roi des Ribaults étoit considérable, & qu'il avoit juridiction, pour certains points de police, dans la Maison du Roi & dans tout le Royaume.

Histoire de France. T. 1. P. 1450.

** On ne reçoit plus dans ces deux Monastères que des filles de famille & de vertu.*

*Les Filles - Dieu * avoient été fondées dès l'an 1226, pour retirer des péchereuses qui toute leur vie avoient abusé de leurs corps, & à la fin étoient en mendicité. Un Cordelier institua les Filles Pénitentes; elles ne furent établies qu'en 1497. Leurs Statuts, que Jean-Simon de Champigny, Evêque de Paris, voulut lui-même dresser, paroîtront, je crois, assez singuliers.*

Sauval. t. 1. P. 580.

On ne recevra aucune Religieuse malgré elle. Aucune qui n'ait mené, au moins pendant quelque temps, une vie dissolue; & pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées en présence des Meres, sous-Meres & Discretes, & par des matrones nommées exprès & qui feront serment sur les saints Evangiles de faire bon & loyal rapport.

Afin d'empêcher les filles d'aller se prostituer pour être reçues , celles qu'on aura une fois visitées & refusées seront exclues pour toujours.

En outre , les postulantes seront obligées de jurer , sous peine de leur damnation éternelle , entre les mains de leur Confesseur & de six Religieuses , qu'elles ne s'étoient pas prostituées à dessein d'entrer un jour dans cette Congrégation , & on les avertira que si l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient laissées corrompre à cette intention , elles ne seront plus réputées Religieuses de ce Monastere , fussent-elles Professes , & quelques vœux qu'elles aient faits.

Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop long-temps à se convertir , dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte , on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans.

Cette communauté étoit quelquefois assez nombreuse , & l'histoire parle d'un saint personnage qui prêchoit à cheval dans les carrefours , & qui eut la satisfaction de voir quatre-vingt femmes de mauvaise vie & trois

publicains se convertir à un de ses sermons. Au reste, tous les lieux de prostitution publique (1), après avoir été tolérés pendant près de quatre cents ans, furent abolis par l'article 101 de l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans en 1560. Le nombre des filles de joie ne diminua pas, quoique leur profession ne fût plus regardée comme un état; & en leur défendant d'être nulle part, on les obligea de se répandre par-tout.

RUE DU CHAUME.

Charles de Blois & le Comte de Montfort se faisoient la guerre pour la succession au Duché de Bretagne. Philippe de Valois, oncle de Charles, fit trancher * la tête à Olivier III du nom, Sire de Clifton, & à quelques autres Seigneurs Bretons, sur le soupçon assez léger d'une intelligence

* Aux Hal-
les à Paris
le 2 août
1342.

(1) On attribua au Docteur Cayet, sous-Précepteur de Henri IV, un *Mémoire*, présenté au Parlement, pour prouver la nécessité de les rétablir.

Rem. sur la Conf. de Sancerre. p. 45.

avec l'Angleterre & le Comte de Montfort. La veuve de Clifson* com-
 mença par éloigner secrètement son ^{* Jeanne de Belleville.}
 fils qui n'avoit que douze ans ; elle
 l'envoya à Londres , & dès qu'elle
 n'eut plus à craindre pour lui , elle
 vendit ses pierreries , arma trois vais-
 seaux , & courut la mer , vengeant la
 mort de son mari sur tous les Français
 qu'elle rencontroit. Ce nouveau Cor-
 saire fit des descentes en Normandie ,
 y força des châteaux , & les habitants
 de cette Province virent plus d'une
 fois , dans leurs villages embrasés ,
 une des plus belles femmes de l'Eu-
 rope , tenant l'épée d'une main & le
 flambeau de l'autre , presser le carnage
 & fixer avec plaisir ses regards sur
 toutes les horreurs de la guerre. Les
 premiers exploits du jeune Clifson ,
 dès qu'il fut en âge de porter les ar-
 mes , annoncerent ce qu'il seroit un
 jour. Un coup de lance qui lui creva
 l'œil à la bataille d'Auray , ne le mit
 point hors de combat , & grande mer-
 veille étoit de le voir partir comme
 l'éclair , & son martel en main abattre
 & déconfire à droite & à gauche tout

ce qu'il atteignoit. Le gain de cette fameuse bataille qui décida du Duché de Bretagne en faveur du jeune Comte de Montfort, fut en partie dû à sa valeur. Quelque temps après il se brouilla avec ce Prince, qui avoit donné le château du *Gavre* au fameux Jean Chandos. *Au diable, Monseigneur*, lui dit Clifson, *si jamais Anglois sera mon voisin* ; & tout de suite il alla mettre le feu à ce château & n'y laissa pas pierre sur pierre. Indépendamment de ses prétentions sur le *Gavre*, il avouoit lui-même que, quoiqu'élevé parmi les Anglois, * il n'avoit jamais pu vaincre cette antipathie de nation contre eux, assez ordinaire, pour ne pas dire naturelle, aux Bretons. Le Roi Charles V. ne manqua pas de profiter de son mécontentement pour l'attirer à sa Cour. Il lui donna, le 15 août 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter une maison à Paris appelée, dit Sauval, le *Grand Chantier du Temple*. * Je crois que ce n'étoit qu'un emplacement où Clifson fit bâtir son hôtel, qui subsiste encore & fait partie de l'hôtel de Soubise, du côté de cette rue du Chaume.

* Dans la suite, comme il ne leur faisoit jamais de quartier, ils le surnommèrent le *Boucher*.

* D'où vint le nom de la rue du *Grand Chantier*.

Froissard , Historien contemporain , rapporte que Charles V , quelques jours avant sa mort , fit appeller les Ducs de Berry , de Bourgogne & de Bourbon , & leur dit : *mes biaux-freres , par l'Ordonnance de la nature , je sens bien & reconnois que je ne puis longuement vivre. Je vous recommande mon fils Charles ; * usez-en envers lui * Charles VI, 2. Vol. 97. comme bons oncles doivent en user envers leur neveu ; couronnez-le après ma mort le plutôt que vous pourrez , & le conseillez dans ses affaires loyaument : toute ma confiance est en vous. L'enfant est jeune & de léger esprit , & aura bien besoin d'être conduit & gouverné. J'ai eu long-temps un Astronome qui disoit & affirmoit qu'en sa jeunesse il auroit moult affaire , & échapperois de grands périls & aventures ; surquoi j'ai moult pensé & réfléchi comment cela pourroit arriver , si ce n'est de la partie de Flandres ; car , Dieu merci , les besognes de notre Royaume sont en bon point. Le Duc de Bretagne est moult cauteleux & divers , & a toujours eu le cœur plus Anglois que Français. Il faut donc que vous teniez les nobles de*

Bretagne & bonnes Villes en amour ; c'est ainsi que vous pourrez rompre ses ententes. Je me loue des Bretons , car toujours ils m'ont servi loyaument & aidé à garder mon Royaume contre mes ennemis. Or faites le Sire de Clifson Connétable ; car , tout bien considéré , je n'y vois nul plus propre que lui.

La justice que ce grand Prince rendoit aux Bretons , leur étoit bien due. Les Anglais possédoient la Guienne , le Périgord , la Saintonge , le Rouargue , le Limoufin , l'Angoumois , le Poitou , l'Anjou & le Maine. Duguesclin , Clifson & de Rieux les chassèrent de ces Provinces , & à chaque prise de ville ou de château , on voit toujours quelques Bretons se distinguer. A l'égard de leur Duc , à qui la France avoit toujours été contraire , & qui ne devoit les avantages qu'il avoit remportés sur Charles de Blois qu'aux secours que le Roi d'Angleterre , son beau - pere , lui avoit envoyés , il étoit assez naturel qu'il eût le cœur plus Anglois que Français ; mais on lui rompoit ses ententes , & lorsqu'il fit venir , en 1372 , des troupes

Angloises dans le Duché , aussi-tôt toute la Noblesse se souleva , & lui déclara qu'elle lui avoit juré obéissance & fidélité ; mais qu'elle se croyoit déliée de ses serments, dès qu'il s'unissoit avec les ennemis de la France , la patrie commune. On lui fit la guerre , & il fut obligé de se réfugier à Londres. Il est vrai que Charles V , ayant voulu profiter de la circonstance pour unir le Duché à la couronne , cette même Noblesse s'y opposa , & lui représenta que la Bretagne n'étoit point originairement un démembrement de la Monarchie ; qu'elle ne pouvoit donc pas être sujette à confiscation ; que les Bretons n'avoient fait la guerre à leur Duc que pour l'obliger à chasser les Anglais ; qu'ils n'avoient jamais prétendu être en droit de le dépouiller de son héritage , & que leur foi étoit au contraire engagée à le lui conserver , & à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre *le droit du pays*. On fit des associations ; on prit des mesures si justes ; on rejetta si ignominieusement les insinuations de

ces misérables qui ne se chargent des intérêts de la patrie que pour la trahir , & l'on opposa tant de courage & de fermeté à l'invasion , que Duguesclin & Clifton , à qui le Roi avoit ordonné d'entrer en Bretagne avec les troupes Françaises qu'ils commandoient , n'y purent rien exécuter de considérable , & n'emportèrent que la honte de s'être rendus l'horreur d'un pays qui s'étoit si longtemps glorifié de leur avoir donné la naissance. On voit par le récit de Froissard , que la fermeté des Bretons ne leur avoit point fait perdre la bienveillance de Charles V. Ses derniers ordres en mourant furent de faire la paix avec eux , à condition que leur Duc , qu'ils avoient rappelé , renouvelleroit l'hommage à la France , & renonceroit à toute alliance avec l'Angleterre ; ce qui fut exécuté.

Je finirai cet article par quelques particularités sur *l'hôtel de Clifton*. C'étoit une maison , dit Pasquier , dont les Parisiens firent présent au Connétable de ce nom , lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1383.

Ces MM d'or couronnées, ajoutait-il, qu'on voyoit sur les murailles, signifioient *miséricorde*, & on l'appelloit également *l'hôtel de Clifson*, ou *l'hôtel de la Miséricorde*. Pasquier se trompe, puisque Charles V. avoit donné à Clifson, dès l'année 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter cette maison; & si on l'appella dans la suite *l'hôtel de la Miséricorde*, c'est que les Parisiens allèrent y crier *miséricorde*, & qu'en effet Clifson intercédâ pour eux, & se mit dans la cour du Palais aux genoux du Roi, pour obtenir leur grace, comme le rapportent tous les Historiens. A l'égard des MM d'or couronnées, c'étoit sur les maisons un ornement militaire, & qui figuroit certains coutelas appelés *Miséricordes*, dont se servoient les anciens Chevaliers, & qu'ils présentoient à la gorge de leurs ennemis lorsqu'ils les avoient terrassés. François de Guise acheta *l'hôtel de Clifson*, qui devint donc *l'hôtel de Guise*; & son fils Henri, surnommé le balafre, qui vouloit faire tonsurer Henri III, &

*Histoire gé-
néalogique de
France, t. 6.*

qui fut tué à Blois avec son frere le Cardinal , y demouroit. Se promenant un jour dans une galerie où Clifson avoit fait peindre les principales actions de sa vie , & de celle de Bertrand Duguesclin , *je regarde toujours avec plaisir* , dit-il , *ce Duguesclin ; il eut la gloire de détrôner un ty-*

** D. Pedre , ran. * Ce tyran n'étoit pas son Roi ,*
 Roi de Castille. *lui répondit fièrement le Sénéchal * ,*

** Carcado.* fils de ce Jean le Sénéchal , Gentilhomme de la Chambre , qui , voyant à la bataille de Pavie un Arquebusier qui alloit tirer sur François I , se précipita au-devant du coup , & fut tué. François de Rohan-Soubise acheta , en 1697 , l'hôtel de Guise , & y fit faire plusieurs augmentations & embellissements , entr'autres le péristile de colonnes couplées autour de la cour.

** Culture ,* RUE DE LA CULTURE *** ,
 ou terrain cultivé , appartenant aux Religieux de Sainte - Catherine. ou Coulture Sainte - Catherine.

Le Duc d'Orléans , frere de Charles VI , étoit fort amoureux d'une Juive qu'il alloit voir secrettement. Ayant

eu des raisons de soupçonner que Pierre de Crâon , Seigneur de Sablé & de la Ferté-Bernard , son Chambellan & son favori , avoit plaisanté de cette intrigue avec la Duchesse d'Orléans sa femme , il le chassa honteusement de sa maison. Crâon imputa en partie sa disgrâce au Connétable de Clifson. La nuit du treize au quatorze juin 1391 , l'ayant attendu au coin de cette rue Coulture-Sainte-Catherine , & le voyant venir peu accompagné , il fondit sur lui à la tête d'une vingtaine de scélérats. Clifson , après s'être défendu assez long-temps , quoiqu'il n'eût qu'un petit coutelas , tomba de cheval percé de trois coups , & donna de la tête dans une porte qui s'ouvrit. Le bruit de cet assassinat parvint aussi-tôt aux oreilles du Roi , qui s'alloit mettre au lit. *Il se vêtit d'une houpelande , on lui bouta ses souliers es pieds , & il courut à l'endroit où on disoit que le Connétable venoit d'être occis.* Il le trouva dans la boutique d'un Boulanger , baigné dans son sang. Après qu'on eut visité ses blessures , qui n'étoient pas dange-

• *Punie.*

reuses , Connétable , lui dit-il , *oncques chose ne fut telle , ni ne sera si fort amandée.* * On prétendit que Clifson avoit fait le lendemain son testament , & l'on se récria beaucoup sur la somme de dix-sept cens mille livres à laquelle il montoit. Il faut observer que , depuis vingt-cinq ans qu'il s'étoit attaché à la France , il avoit cherché & battu par-tout les Anglais ; qu'il avoit gagné la fameuse bataille de Rosebeque , & châtié les Flamands ; qu'il jouissoit depuis douze ans des gages & appointemens de Connétable , & que d'ailleurs il étoit très-riche en terres , domaines & châteaux dont il avoit hérité de ses ancêtres en Bretagne & dans le Poitou. Mais de tout temps on a trouvé mauvais qu'un Général , ou un Ministre , quelques services qu'il ait rendus à l'Etat , laisse une certaine fortune , quoique toujours bien moins considérable que celle de ce Publicain , qui pendant dix ou douze années a été intéressé dans la perception des revenus du Roi & des impôts sur le peuple.

CIMENTIERE SAINT-JEAN.

Les biens de Pierre de Crâon * furent confisqués , son hôtel fut démoli , & l'emplacement fut donné pour servir de cimetiere à la paroisse de Saint-Jean : on a changé depuis ce cimetiere en marché. Il obtint sa grace en 1395 , à la priere du Roi d'Angleterre , & devint dévot. Il paroît qu'en s'enfuyant après son assassinat , il avoit eu bien peur d'être pris & de mourir sans confession , & qu'il s'en ressouvient très-chrétieusement lorsqu'il fut revenu à la cour , car il sollicita vivement auprès du * Charles VI. Roi , & obtint enfin une déclaration , en date du 12 fevrier 1396 , par laquelle on abolissoit la coutume de refuser des Confesseurs aux criminels condamnés à mort. Sous le regne précédent , Philippe de Maizieres , aussi pitoyable que Crâon pour les scélérats , avoit inutilement sollicité une pareille déclaration. *Le chef du Conseil* , dit-il lui-même dans un de ses ouvrages , *se trouva si obstiné & si*

* Il descendoit de Renaud, Comte de Nevers & d'Auxerre, & d'Adelle de France, fille du Roi Robert. Il y a long-temps que cette maison est éteinte.

* Charles VI.

*Le songe de
vieil Pelerin.
L. 3. c. 68.*

entêté à l'encontre , & aucuns autres du Conseil , qu'on auroit plutôt fait retourner la roue d'un moulin , que cet endurci à changer d'opinion. Le Chancelier , & ces aucuns autres du Conseil , croyoient sans doute , & avec raison , que le refus de la confession étoit une barrière de plus contre le crime.

Je remarque que , dans ces siècles où les lettres n'avoient pas encore adouci les mœurs , l'exécution des criminels devenoit un spectacle qu'on donnoit avec une sorte d'appareil , & souvent les jours de fête. En les menant au lieu du supplice , (c'étoit ordinairement Montfaucon) on leur faisoit faire des pauses à quelques endroits & une entr'autres dans la cour des *Filles-Dieu* , où on leur servoit un verre de vin & trois morceaux de pain béni. On appelloit cette collation *le dernier morceau du patient*. S'il mangeoit avec un certain appétit , c'étoit un bon augure pour son ame.

Le Duc de Nemours (Jacques d'Armagnac) dont j'ai déjà parlé , & qui eut la tête tranchée aux Halles le 4 août 1477 , y fut conduit de là

Bastille , monté sur un cheval caparaçonné de drap noir. On avoit tapissé de *serge-perse* * les chambres du marché au poisson où il devoit se reposer ; on les avoit arrosées de vinaigre , & on y avoit brûlé du genievre pour y dissiper l'odeur de marée. Tandis qu'il se confessoit , on servit à ses Commissaires *douze pintes de vin , du pain blanc & des poires*. Il fut ensuite conduit à l'échafaud par une galerie faite exprès : on avoit eu l'attention de rembourer le carreau où il se mit à genoux. Le bourreau , après lui avoir tranché la tête , & l'avoir plongée dans un baril plein d'eau , la montra au peuple. Cent cinquante Cordeliers , avec des torches allumées , vinrent terminer ce triste spectacle. On portoit devant eux un cercueil découvert ; on y mit la tête & le corps du malheureux Duc de Nemours ; on leur donna de l'argent pour l'inhumer , & ils s'en retournerent en chantant.

* Couleur
entre le vert
& le bleu.

Regist. du
Parlement.

Compte du
Domaine de
Paris, 1478.

* Des Co-
quetiers qui y
tenoient leur
marché, ou
plus sûre-
ment de Pier-
re Coquillier,
Bourgeois de
Paris, qui vi-
voit en 1269.

RUE COQUETIERE *
ou *Coquilliere*.

* On dé-
fioit les villes
comme les
hommes.

En 1684, M. Berrier faisant faire quelques réparations à sa maison, située presque au bout de cette rue, du côté de Saint-Eustache, on trouva, en creusant la terre dans le jardin, à deux toises de profondeur, les fondements d'un ancien édifice; & dans les ruines d'une vieille tour, une tête de bronze antique, un peu plus grosse que le naturel. Etoit-ce une tête d'*Isis* ou de *Cybele*, ou de la Déesse *Lutèce* * ? C'est sur quoi les Savants ne sont pas d'accord. La tour crénelée à six faces, dont elle étoit couronnée, symbole ordinaire de *Cybele*, a paru à Moreau de Mautour, une preuve convaincante que c'étoit une tête de cette Déesse. Il est certain que *Cybele* étoit en grande vénération dans les Gaules. Dès qu'on craignoit pour la récolte, on mettoit sa statue sur un char tiré par des bœufs; on la promenoit autour des champs & des vignes; le peuple précédoit le char

en chantant & en dansant : les principaux Magistrats le suivoient pieds nuds. Un savant Religieux remarque que le culte de *Cybele* exigeoit , dans ceux qui vouloient s'y consacrer , la vocation la plus décidée pour la prêtrise ; il falloit lui sacrifier son sexe. *Le génie , le naturel & le tempérament des Gaulois leur inspiroient* , dit-il , *un éloignement invincible pour une mutilation si déshonorante.* On étoit obligé de faire venir ces Prêtres de Phrigie , comme on fait venir aujourd'hui d'Italie des chantres à voix claire.

*Relig. des
Gaulles. T. 1.
page 236.*

RUE DES CORDELIERS.

En 1502 , Gilles Dauphin , leur Général , en considération des bienfaits que son ordre avoit reçus de Messieurs du Parlement de Paris , envoya aux Présidents , Conseillers & Greffiers la permission de se faire enterrer en habit de Cordelier. En 1503 , il gratifia d'un semblable brevet le Prévôt des Marchands , les Echevins & les principaux Officiers de la

Hist. Ecclef. de Choisi. ann. 1333. Relat. de Fraiser. Ville. Il ne faut pas regarder cette permission comme une simple politesse, s'il est vrai que S. François fait régulièrement chaque année une descente en purgatoire pour en tirer les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre.

L'Etoile rapporte dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de France (année 1577,) » qu'une fille fort » belle, déguisée en homme, & qui » se faisoit appeller *Antoine*, fut découverte & prise dans le Couvent » des Cordeliers. Elle servoit entr'autres Frere *Jacques Berson*, qu'on appelloit l'enfant de Paris & le Cordelier aux belles mains. Ces Révérends Peres disoient tous qu'ils croyoient que c'étoit un vrai garçon; on s'en rapporta à leur conscience. Quant à cette fille garçon, elle en fut quitte pour le fouet, qui fut grand dommage à la chasteté de cette honnête personne qui se disoit mariée, & qui par dévotion avoit servi dix ou douze ans ces bons Religieux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur. « Il paroît

paroit que l'Etoile doute que l'honneur d'une fille puisse être aussi miraculeusement préservé parmi les révérends Peres Cordeliers que le fut le Prophete Daniel dans la fosse aux lions.

RUE SAINTE CROIX
DE LA BRETONNERIE.

Sous le regne de S. Louis , il n'y avoit encore dans ce quartier que quelques maisons éparfes & éloignées les unes des autres. Renaud de Brehan , Vicomte de Podoure & de l'Isle , occupoit une de ces maisons. Il avoit épousé en 1225 , la fille de Leolyn , Prince de Galles , & étoit venu à Paris pour quelque négociation secrète contre l'Angleterre. La nuit du vendredi au samedi-saint 1228 , cinq Anglois entrèrent dans *son vergier* , le défièrent & l'insultèrent. Il n'avoit avec lui qu'un Chapelain & un domestique. Ils le seconderent si bien que trois de ces Anglois furent tués ; les deux autres s'enfuirent ; le Chapelain mourut le lendemain de ses blessures. Brehan , avant que de par-

tir de Paris , acheta cette maison & le vergier , & les donna à son brave & fidele domestique appelé *Galleran*. Le nom de *Champs aux Bretons* qu'on donna au verger , ou jardin , à l'occasion de ce combat , devint le nom de toute la rue ; on l'appelloit encore à la fin du treizieme siecle *la rue du Champ aux Bretons*.

RUE ET PORTE S. DENIS.

C'étoit par cette porte que les Rois & les Reines faisoient leurs entrées. Toutes les rues , sur leur passage jusqu'à Notre - Dame , étoient tapissées & ordinairement couvertes en haut avec des étoffes de soie & des draps camelotés. Des jets d'eaux de senteur parfumoient l'air : le vin , l'hipocras & le lait couloient de différentes fontaines. Les Députés des six corps des Marchands portoient le dais : les corps de Métiers suivoient , représentant , en habits de caractère , les

Monstrelet. sept péchés mortels ; les sept vertus , foi , espérance , charité , justice , prudence , force & tempérance ; la mort , le purgatoire , l'enfer & le paradis , le tout

monté superbement. Il y avoit de distance en distance des théâtres où des Acteurs pantomimes , mêlés avec des chœurs de musique , représentoient des histoires de l'ancien & du nouveau Testament : le sacrifice d'Abraham ; le combat de David contre Goliath ; l'Anesse de Balaam prenant la parole pour faire entendre raison à ce Prophete ; des troupeaux dans un bocage avec leurs Bergers à qui l'Ange annonçoit la naissance de Notre-Seigneur , & qui chantoient le Gloria in excelsis Deo , &c.

Jean Chenu

Froissard dit qu'à l'entrée d'Isabeau de Baviere , il y avoit à la porte aux Peintres * , rue Saint-Denis , un ciel nué & étoilé très - richement , & Dieu par figure s'éant en sa majesté , le Pere , le Fils & le Saint - Esprit ; & dans ce ciel petits enfans de chœur chantoient moult doucement en forme d'Ange ; & lorsque la Reine passa dans sa litiere découverte sous la porte de ce Paradis , deux Anges descendirent d'enhaut , tenant en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie de pierres précieuses , & la mirent moult

* Elle étoit située presque vis-à-vis de la rue du Petit Lion.

*doucement sur le chef de la Reine , en
chantant ces vers :*

Dame enclose entre fleurs de lys,
Reine êtes-vous de Paradis,
De France & de tout le Pays :
Nous remontons en Paradis.

A l'occasion de cette entrée , Jean Juvenal des Ursins raconte que Charles VI voulut la voir , & qu'il dit à Savoisi son favori : *Savoisi , je te prie que tu montes sur mon bon cheval & je monterai derriere toi , & nous nous habillerons de façon qu'on ne nous cognoisse point , & irons voir l'entrée de ma femme . . . & allerent donc par la ville en divers lieux , & s'avancerent pour venir au Châtelet à l'heure que la Reine passoit , où y avoit moult de peuple & grande presse , & foison de Sergents à grosses boulaies , lesquels , pour empêcher la presse , frapportoient de côté & d'autre de leurs boulaies bien & fort ; & le Roi & Savoisi tâchoient toujours d'approcher ; & les Sergents , qui ne cognoissoient point le Roi ni Savoisi , frapportoient de leurs boulaies , & en eut le Roi plusieurs horions sur les épaules*

bien assis ; & le soir , en présence des dames & demoiselles , fut la chose récitée , & on commença d'en bien *farcir , & le * Rire Roi même se fargoit des horions qu'il avoit reçus.

Le lendemain les Bourgeois de Paris , suivant l'usage , porterent à Charles VI. de magnifiques présents , & s'étant mis à genoux , lui dirent : Très-chier & noble Sire , vos Bourgeois *Froissard.* de la ville de Paris vous présentent ces joyaux : c'étoient des vases d'or. Grand merci , bonnes gens , leur répondit-il , ils sont biaux & riches. Ils allerent ensuite chez la Reine à qui un ours & *Cérémonial Français.* une licorne présenterent de leur part des présents encore plus riches. Dans ces temps-là rien ne paroissoit si ingénieux que ces mascarades , & ce n'est pas la première & la dernière cérémonie où les villes ont choisi des animaux pour leurs députés.

A l'entrée de Louis XI , en 1461 , on imagina un spectacle très-agréable : devant la fontaine du Ponceau étoient *Malingre.* plusieurs belles filles en Sirettes , toutes *page 208.* nues , lesquelles , en faisant voir leur beau sein , chantoient de petits motets

& *bergerettes*. Il paroît qu'à l'entrée de la Reine Anne de Bretagne on poussa l'attention jusqu'à placer, de distance en distance, de petites troupes de dix ou douze personnes avec des pots-de-chambres pour les dames & demoiselles du cortège qui se trouveroient pressées de quelque besoin. J'oubliois de dire qu'alors, à toutes ces cérémonies, le cri de joie & d'acclamation n'étoit pas *vive le Roi*, mais *Noël, Noël*.

*RUE DES PRÊTRES
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,
Fauxbourg S. Victor.*

Leur maison & cette rue occupent un terrain qu'on appelloit le clos des arenes, parce que Chilperic (1) I. y avoit fait bâtir un cirque en 577. Personne

*Gregor.
Turon. hist.
Lib. 5.*

(1) Chilperic, dont on ne parle guere qu'à l'occasion de sa femme Fredegonde, étoit un Monarque fort singulier, si le portrait que nous en a laissé Grégoire de Tours est fidele. Il se croyoit un Théologien, & voulut faire publi. un Edit par lequel il défendoit de se servir

n'ignore que le cirque chez les anciens Romains étoit un lieu destiné pour les jeux publics, & particulièrement pour les courses de chevaux & de chariots. L'arene étoit la partie du cirque où se faisoient les combats de Gladiateurs & ceux de bêtes féroces. Pepin le bref se plaçoit beaucoup à faire battre des taureaux contre des lions. Philippe de Valois acheta près

à l'avenir du terme de *Trinité*, & de celui de *Personnes*, en parlant de Dieu, disant que le mot de *Personnes*, dont on use en parlant des hommes, dégradait la majesté divine. Il se piquoit aussi d'être Poëte & très-habile Grammairien. Il ajouta aux lettres dont on se servoit de son temps quatre caracteres pour exprimer, par un seul, certaines prononciations dont chacune avoit besoin de plus d'une lettre. Ces additions étoient l'ω des Grecs, Υ, Ζ, Π. Il en-*Ibidem.* voya ordre dans toutes les provinces de corriger les anciens livres, conformément à cette orthographe, & de l'enseigner aux enfants. L'ancienne orthographe eut ses martyrs, & deux Maîtres d'école aimerent mieux se laisser *efforiler* * que d'accepter la nouvelle, qui ne fut en usage que pendant la vie de ce Prince.

* Couper les oreilles.

* Voyez rue
des Lions.

du Louvre , rue Froidmanteau , une grange pour y mettre ses lions , ses ours & ses taureaux. Il y avoit à l'hôtel Saint-Paul la tour des lions * , à l'endroit même où est aujourd'hui la rue de ce nom. L'Etoile rapporte (année 1583) » que Henri III , après » avoir fait ses Pâques & dévotions » au Couvent des Bons-Hommes , » s'en revint au Louvre , & qu'il y » fit tuer , à coups d'arquebuse , les » lions , ours , taureaux , & sembla- » bles bêtes qu'il avoit coutume de » nourrir pour combattre contre les » dogues ; & ce à l'occasion d'un » songe par lequel il lui avoit sem- » blé que des lions , ours & dogues » le dévoreroient : songe qui sembloit » présager que les bêtes furieuses de » la Ligue se rueroient sur ce pauvre » Prince & sur son peuple. «

Nos mœurs ne nous font plus trouver de plaisir à regarder des animaux se déchirer , & si nos Princes ont des tigres & des lions dans leurs ménageries , c'est pour la rareté. Sans aimer à voir répandre le sang , nous som-

mes certainement aussi braves que les Romains.

RUE DE LA VIEILLE DRAPERIE.

Au coin de cette rue étoit la maison du pere de cet exécration Jean Châtel, qui attenta sur la personne de Henri IV, & le blessa d'un coup de couteau à la levre supérieure, le mardi 27 décembre 1594. L'espace qu'occupoit cette maison, qui fut rasée, forme cette petite place qui est devant la grande porte du Palais. On y avoit élevé une pyramide avec des inscriptions; elle fut abattue en 1605.

Extrait d'une Lettre de Henri IV, écrite à différentes Villes aussi-tôt après cet attentat.

» Il n'y avoit pas plus d'une heure
 » que nous étions arrivé à Paris du
 » retour de notre voyage de Picardie,
 » & étions encore tout botté, qu'ayant
 » autour de nous nos cousins le Prince
 » de Conti, Comte de Soissons &
 » Comte de Saint-Paul, & plus de

» trente ou quarante des principaux
 » Seigneurs & Gentilshommes de no-
 » tre Cour ; comme nous recevions
 » les fleurs de Ragni & de Montigni
 » qui ne nous avoient pas encore sa-
 » lué , un jeune garçon nommé Jean
 » Châtel , fort petit & âgé au plus de
 » dix-huit à dix-neuf ans , s'étant
 » glissé avec la troupe dans la cham-
 » bre , s'avança sans être quasi
 » apperçu , & nous pensant donner
 » dans le corps , du couteau qu'il
 » avoit , le coup (parce que nous nous
 » étions baissé pour relever lesdits
 » fleurs de Ragni & de Montigni qui
 » nous saluoient) ne nous a porté que
 » dans la levre supérieure , du côté
 » droit , & nous a entamé & coupé
 » une dent . . . Il y a , Dieu merci , si
 » peu de mal que pour cela nous ne
 » nous mettrons pas au lit de meil-
 » leur heure . «

Il paroît par un article des interro-
 gatoires de Jean Châtel , que le Prévôt
 de l'Hôtel , lorsqu'il l'eût arrêté & fait
 fouiller , ne douta point que ce ne fût
 un émissaire armé de toutes pieces par
 le fanatisme.

» Enquis qui lui a baillé l'*Agnus*
 » *Dei*, la chemise Notre-Dame &
 » tous les chapelets qu'il a autour du
 » cou, & si ce n'étoit pas pour lui
 » persuader d'affaffiner le Roi, sous
 » l'assurance qu'il feroit invulnér-
 » ble, & qu'on ne pourroit lui faire
 » aucun mal.

» A dit que sa mere lui avoit baillé
 » l'*Agnus Dei* & la chemise Notre-
 » Dame, & quant aux chapelets, les
 » avoir lui-même enfilés.

Il y eut quelques présomptions
 contre son pere ; sa mere & ses sœurs
 étoient très-innocentes. Il soutint à
 la question ordinaire & extraordina-
 re, & jusqu'à la mort, qu'il n'avoit
 communiqué son dessein à personne,
 & qu'il avoit entrepris ce coup de son
 propre mouvement.

Journal de
Henri IV,
ann. 1594.

» Enquis pourquoi il a voulu tuer
 » le Roi.

Premier In-
terrogatoire
devant le
Prévôt de
l'Hôtel.

» A dit, que pour expier ses pé-
 » chés, il avoit cru qu'il falloit qu'il
 » fit quelqu'acte signalé & utile à la
 » Religion Catholique, Apostolique &
 » Romaine, & y ayant failli, le feroit
 » encore s'il pouvoit.

» Enquis de nouveau par qui il a
» été persuadé de tuer le Roi.

» A dit avoir entendu dire en plu-
» sieurs lieux qu'il falloit tenir pour
» maxime véritable, qu'il étoit loi-
» sible de tuer le Roi, dès qu'il
» n'étoit pas approuvé par le Pape,
» & que cette doctrine étoit com-
» mune. «

Le malheureux ne disoit que trop
vrai, il n'y avoit pas encore un an
que la plupart des Ecclésiastiques &
presque tous les Religieux, l'ensei-
gnoient en chaire, dans le confessional
& dans leurs theses.

Le sieur de Piganiol, qui n'a fait
que transcrire mot à mot les antiqui-
tés de Paris par Sauval, dit que
Henri IV. fut blessé par Jean Châtel
*dans la cour de l'hôtel du Bouchage.**
qu'on appelloit alors l'hôtel d'Estrées,
& où demouroit la belle Gabrielle. Il
est prouvé par toute la procédure
que ce fut dans une des salles du
Louvre. D'ailleurs jamais l'hôtel du
Bouchage n'a été appelé l'hôtel d'Es-
trées, & Gabrielle d'Estrées demeu-
roit dans ce temps-là à l'hôtel de

A présent
les Peres de
l'Oratoire.

Schomberg, qui subsiste encore dans la rue Bailleul, derriere cet hôtel d'*Aligre* où le Grand - Conseil a tenu long-temps ses séances.

RUE DES ECRIVAINS.

La maison où demouroit *Nicolas Flamel*, fait le coin de cette rue & de la rue *Marivault*. On y voit encore sur un des gros jambages sa figure, à ce que l'on dit, & celle de *Pernelle* sa femme, avec des inscriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singuliere : il étoit né sans bien, de parents obscurs, & sa profession d'*Ecrivain* ne l'avoit pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit tout à coup, par ses libéralités, déceler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare : il fut riche pour les malheureux. Une honnête famille tombée dans l'indigence, une fille que la misere auroit peut-être entraînée dans le désordre, le Marchand & l'ouvrier chargés d'enfants, la veuve & l'orphelin, étoient les objets de sa magni-

ficence. Il fonda des Hôpitaux ; répara quelques églises , & rebâtit en partie celle des Innocents. *Naudé* attribue les richesses de *Flamel* à la connoissance qu'il avoit des affaires des Juifs , & ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France en 1394 , & que leurs biens furent acquis & confisqués au profit du Roi , *Flamel* traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devoient , & leur promit de ne les pas dénoncer. *Naudé* & *Piganiol* qui le cite , n'auroient pas avancé un fait aussi faux s'ils avoient lu les Déclarations de Charles VI. à l'occasion du bannissement des Juifs. La première , du 17 septembre 1394 , porte que , quoiqu'il les exile à perpétuité , il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées , ni leurs biens pillés ; en outre il enjoint à ceux qui leur doivent de les payer dans un mois , à peine de perdre leurs gages , & à ceux qui ne leur ont point donné de gages , de satisfaire à leurs obligations & de les retirer avant le terme expiré. Par une autre Déclaration , du 2 mars 1395 , quatre mois après leur sortie

du Royaume , il défend désormais à tous débiteurs des Juifs de leur rien payer , & fait cesser tout procès commencé pour telle raison , avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui y étoient détenus ; & pour finir entièrement à cet égard , par une dernière Déclaration du 30 janvier 1397 , il ordonne au Prévôt de Paris de déchirer & brûler toutes les obligations faites aux Juifs.

On voit par ces Ordonnances que puisque le Roi déchargeoit lui-même ses sujets de toutes dettes contractées avec ces infames usuriers , *Flamel* ne put pas s'enrichir en menaçant leurs débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison , y ont trouvé , dans différents endroits , des urnes , des phioles , des matras , du charbon , & dans des pots de grès une certaine matiere minérale , calcinée & grosse comme des pois. On ne fait pas positivement s'il fut enterré à Saint-Jacques de la Boucherie , ou sous les charniers des Innocents. *Paul* *Voyage de*
Lucas *Paul Lucas.* semble même douter qu'il soit

dans l'Asie
mineure. C.
12. t. 1.

mort ; il rapporte fort sérieusement
qu'étant en Asie , il fit connoissance
avec un Dervis qui parloit toutes les
langues , & qui ne paroissoit avoir
que trente ans , quoiqu'il eût déjà
vécu plus d'un siecle. » Ce Dervis ,
» dit-il , me raconta que *Flamel* per-
» suadé qu'on l'arrêteroît , s'il passoit
» pour avoir la pierre philosophale ,
» trouva le moyen de sortir de Fran-
» ce , en faisant publier sa mort , &
» celle de sa femme. Elle feignit une
» maladie qui eut son cours , & lors-
» qu'on la dit morte , elle étoit près
» de la Suisse où elle avoit ordre de
» l'attendre. On enterra pour elle un
» morceau de bois ; & pour ne pas
» manquer au cérémonial , ce fut
» dans une des églises qu'elle avoit fait
» rebâtir. Ensuite *Flamel* eut recours
» pour lui-même à un semblable stra-
» tagème. Comme l'on fait tout pour
» de l'argent , il n'eut pas de peine à
» gagner les Médecins & les gens
» d'église. Il laissa un testament dans
» les formes , où il recommandoit
» avec soin qu'on l'enterrât avec sa
» femme , & qu'on élevât une pyra-

» mide sur leur sépulture. Pendant
» que ce sage étoit en chemin pour
» rejoindre son épouse , un second
» morceau de bois fut enterré à sa
» place. Depuis ce temps-là ils ont
» mené tous les deux une vie philo-
» sophique , tantôt dans un pays ,
» tantôt dans un autre. Je suis leur
» intime ami , & il n'y a que trois ans
» que je les ai laissés aux Indes. »

Paul Lucas étoit pensionné de Louis XIV , & voyageoit par son ordre : de pareilles rêveries , que l'on trouve assez fréquemment dans son livre , ne font pas trop d'honneur au Ministre qui l'avoit choisi & présenté.

A l'occasion de la maison de Nicolas Flamel , l'Auteur de l'Essai d'une histoire de la paroisse de S. Jacques de la Boucherie , imprimé en 1757 , rapporte un fait tout récent : *un particulier* , dit-il , *sous un nom imposant* , mais sans doute emprunté , se présenta , en 1756 , à la Fabrique de cette paroisse , se disant chargé par un ami mort , d'une somme considérable qu'il devoit employer à des œuvres pies , à sa volonté. Ce

particulier ajouta que pour entrer dans les vues de son ami , il avoit imaginé de réparer des maisons caduques appartenantes à des Eglises ; que la maison du coin de la rue de Marivaux , vis-à-vis de S. Jacques de la Boucherie , avoit besoin de réparations , & qu'il y dépenseroit trois mille livres. L'offre fut acceptée ; la réparation étoit le prétexte ; l'objet véritable étoit une fouille & l'enlèvement de quelques pierres gravées (1). Les intéressés à la découverte du trésor imaginaire , veilloient avec soin sur l'ouvrage ; on creusoit en leur présence ; on emportoit furtivement des moilons & toutes les pierres gravées. La réparation qui a été faite peut monter à deux mille livres ; mais le particulier & les intéressés ont disparu sans payer , & cette dépense restera probablement sur le compte d'un

(1) En 1754 , quand je donnai la première édition de mes Essais historiques sur Paris , on voyoit encore , & j'avois vu moi-même , ces pierres ou étoient gravées la figure de Nicolas Flamel & celle de sa femme , avec des inscriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes.

Maître Maçon qui s'est livré trop légèrement à des inconnus, qu'il cherche & ne trouve point.

Il y a toute apparence que ces inconnus cherchent la Pierre Philosophale, & je conseillerois à ce Maître Maçon de s'imaginer que quand ils l'auront trouvée, il le paieront magnifiquement.

R U E D' E N F E R :

Près du Luxembourg.

S. Louis fut si édifié au récit qu'on lui faisoit de la vie austere & silencieuse des Disciples de Saint Bruno, qu'il en fit venir fix, & leur donna une maison, avec des jardins & des vignes, au village de Gentili. Ces Religieux voyoient de leurs fenêtres le palais de *Vauvert* bâti par le Roi Robert, abandonné par ses successeurs, & dont on pouvoit faire un Monastere commode & agréable par la proximité de Paris. Le hazard voulut que des esprits ou revenants s'avisèrent de s'emparer de ce vieux château. On y entendoit des hurlements

affreux. On y voyoit des spectres traînant des chaînes , & entr'autres un monstre vert , avec une grande barbe blanche , moitié homme & moitié serpent , armé d'une grosse massue , & qui sembloit toujours prêt à s'élancer la nuit sur les passants. Que faire d'un pareil château ? Les Chartreux le demanderent à S. Louis ; il le leur donna , avec toutes ses appartenances & dépendances. Les *revenants* n'y revinrent plus ; le nom d'*enfer* resta seulement à la rue , en mémoire de tout le tapage que les diables y avoient fait.

Quelques Etymologistes prétendent que la rue Saint-Jacques s'appelloit anciennement *via superior* , & celle-ci , parce qu'elle est plus basse , *via inferior* ou *infera* , d'où lui vint dans la suite le nom d'*enfer* par corruption & contraction de mot. D'autres disent que les gueux , les filoux & les gens sans aveu se retirant ordinairement dans les rues écartées , on donnoit le nom d'*enfer* à ces rues , à cause des cris , des jurements , des querelles & du bruit qu'on y entendoit sans cesse.

S. ETIENNE-DU-MONT.

Le Curé de cette paroisse s'étant plaint que le nommé *Michau*, un de ses paroissiens, l'avoit fait attendre jusqu'à minuit pour la *bénédiction du lit nuptial*, *Piere de Gondi*, Evêque de Paris, ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie se feroit de jour, ou du moins avant souper. Autrefois les nouveaux mariés ne pouvoient pas s'aller mettre au lit qu'il n'eût été béni : c'étoit un petit droit de plus pour les Curés, à qui l'on devoit aussi ce qu'on appelloit *les plats de noces*, c'est-à-dire, leur dîner en argent, ou en espèces.

Les Curés de Picardie étoient gênants; ils prétendoient que les nouveaux mariés ne pouvoient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premières nuits de leurs noces. Il intervint Arrêt le 19 mars 1409, ^{Réglem. du} portant défenses à l'Evêque d'Amiens ^{Parlement.} & aux Curés de ladite ville, de prendre ni exiger argent des nouveaux ma-

riés pour leur permettre de coucher avec leurs femmes la première , la seconde & la troisième nuits de leurs noces ; & fut dit , que chacun desdits habitants pourroit coucher avec son épouse sans la permission de l'Evêque & de ses Officiers. Nous ne pouvons vendre que ce qui nous appartient ; les Curés croyoient-ils , comme certains Prêtres des Indes , que ces trois premières nuits leur appartenoient ?

On ne marioit les grands , comme les petits , qu'à la porte de l'Eglise. En 1559 , lorsqu'Elizabeth de France , fille de Henri II , épousa Philippe II , Roi d'Espagne , Eustache du Bellay , Evêque de Paris , alla à la porte de Notre-Dame , & se fit , dit le Cérémonial Français , la célébration des épousailles audit portail , selon la coutume de notre Mere sainte Eglise. Apparemment qu'on trouvoit alors indécent de donner , dans l'Eglise même , la permission à un homme & à une femme d'aller coucher ensemble.

A l'occasion du mariage de Charles VI. avec Isabeau de Baviere , Froissard

rapporte que la fiancée d'un Roi de France , quelque dame ou fille de haut Seigneur qu'elle soit , doit être regardée & avisée toute nue par des Dames , pour savoir si elle est propre & formée pour porter enfans.

RUE DE LA FERRONNERIE. *

* Ainsi nommée des marchands de ferraille, *Ferronarii.*

Le vendredi 14 mai 1610 , environ les quatre heures de l'après-midi , un embarras de deux charrettes ayant obligé le carrosse de Henri IV. (1) de s'arrêter vers le milieu de cette rue , qui étoit alors très-étroite , Ravailiac , qui l'avoit suivi depuis le Louvre , monta sur un des rais d'une roue de derriere , & d'un premier & d'un second coup de couteau , assassina ce Prince , qui expira dans l'instant. *Chose surprenante , dit l'Etoile ! nul des Seigneurs qui étoient dans le carrosse ne l'a vu frapper le Roi , & si ce*

(1) Il alloit à l'Arsenal , & avoit fait lever les mantelets , parce qu'il faisoit beau , & qu'il vouloit voir les préparatifs pour l'entrée de la Reine.

*monstre (1) eût jetté son couteau , on n'eût su à qui s'en prendre. Henri IV. lisoit une lettre du Comte de Soissons ; le Duc d'Epéron étoit à sa droite , dans le fond du carrosse ; les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere du côté du Duc d'Epéron ; à la portiere , du côté du Roi , étoient le Duc de Montbazou & le Marquis de la Force , & sur le devant du carrosse , les Marquis de Mirebeau & du Plessis-Liancourt. Nicolas Pasquier rapporte qu'un diable apparut à Ravallac , & lui dit : *va , frappe hardiment , tu les trouveras tous aveuglés. Ce diable pouvoit bien être un de ces sept ou huit hommes qui vinrent l'épée à la main après qu'on l'eut arrêté , & qui voulurent le tuer.**

Lettre premiere.

Je n'entrerai pas dans des détails & dans un amas de circonstances qui ne finiroient point , & que peu de per-

(1) Lorsqu'on l'eut arrêté, dit Pierre Mathieu, on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main qui disoient tout haut qu'il falloit le tuer ; mais ils se cachèrent aussi-tôt dans la foule.

bonnes ignorent ; je dirai seulement ce que je pense sur le caractère des deux scélérats dont les mains parricides s'armèrent contre un de nos meilleurs & de nos plus grands Rois. Jean Châtel, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, après avoir étudié chez les Jésuites, faisoit son cours de Philosophie à l'Université ; son pere étoit un riche Marchand, qui ne le laissoit manquer de rien ; on voit dans ses interrogatoires un malheureux ferme dans ses abominables principes, simple, vrai, toujours égal dans ses réponses ; un véritable fanatique, qui n'est point étonné à l'aspect de ses Juges ; qui se regarde comme un martyr, & les supplices & son crime comme l'expiation de ses péchés. Après qu'on l'eut ôté de la torture, *je m'accuse*, dit humblement ce monstre à son Confesseur, *de quelqu'impatience dans mes tourments ; je prie Dieu de me le pardonner, & de pardonner à mes persécuteurs.*

Ravaillac, âgé d'environ trente-deux ans, étoit pauvre, se vantoit d'avoir des révélations, & se mettoit en fureur au seul nom de Huguenot ;

il parut propre à être l'instrument de l'horrible attentat qu'on méditoit depuis long-temps. On démêle aisément dans ses interrogatoires que son fanatisme étoit moins réel qu'affecté. Il feint quelquefois une ignorance stupide : *le Pape est Dieu*, dit-il, & *Dieu est le Pape*. Il répond sur d'autres articles en homme sensé, même assez instruit. Il ment (1), varie, pleure & gémit sur le malheur qu'il a eu de ne pas résister aux tentations du diable ; il prie ses Juges *de ne pas désespérer son ame à force de tourments* ; il reconnoît qu'il est coupable d'un grand crime ; mais il soutient toujours que personne ne l'a excité à le commettre & qu'il ne s'est déterminé à tuer le Roi ;

(1) Il dit qu'il n'étoit jamais sorti du Royaume ; il est prouvé qu'on l'avoit vu à Naples. Il dit que jamais il n'avoit déclaré à qui que ce soit, (pas même en confession) son dessein de tuer le Roi ; il y avoit plus d'un an que le Prieur des Augustins de Montargis avoit trouvé sur l'autel

Journal de une lettre par laquelle on le sommoit d'avertir
Henri IV, ce Prince qu'un grand rousseau, natif d'Angoulême, devoit l'assassiner. Ce Prieur ayant pris
année 1616. conseil du Lieutenant-Général & des principaux de la Ville, il fut arrêté d'envoyer
Nicolas Pasquier, Lettre première.

que parce qu'on l'a assuré que ce Prince alloit faire la guerre au Pape. Est-il possible, dit-on, que, dans l'horreur des tortures, il n'eût pas accusé ceux qui l'avoient séduit par eux-mêmes, ou par leurs émissaires, & en lui faisant de temps en temps de petites charités ? Peut-être espéroit-il toujours qu'ils lui sauveroient la vie ; d'ailleurs il est certain qu'à la première tirade des chevaux, il demanda d'être relâché ; qu'il dicta un testament de mort ; & que le Greffier affecta d'écrire si mal ce testament, que les plus experts en écritures n'ont jamais pu y rien déchiffrer.

Germain Brice dit que lorsqu'on eut arrêté Ravallac, on le mena d'abord à l'hôtel de Retz, à présent l'hôtel de Condé. C'auroit été le mener loin : je fais que l'hôtel de Condé étoit alors l'hôtel de Gondi ; mais Jean-Baptiste de Gondi, Duc de Retz, avoit en-

*Descrip. de
Paris, T. 1.
page 219.*

la Lettre, avec le procès-verbal qu'on avoit fait faire, à M. le Chancelier, qui malheureusement négligea cet avis. Voilà une preuve juridique & bien authentique que Ravallac avoit confié son abominable dessein.

* Rue des
Soulies.

core un autre hôtel * près du Louvre ; & ce fut à celui-là qu'on traîna ce scélérat. Il y resta deux jours , enchaîné & gardé par des archers. *A la question qui lui fut donnée dans toute la rigueur , ajoute Germain Brice , il avoua des choses si étranges , que les Juges , surpris & effrayés , jurèrent entr'eux sur les Saints Evangiles de n'en jamais rien découvrir , à cause des suites terribles qui en pouvoient arriver ; ils brûlerent même les dépositions & tout le procès-verbal au milieu de la Chambre , & il n'en est resté que quelques légers soupçons , sur lesquels on n'a pu fonder jusqu'à présent aucun véritable jugement.* Cette narration est absolument fausse ; Ravailiac soutint toujours à la question qu'il n'avoit point de complices ; & s'il avoua des choses étranges , ce ne fut que lorsqu'il eut demandé , à la première tirade des chevaux , qu'on le relâchât.

Quelques mois après , la Demoiselle d'Ecoman , femme d'un Gentilhomme , & qui avoit été attachée à la Reine Marguerite , accusa la Marquise de Verneuil & le Duc (1) d'E-

(1) Il ne reste plus personne de sa race,

pernon d'avoir fait assassiner Henri IV. *Ann. 1611.*

Elle parloit bien , dit l'Etoile , & étoit ferme & constante en ses réponses & accusations , munies de raisons valables & preuves très-fortes , qui rendoient ses Juges tout étonnés. Il falloit des preuves juridiques ; elle n'en put pas fournir , & fut condamnée à être enfermée le reste de ses jours entre quatre murail-

les : il fut dit dans l'Arrêt que toute la procédure seroit supprimée. Aparemment que Germain Brice , qui brouille assez souvent tous les faits , a confondu cette procédure avec le procès criminel de Ravillac. Je finirai cet article par un passage des Mémoires de Sully , qui fait connoître le peu de précaution que Henri IV prenoit contre les attentats dont il étoit sans cesse menacé. » Il me fut adressé(1) *Arrêt du 31 juillet 1611.*

Mémoires de Sully , ann. 1605.

& ses descendants ont fini à la deuxième génération , ainsi que ceux du Duc de Lerme en Espagne. Je détaillerai dans un autre article par quelles raisons & comment ces deux hommes tramerent & conduisirent cette conspiration.

(1) Pierre du Jardin s'étant trouvé à Na-

» de Rome , dit Sully , un avis d'une
 » conspiration contre la personne de
 » Sa Majesté ; je ne crus pas devoir
 » le lui cacher , quoique cet avis ne
 » me parût à moi-même digne que
 » d'être méprisé , comme il le fut de ce
 » Prince , qui me répondit à cette occa-
 » sion qu'il s'étoit convaincu que pour
 » ne pas rendre sa vie pire que la mort
 » même , il ne devoit faire aucune at-
 » tention à de semblables avis ; que
 » les tireurs d'horoscope l'avoient me-
 » nacé , les uns de mourir par l'épée ,
 » les autres dans un carrosse ; qu'aucun
 » ne lui avoit jamais parlé de poison ,
 » qui étoit , à son avis , la maniere la
 » plus facile de se défaire de lui , puis-
 » qu'il mangeoit beaucoup de fruits ,
 » & sans effai , de tous ceux qu'on

ples avec Ravailac , apprit de la bouche mé-
 me de ce scélérat , la conspiration contre
 Henri IV ; M. de Breves , notre Ambassa-
 deur à Rome , à qui il en donna avis , écri-
 vit à M. de Sully ; ce Ministre en parla à
 Henri IV , qui méprisa malheureusement cet
 avis. On seroit tenté de croire à une fatalité
 absolue & inévitable , quand on réfléchit
 qu'on n'arreta point Ravailac lorsqu'il
 rentra en France.

» lui présentoit ; & qu'enfin sur le tout
» il s'en remettoit au souverain Maître
» de ses jours. «

LE FOR-L'EVÊQUE.

Forum Episcopi, c'est-à-dire le Siege de la Jurisdiction temporelle de l'Evêque. Il y avoit dans Paris , & dans les fauxbourgs , dix-neuf Justices de Seigneurs : l'incertitude de leurs limites caufoit souvent des conflits de Jurisdiction : par Edit du mois de fevrier 1674 , toutes ces Justices subalternes furent réunies & incorporées à celle du Châtelet ; on conserva seulement la Justice (dans leur enclos) à l'Archevêque de Paris & Chapitre de Notre-Dame , à l'Abbé de S. Germain-des-Prés , au Grand Prieur de France , au Commandeur de S. Jean de Latran , & au Prieur de S. Martin des Champs.

Adrien de Valois prétend qu'on dit *For-l'Evêque* au lieu de *Four-l'Evêque* , & que le four banal où les vassaux de l'Evêque envoyotent cuire leur pain , occupoit une partie de ce bâtiment qui sert aujourd'hui de prison.

RUE DES FOSSÉS S. GERMAIN
DE L'AUXERROIS.

* Cul-de-sac
de Sourdis
dans cette
rue.

* Le Doyen-
né vis-à-vis
du grand
Portail de
l'Eglise, du
côté du Lou-
vre.

Journal de
Henri IV,
1599.

L'hôtel de Sourdis * communiquoit au cloître de cette Eglise. Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, demouroit dans la maison du Doyen, apparemment pour être proche du Louvre & de la Marquise de Sourdis sa tante. Elle y mourut la veille de Pâques 1599. Sauval assure qu'il avoit connu des vieillards qui lui avoient dit qu'après sa mort on l'exposa dans la grande salle de cette * maison; qu'elle étoit vêtue d'une robe de satin blanc, & couchée sur un lit de parade de velours cramoisi, enrichi de dentelles d'or & d'argent. Il ne paroît pas vraisemblable qu'on ait exposé à la vue du Public une personne à qui des symptomes de mort terribles avoient défiguré tous les traits, & tourné la bouche jusques derriere le cou. Elle avoit passé une partie du Carême à Fontaine-Bleau; la politique & la bienfaisance ne permettant pas à Henri IV de la garder auprès de lui pendant le temps de Pâques, il l'avoit priée de retourner à Paris, & la conduisit jus-

qu'à Melun. Ces deux amants, dit Sully, sembloient avoir un pressentiment qu'ils ne se reverroient plus ; ils s'accabloient de caresses , les larmes aux yeux , & se parloient comme si c'eût été pour la dernière fois ; la Duchesse recommandoit au Roi ses enfants , sa maison de Monceaux & ses domestiques ; ce Prince l'écoutoit & s'attendrissoit au lieu de la rassurer ; ils prenoient congé l'un de l'autre & aussitôt se rappelloient , s'embrassoient & ne pouvoient se séparer. Elle vint loger chez *Zamet* : c'étoit un Italien qui avoit acquis de grandes richesses en s'intéressant dans toutes sortes de mal-

Confess. de Sanci. L. 2. Remarques sur le ch. 1.

tôtes : c'est lui qui se qualifia dans le contrat de mariage d'une de ses filles , *Seigneur suzerain de dix-sept cens mille écus* : son caractère plaisant & enjoué l'avoit rendu agréable à Henri IV : ce Prince choisissoit ordinairement sa maison pour ses petits soupers & ses parties de plaisir. La Duchesse fut reçue de son hôte avec tous les empressements imaginables. Le Jeudi-saint , ayant bien dîné , il lui prit quelques éblouissements dans l'Eglise du Petit Saint Antoine , où elle étoit allée en-

tendre les *Ténèbres*. Revenue chez *Zamet*, & se promenant dans le jardin, après avoir mangé d'un citron
D'Aubigné. (d'autres disent d'une salade) elle se sentit tout à coup un feu dans le gofier, & des douleurs si aiguës dans
Mémoires de Sully. l'estomac, qu'elle s'écria, *qu'on m'ôte de cette maison ; je suis (1) empoisonnée.* On l'emporta chez elle ; son mal y redoubla avec des crises & des convulsions si violentes, qu'on ne pouvoit regarder sans effroi cette tête si belle quelques heures au paravant ; elle expira le samedi vers les sept heurs du matin ; on l'ouvrit & l'on trouva son enfant mort. Henri IV fit prendre le deuil à toute la Cour, & le porta la première semaine en violet, & la seconde en noir. *On empoisonna cette favorite*, dit un Ecrivain de ce temps-là, *parce que le Roi étoit déterminé à l'épouser ; & vu les troubles qui en seroient advenus, ajoute ce galant homme, ce fut un ser-*

(1) On avoit déjà parlé de marier Henri IV avec Marie de Médicis ; & comme *Zamet* étoit né sujet du Duc de Florence, ses ennemis le soupçonnerent d'un crime dont il n'y eut aucune preuve.

Vice qu'on rendit à ce Prince & à l'Etat.
Cela peut être , mais on conviendra
que de pareils services sont plus infames
que ceux du bourreau ; d'ailleurs
la plupart des Historiens n'attribuent
cette mort si frappante qu'aux effets
d'une grosse malheureuse.

RUE DU FOUARRE.

L'Université avoit autrefois ses écoles
des deux côtés de cette rue : elle
prit le nom de rue du *Fouarre* (vieux
mot qui signifioit de la paille) de la
grande consommation qu'en faisoient
les écoliers : ils n'étoient assis dans les
classes que sur de la paille. Anciennement
il n'y avoit aussi ni bancs ni chaises
dans les Eglises : on les jonchoit de
paille fraîche & d'herbes odoriférantes,
sur-tout à la Messe de minuit & autres
grandes fêtes.

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS , au Marais.

En 1350, Jean Roussel & Alix sa
femme , firent bâtir dans cette rue ,
qu'on appelloit alors la rue des *Vieilles
Poulies*, vingt-quatre chambres pour
y retirer des pauvres. Leurs héritiers ,

en 1415 , donnerent ces chambres au Grand-Prieur de France, avec soixante-dix livres parisis de rente , à condition d'y loger deux pauvres dans chacune , moyennant treize deniers en y entrant , & un denier par semaine. On appella ces chambres *la maison des Francs-Bourgeois* , parce que ceux qu'on y recevoit étoient francs de toutes taxes & impositions , attendu leur pauvreté : voilà l'origine du nom de cette rue.

Il y demouroit , en 1596 , deux *gueux* qui dans leur oisiveté s'étoient si bien exercés à contrefaire le son des cors de chasse & la voix des chiens , qu'à trente pas on croyoit entendre une meute & des piqueurs : on devoit y être encore plus trompé dans des lieux où les rochers renvoient & multiplient les moindres cris. Il y a toute apparence qu'on s'étoit servi de ces deux hommes pour une aventure qui fut regardée comme l'apparition véritable d'un fantôme ; si Henri IV avoit eu la curiosité d'avancer , on lui auroit sans doute lancé un dard , & l'on auroit dit ensuite que n'étant pas dans le cœur bon catholique , c'étoit

le diable qui l'avoit tué. Voici ce que rapportent la plupart des Historiens contemporains.

Le Roi , chassant dans la forêt de Fontaine-Bleau , entendit comme à une demi-lieue de l'endroit où il étoit , des jappements de chiens , le cri & le cor des chasseurs , & en un moment tout ce bruit , qui sembloit être éloigné , se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda à M. le Comte de Soissons de brousser & pousser en avant pour voir ce que c'étoit , ne présumant pas qu'il pût y avoir des gens assez hardis pour se mêler parmi sa chasse & lui en troubler le passe-temps. Le Comte de Soissons s'avancant , entendit le bruit , sans voir d'où il venoit ; un grand homme noir se présenta dans l'épaisseur des broussailles , & cria d'une voix terrible , m'entendez-vous ? & soudain disparut. A cette parole , les plus hardis estimerent imprudence de s'arrêter en cette chasse en laquelle ils ne prirent que de la peur ; & bien qu'ordinairement elle noue la langue & glace la parole , ils ne laisserent pourtant pas de raconter cette aventure , que plusieurs auroient renvoyé aux fables de Merlin , si la vérité affirmée par tant de bouches & éclairée par tant d'yeux , n'eût ôté tout sujet d'en douter. Les pas-

P. Mathieu
Liv. 1. nar-
rat. 5.

Journal du
regne de Hen-
ri IV. ann.
1598. Supl.

teurs des environs disent que c'est un esprit qu'ils appellent le Grand-Veneur ; les autres prétendent que c'est la chasse de Saint Hubert qu'on entend aussi en d'autres lieux.

L'EGLISE DE STE. GENEVIEVE.

La queue du manteau du Cardinal de la Rochefoucauld, sur son tombeau dans cette Eglise, est portée par un Ange : je suis étonné que l'extravagante imagination qui a créé ce Page, au lieu de le laisser à moitié nud, ne lui ait pas donné la livrée.

*RUE DE GRENELE,
Quartier S. Eustache.*

Cet hôtel où l'amoureux Comte de Soissons se plaisoit à répandre de tous côtés, sur les vitres, les plafonds & les lambris, d'ingénieux emblèmes, de galantes devises & ses chiffres enlassés avec ceux de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV : ce même hôtel qui fut ensuite habité par le Duc de Bellegarde, ce courtisan si aimable, si poli, l'amant chéri de Gabrielle d'Estrées, de madame, de mademoiselle de Guise, & de tant d'autres ; cet hôtel enfin qui devint, après la mort du Car-

dinal de Richelieu , l'asyle des Muses , où l'Académie Française tint si longtemps ses séances , où s'assembloient les Racan , les Sarazin , les Voiture , c'est aujourd'hui l'hôtel des Fermes.

Le 9 juin 1572 , Jeanne d'Albret , mere de Henri IV , mourut dans la troisieme maison après cet hôtel , du côté de la rue Saint-Honoré. Elle n'avoit que quarante-quatre ans , & ne fut malade que cinq jours. Le bruit courut qu'elle avoit été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de senteur que lui avoit vendus *René* , un Italien , grand scélérat , & parfumeur suivant la Cour de Catherine de Médicis. Le corps de cette Princesse fut ouvert , & les Chirurgiens , dit Cayet ,
Chronolog.
novenaire.
 rapporterent qu'ils n'y avoient point trouvé de marques de poison. Elle n'avoit pu se dispenser de venir à Paris pour le mariage de son fils ; d'ailleurs on l'avoit assurée qu'on alloit faire la guerre à son ennemi irréconciliable , Philippe II Roi d'Espagne , Charles IX étant persuadé qu'il avoit fait empoisonner Elizabeth de France sa femme , l'accusant d'un commerce de galanterie avec son fils D. Carlos.

Aujourd'hui , dès qu'une Princesse entre dans le cinquieme mois de sa grossesse , Médecins , Chirurgiens & Accoucheurs s'emparent de sa santé ; à peine lui permettent-ils de sortir de son appartement ; la voiture la plus douce & le plus beau chemin ne les rassurent pas ; quelqu'envie qu'elle ait d'aller seulement de Versailles à Fontaine-Bleau , ils s'y opposent. Cayet , sous-Précepteur d'Henri IV , rapporte *que Jeanne d'Albret voulant suivre son mari aux guerres de Picardie , le Roi son pere lui dit qu'il vouloit que si elle devenoit grosse , elle lui apportât sa grossesse en son ventre pour enfanter en sa maison , & qu'il feroit nourrir lui-même l'enfant , fils ou fille . . . ; que cette Princesse se trouvant enceinte , & dans son neuvieme mois , partit de Compiègne , traversa toute la France jusqu'aux Pirennées , & arriva , en quinze jours , à Pau dans le Béarn . . . Elle étoit curieuse , ajoute cet Historien , de voir le testament de son pere ; il étoit dans une grosse boîte d'or , sur laquelle étoit aussi une chaîne d'or qui eût pu faire autour du cou 25 ou 30 tours ; elle la lui demanda ; elle sera tienne , lui dit-il , dès que tu m'auras montré l'enfant que tu por-*

*Chronolog.
novenaire.
ann. 1585.*

tes, & afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ou un rechigné, je te promets le tout, pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson Béarnoise, & quand tu enfanteras, j'y veux être... Entre minuit & une heure, le 13 de décembre 1553, les douleurs prirent à la Princesse; son pere averti descend; l'entendant venir, elle chanta la chanson Béarnoise qui commence par Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi en cette heure... étant délivrée, son pere lui mit la chaîne d'or au cou, & lui donna la boîte d'or où étoit son testament, lui disant: voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi, prenant l'enfant dans sa grande robe, sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, & l'emporta dans sa chambre... Le petit Prince fut nourri & élevé de façon à être propre à la fatigue & au travail, ne mangeant souvent que du pain commun; le bon Roi son grand-pere l'ordonnoit ainsi, & ne vouloit qu'il fût délicatement mignardé, afin que de jeunesse il s'apprît à la nécessité; souvent on l'a vu, à la mode du pays, parmi les autres enfants du château & village de Coirazze, pieds déchaux & tête nue, tant en hiver qu'en été. Quel fut ce Prince? HENRI IV.

RUE GRENIER S. LAZARE.

Pasquier rapporte que l'an 1424, vint à Paris une fille nommée *Margot*, qui jouoit au jeu de paume de cette rue, de l'avant & de l'arrière-main mieux qu'aucun homme; ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit seulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la suite quelques-uns mirent à leur main des cordes & tendons pour renvoyer la balle avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*, ajoute-t-il, a été donné à ce jeu parce que dans ce temps-là son exercice consistoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main.

RUE GUÉNÉGAUD.

J'ai dit que de la Porte de Buci, située vers le haut de la rue S. André des Arcs*, les murs de la Ville traversant le terrain où l'on plaça dans la suite la Porte* Dauphine, alloient terminer leur enceinte à la Porte de Nesle, bâtie où est à présent la première cour du Collège des Quatre-Nations. L'hôtel de Nesle, avec

* Vis-à-vis
de la rue
Contref-
carpe.

* A l'autre
bout de la
rue Contref-
carpe.

ses jardins , occupoit tout l'espace qu'occupent aujourd'hui quelques dépendances de ce College , les maisons de la petite place de Conti , cette petite place , l'Hôtel de Conti , la rue Guénégaud depuis l'égout jusqu'à la riviere , & la petite rue de Nevers. Philippe le Bel l'acheta d'Amauri de Nesle , en 1308 ; les Rois ses successeurs le donnerent & l'aliénerent plusieurs fois ; il étoit toujours revenu au Domaine. Charles IX le vendit , en 1571 , à Louis de Gonzague , Duc de Nevers , qui le rebâtit en partie. Il fut ensuite l'hôtel Guénégaud , & enfin l'hôtel de Conti. Henri de Guénégaud , Secrétaire d'État , qui l'avoit acheté vers 1650 , y avoit fait de grands changements & avoit bâti cette rue qui fut prise sur le jardin.

Brantome parle d'une Reine qui se *Dames ga-*
tenoit à l'hôtel de Nesle , laquelle faisoit lantes, T. 1,
le guet aux passans , & ceux qui lui plai-
soient & agréaient le plus , de quelque sorte
de gens que ce fussent , les faisoit appeller
& venir à elle , & après en avoir tiré ce
qu'elle en vouloit , les faisoit précipiter de
*la tour * en bas dans l'eau. Je ne peux*
pas dire , ajoute-t-il , que cela soit vrai ;

* Bâtie où
 est à présent
 la place des
 Quatre - Na-
 tions.

mais la plupart de Paris l'affirme , & il n'y a personne qui ne le dise , en montrant la tour.

Le Poète Villon dans sa ballade aux Dames , composée en 1461 , dit ,

Où est la Reine
Qui commanda que Buridan
Fût jetté en un sac en Seine ?

Jeanne , Comtesse de Bourgogne & d'Artois , Reine de France & de Navarre , Princesse très-décriée pour ses mœurs , demeura à l'hôtel de Nesle après la mort de Philippe le Long son mari ; elle mourut en 1329 , & voulut être enterrée aux Cordeliers. Jean Buridan étoit de Béthune en Artois ; il étoit célèbre dans l'Université de Paris dès l'an 1327 ; s'il fut jetté dans la Seine , il ne se noya pas ; il vivoit encore en 1348.

*Mémoires de
Nevers, T. 1.
page 57.*

* Décapité
en 1574.

Ce fut à ce même hôtel de Nesle que Henriette de Cleves , femme de Louis de Gonzague , Duc de Nevers , apporta la tête de Coconas * son amant qu'on avoit exposée sur un poteau dans la place de Grève ; elle alla elle-même l'enlever de nuit ; elle la fit embaumer , & la garda long-temps dans l'armoire

d'un cabinet , derriere son lit. Ce même cabinet fut arrosé des larmes de sa petite-fille (1) , Marie-Louise de Gonzague de Cleves , dont l'amant * eut la même destinée que Coconas.

* Cinqmars
décapité en
1642.

D. Félibien & D. Lobineau , dans leur Histoire de Paris, ont apparemment suivi les plans qu'on trouve dans le premier volume du Traité de la Police du Commissaire de la Marre ; ces plans sont très-fautifs ; ils placent l'hôtel de Nesle hors des murailles ; il est certain qu'il étoit dans l'enceinte , & que ses murs en faisoient partie. Le Duc de Berri , oncle de Charles VI , fit bâtir , il est vrai , un petit hôtel , *ou séjour de Nesle* , au-delà des fossés de la Ville ; il communiquoit au grand hôtel par un pont-levis , & ses jardins s'étendoient , d'un côté vers la porte de Buci , & de l'autre au bord de la riviere , c'est-à-dire où est à présent le Quai Malaquêt. Il ne falloit pas confondre ce petit hôtel avec le grand. Le College des Quatre-Nations a été bâti sur quel-

(1) Elle épousa Ladislas , & ensuite Casimir , freres & Rois de Pologne.

ques dépendances de l'un & de l'autre, & sur les fossés de la Ville. Je n'écris qu'après avoir examiné très-exactement les anciens plans de Paris, à la Bibliothèque du Roi & à celle de S. Victor.

En 1538, en fouillant la terre proche de la tour de Nesle, on trouva onze caveaux, & dans un de ces caveaux le corps d'un homme armé de toutes pièces. Ces sépultures étoient-elles du temps des payens ? Il est certain qu'il n'y avoit jamais eu ni Cimetière ni Eglise dans cet endroit.

Guill. Marcel, T. 1. p. 71. & 78.

G I B E T.

Mot corrompu de celui de *Gebel* qui signifie en langue Arabe une montagne. Anciennement en France les exécutions se faisoient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite dit que les Germains pendoient à un arbre les traîtres & les déserteurs, & qu'ils étouffoient dans un borbier, sous une claie, les poltrons, les faibles & les *mignons*. L'esprit de la loi, dans la différence de ces supplices, étoit de rendre visible la punition du

De Moribus. Germ. c. 12.

crime , & d'ensevelir l'infamie dans un éternel oubli.

Etienne Pasquier remarque que les fourches patibulaires de Montfaucon ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés ; qu'Enguerrand de Marigni , qui les fit bâtir , les étrenna ; que Pierre Remi , Surintendant des Finances sous Charles le Bel , les ayant fait réparer , y fut aussi pendu ; & de notre temps , ajoute-t-il , Jean Mounier , Lieutenant Civil de Paris , y ayant fait mettre la main pour les refaire , s'il n'y finit pas ses jours comme les deux autres , il y fit amende honorable. La remarque de Pasquier est bonne en ce qu'elle fait voir qu'il a été un temps qu'en France on faisoit justice des grands comme des petits voleurs.

L E G U E T.

Il paroît que sous la première race de nos Rois , le Guet n'étoit pas en bonne réputation. Une Ordonnance de Clotaire II , année 595 , porte » que » lorsqu'un vol sera fait de nuit , ceux » qui seront de garde dans le quartier » en répondront s'ils n'arrêtent pas le » voleur ; que si le voleur , en fuyant

*Traité de la
Police, T. 1.
page 256.*

» devant ces premiers , est vu dans un
 » autre quartier , & que les Gardes de
 » ce second quartier , en étant aussi-tôt
 » avertis, négligent de l'arrêter , la perte
 » causée par le vol , tombera (1) sur
 » eux , & qu'ils feront en outre con-
 » damnés en cinq sols d'amende , & ain-
 » si de quartier en quartier. «

RUE DE LA HARPE.

Au fond d'une assez vilaine maison qui a pour enseigne *la Croix de Fer* , on voit une salle très-vaste , voûtée , & haute d'environ quarante pieds. C'est un reste de l'ancien Palais des *Thermes* , & un précieux monument de la façon dont bâtissoient les Romains. Le ciment dont ils se servoient nous est toujours inconnu : il me semble que cela ne fait pas honneur à nos Architectes. Les édifices & les cours de ce Palais occupoient tout l'espace entre cette rue de la Harpe & la rue S. Jacques , depuis la rue du Foin jusqu'à la place de Sorbonne. Son parc & ses jardins s'étendoient

(1) La garde à Alger est responsable des vols qui s'y commettent , & paie sur le champ.

d'un côté jusques sur le * Mont Leu-
cotitius , & de l'autre jusqu'au Tem-
ple * d'Isis. Quelques savants croient
que l'Empereur Julien le fit bâtir vers
l'an 358 : d'autres prétendent qu'il est
plus ancien.

* Montagne
sainte Gene-
vieve.

* S. Vin-
cent, depuis
S. Germain-
des-Prés.

Ce fut la demeure ordinaire de nos
Rois de la premiere race : *Childebert* ,
dit Fortunat , *alloit de son Palais , par
ses jardins , jusqu'aux environs de l'Eglise
S. Vincent.* Les Princesses Gisla & Ro-
trude , filles de Charlemagne , y furent
reléguées après sa mort. Ce grand Prin-
ce avoit un peu trop fermé les yeux
sur leur conduite , apparemment par
cette même tendresse qui l'avoit em-
pêché , dit le P. Daniel , de les ma-
rier , ne pouvant se résoudre à se sé-
parer d'elles. Louis le Débonnaire , dès
qu'il fut sur le trône , entreprit de ré-
former leur façon de vivre , & com-
mença par faire tuer deux Seigneurs
qui passaient pour être leurs amants ;
il croyoit sans doute que l'exemple
intimideroit , & qu'elles n'en trouve-
roient plus ; il paroît qu'il se trompa ,
& qu'elles n'en manquerent jamais.
Ces Princesses joignoient à beaucoup
d'esprit , du goût pour les Lettres ;

*Histoire de
France, T. I.
page 558.*

elles étoient d'ailleurs affables , généreuses , bienfaisantes , bonnes en un mot comme le sont ordinairement toutes les femmes galantes du fond du cœur , & sans motifs d'intrigues , d'intérêt ou d'ambition. Elles moururent généralement regrettées , tandis que le *Débonnaire* , qui n'avoit aimé que la compagnie des Prêtres , qui avoit banni de sa Cour tous les plaisirs , qui l'avoit réglée monacalement , qui n'avoit eu du goût que pour le plainchant & les cérémonies de l'Eglise , après s'être rendu méprisable , dit le même P. Daniel , aux Evêques & aux Abbés , à force de trop communiquer avec eux & de leur trop déférer , mourut avili , dégradé dans l'esprit de ses sujets , avec la réputation d'un très-vertueux , mais très-médiocre Empereur.

Histoire de France, T. I. page 645.

Ibidem.

RUE SAINT-HONORÉ.

Sous le regne de Philippe le Bel , les Eglises de Saint Honoré , de Saint Thomas du Louvre , & des Quinze-Vingts , étoient encore entourées de champs & de vignes , & l'on voit dans un vieux registre de ce temps-là , qu'en l'an 1310 la récolte de bled , de vin & d'avoine

y fut bonne. Ces Eglises ne furent renfermées dans Paris que par l'enceinte commencée sous Charles V. en 1367 , achevée sous Charles VI. en 1383 , & qui subsista jusqu'en 1633.

En lisant l'histoire des guerres civiles sous les regnes de Henri III. & de Henri IV , il faut faire attention que le Palais des Tuileries étoit hors des murs. » Henri III , dit l'Etoile , voyant
» le peuple continuer dans sa furie ;
» étant averti d'ailleurs que les Prédicateurs qui marchaient en tête & qui
» ne tenoient autre langage sinon qu'il
» falloit aller prendre son frere Henri de
» Valois dans son Louvre , avoient fait
» armer sept ou huit cens écoliers , &
» trois ou quatre cens Moines ; & ceux
» qui étoient auprès de ce Prince ,
» ayant sur les cinq heures du soir reçu
» avis par un de ses bons serviteurs ,
» qui déguisé se coula dans le Louvre ,
» qu'il eût à en sortir au plus vite , si
» non qu'il étoit perdu , sortit du Louvre à pied , tenant une baguette à la
» main suivant sa coutume , comme
» s'allant promener aux Tuileries. Il
» n'étoit pas encore hors de la porte
» lorsqu'un bourgeois l'avertit en dili-

Ann. 1588.

» gence de sortir , parce que le (1)
 » Duc de Guise, avec douze cens hom-
 » mes, l'alloit venir prendre. Étant arri-
 » vé aux Tuileries où étoit son écu-
 » rie , il monta à cheval avec ceux de
 » sa suite qui eurent moyen d'y mon-
 » ter : *Duhalde* le botta , & lui mettant
 » son éperon à l'envers , *c'est tout un* ,
 » lui dit ce Prince , *je ne vais pas voir*
 » *ma Maîtresse* : étant à cheval , il se
 » tourna vers la Ville & jura de n'y ren-
 » trer que par la breche.

Chronologie
Novenaire.

» Entre cinq & six heures du soir ,
 » dit Cayet , Henri III. sortit de Paris
 » par la *Porte Neuve* ; ceux qui étoient
 » avec lui , le suivirent ; aucuns des-
 » quels étoient bien étonnés ; car tel
 » Conseiller d'État l'étoit allé trouver
 » au Louvre avec sa robe longue , qui
 » sans bottes montoit , pour le suivre,

(1) Le Duc de Guise alla le soir chez le
 Premier Président , *Achille de Harlai* , qui
 le voyant venir , lui cria , *c'est une honte* ,
Monseigneur , *c'est une honte que le valet mette le*
Maître hors de la maison ! d'ailleurs , mon ame est
à Dieu , mon cœur est au Roi , & à l'égard de
mon corps , je l'abandonne , s'il le faut , aux
méchants qui désolent ce Royaume.

» sur le premier cheval de l'écurie ; &
 » lorsque ce Prince sortit *par la Porte*
 » *Neuve* , quarante Arquebusiers qu'on
 » avoit mis à la porte de Nesle , tire-
 » rent vivement sur lui & sur ceux de
 » sa suite. «

On voit par ce récit de deux Hif-
 toriens contemporains , que la *Porte*
Neuve étoit placée au bord de la ri-
 viere , un peu en-deçà du dernier *
 guichet en allant du Pont-Neuf aux * Il n'y
 avoit encore
 ni galerie
 des Tuile-
 ries, ni gui-
 chets.
 Tuileries. De cette *Porte Neuve* ,
 les murs de la Ville , traversant le
 long du terrain où est à présent la
 rue * Saint Nicaise , alloient joindre
 la Porte Saint Honoré , située à l'en- * Bâtie vers
 1636.
 droit où sont aujourd'hui les bouche-
 ries des Quinze-vingts. Cette Porte
 Saint Honoré ne fut abattue , & re-
 culée jusqu'à l'endroit où nous l'avons
 vue , à l'entrée du Boulevard , qu'en
 1633.

» La Galerie des Tuileries , dit *T. 2. p. 40.*
 » Sauval , est un ouvrage que Henri
 » IV. vouloit pousser * tout le long
 » de la Riviere jusqu'au Palais des * Cette ga-
 lerie ne fut
 achevée que
 sous le regne
 de Louis
 XIII.
 » Tuileries , qui faisoit alors partie
 » du fauxbourg S. Honoré , afin par

» ce moyen d'être dehors & dedans
» la Ville quand il lui plairoit, & de
» ne se pas voir enfermé dans les mu-
» railles, où l'honneur & la vie de
» Henri III. avoient presque dépendu
» du caprice & de la frénésie d'une
» populace irritée. «

En 1616, M. de Berulle acheta l'hôtel du Bouchage pour y établir les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire : le cul-de-sac de l'Oratoire s'appelloit la rue du Louvre. Ce fut au bout de cette rue du Louvre, dans la rue S. Honoré, vis-à-vis de l'hôtel du Bouchage, que Paul Stuard de Caussade, Comte de Saint Megrain, le lundi 21 juillet 1578, sortant du Louvre vers les onze heures du soir, fut attaqué par vingt ou trente hommes, & percé de trente-trois coups dont il mourut le lendemain. Le Roi le fit enterrer à Saint Paul avec la même pompe & les mêmes cérémonies que Quelus & Maugiron.
» De ce meurtre, dit l'Etoile, n'en
» fut faite aucune poursuite, Sa Ma-
» jesté étant bien avertie que le Duc
» de Guise l'avoit fait faire, parce
» que le bruit couroit que ce Mignon

Ann. 1578.

» étoit l'amant chéri de sa femme , (1)
 » & que celui qui avoit fait ce coup
 » avoit la barbe & la contenance du
 » Duc de Mayenne. «

Quels temps ! quelles mœurs ! Si l'on veut se les rappeler & considérer l'horrible tableau que ce demi-siècle nous présente , on conviendra , je crois , qu'en général la vie des citoyens seroit moins exposée sous le regne d'un Néron que sous celui d'un Roi dont la foible autorité produit de petits Tyrans.

HOTEL-DE-VILLE.

Pendant la prison du Roi Jean , le Prévôt des Marchands & Echevins présenterent à *Notre-Dame* une bougie (apparemment roulée) aussi longue que l'enceinte de Paris avoit alors de tour. Ce don qu'on renouvelloit chaque année , fut suspendu du temps de la Ligue pendant vingt-cinq ou trente ans. En 1605 , Miron , Prévôt des Marchands , donna à la place de cette

Hist. de Paris, T. 2, page 54.

(1) Catherine de Cleves , veuve du Prince de Porcien , & mariée en secondes noces à Henri de Guise , tué à Blois en 1588.

longue bougie , une lampe d'argent , avec un cierge qui brûle jour & nuit devant l'Autel de la Vierge. Cette dévotion est aussi respectable qu'il est singulier de faire tous les ans la Procession autour de deux ou trois cens fagots , auxquels on met le feu pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Après bien des recherches sur cette ridicule cérémonie , j'ai trouvé que les Grecs & les Romains faisoient des réjouissances aux publications de paix & aux nouvelles de victoires remportées sur l'ennemi , & que ces réjouissances étoient toujours accompagnées de sacrifices où l'on allumoit de grands feux pour brûler les victimes. Nous avons eu l'esprit de conserver les feux , sans avoir de victimes à brûler. Depuis l'invention de la poudre à canon , on a aussi imaginé que par cent bouches d'airain on annonceroit majestueusement la naissance des Princes : des concerts de flûtes , de violons , de musettes & de hautbois , ne seroient-ils pas d'un meilleur augure ?

R U E S. J A C Q U E S.

La Chapelle souterraine de l'Eglise

des Carmélites (auparavant Notre-Dame des Champs) paroît d'une grande antiquité. Elle faisoit partie d'un Temple de Mercure ; & si l'on en croit quelques Auteurs , la figure que l'on voit au haut du pignon de cette Eglise , est une statue de ce Dieu. Moreau de Mautour , après avoir examiné plusieurs fois cette figure avec des lunettes d'approche , dit dans son rapport à l'Académie des Inscriptions ,

» qu'elle étoit de pierre ; qu'elle avoit le
» visage d'un jeune homme sans barbe ,
» avec des cheveux fort courts ; qu'elle
» étoit vêtue d'une draperie depuis le
» cou jusqu'aux pieds ; que derriere
» sa tête , qui étoit nue & panchée
» sur l'épaule gauche , il y avoit cinq
» pointes sortant d'une grosse branche
» de fer qui traversoit cette statue &
» servoit à la soutenir ; que de la main
» gauche elle tenoit une balance ;
» qu'on distinguoit de petites têtes d'en-
» fants dans chacun des bassins de cette
» balance , & que le bassin du côté droit
» descendoit plus bas que l'autre ; qu'au
» haut du pignon on lisoit en chif-
» fres Romains M. DC. V. époque
» de la construction du mur , aussi-bien

*Histoire de
l'Acad. des
Inscrip. T. 3.
page 300.*

» que de la position de cette statue ; &
 » qu'enfin tout cela lui faisoit juger
 » qu'elle représentoit Saint Michel (1)
 » qui pèse les âmes dans une balan-
 » ce. «

Si c'étoit la figure de cet Archan-
 ge , elle auroit des ailes , le Diable
 sous ses pieds , & la draperie n'iroit
 que jusqu'aux genoux : je ne serois
 pas éloigné de croire que c'est en ef-
 fet un *Mercur Theutates* qu'on trouva
 dans quelqueendroit de cet enclos ,
 que l'on prit pour la statue d'un Saint ,
 & qu'on plaça au haut du pignon
 de cette Eglise , lorsqu'on le refit à
 neuf en 1605.

D I I S I N F E R I S
 V E N E R I
 M A R T I E T
 M E R C U R I O
 S A C R U M.

Cette inscription trouvée dans la
 forêt de Belesme , prouve que les

Descrip. de (1) Piganiol, dès qu'il cesse de transcrire
Paris, T. 5, Sauval, n'est pas heureux en raisonnemens
page 343. & en citations. *Certaines pointes de fer*, dit-

Gaulois mettoient Mercure au nombre des Divinités infernales ; & comme ils croyoient la métempsychose, ^{Cesar. de bello Gallico. Lib. 6.} il est naturel d'imaginer qu'ils représentoient quelquefois ce Dieu examinant, pesant & appréciant les âmes, pour savoir s'il les logeroit bien ou mal en les renvoyant sur la terre. ^{Ibid. num. 15. & 16.}

On voit chez les Gaulois, dit César, plusieurs statues de Mercure ; c'est de tous les Dieux celui pour qui ils ont le plus de vénération ; ils le regardent comme l'inventeur des Arts, le protecteur des Voyageurs & le patron des Marchands... Ils disent tous qu'ils descendent de Pluton, & qu'ils le savent par la tradition qu'en ont conservée les Druides ; c'est pour marquer cette origine qu'ils ne comptent point par le nombre des jours, mais par celui (1) des nuits. Soit qu'ils

il, qui ont été mises sur le haut de cette statue pour empêcher les oiseaux de se percher dessus & la garantir des ordures qu'ils auroient pu y faire, ont fait croire à Moreau de Mautour que c'étoient des épis de bled, symbole de Cérès. On voit que Moreau de Mautour dit tout le contraire.

(1) On comptoit encore par nuits en France dans le douzième siècle.

commencent les mois , les années , où qu'ils célèbrent l'anniversaire de leur naissance , la nuit est toujours la première.

Personne n'ignore qu'une même Divinité chez les Payens étoit chargée d'emplois différents ; ils adoroient Apollon comme le Dieu du Soleil , & en même temps comme celui de la Médecine & de la Poésie ; ainsi , quoique César paroisse distinguer Mercure de Pluton , dans le passage que je viens de citer , il n'en est pas moins vrai que ce n'étoit que le même chez les Gaulois ; & voici ce qui me détermine à le croire : Tite-Live parle d'un endroit (apparemment consacré)

L. 20. c. 44. qu'on appelloit l'éminence de *Mercur-Theutates* ; voilà donc Mercure & *Theutates* qui ne font qu'un , ou plutôt *Theutates* qui signifioit en langue Celtique (1) *pere du peuple* , n'étoit qu'une épithète que les Gaulois & les Celtiberes donnoient à Mercure , parce qu'ils le regardoient comme le chef de leur race : c'étoit le *Pluton* , le *Dis pater*

(1) *Theut* , peuple , & *Tad* , pere , d'où vient le mot *Tata* dont se servent les enfans.

dont parle César & dont ils prétendoient être descendus : *Galli se omnes à Diti patre prognatos pradicant.*

L'usage des statues (1) pour représenter les Divinités qu'ils adoroient, ne s'introduisit chez eux que fort tard, & par un commerce plus fréquent avec les Grecs & les Romains. Dans les premiers temps, lorsqu'ils avoient déifié un Héros, ils donnoient son nom à un bois, à un lac, à un rocher, à un précipice, ou à quelque riviere; ces lieux sauvages & champêtres étoient les uniques objets de leur culte; c'étoient les Temples, les Autels de leurs Dieux & leurs Dieux mêmes; c'étoit sur-tout au milieu des

(1) Les Germains, dit Tacite, croient que ce seroit dégrader la majesté des Dieux, que de les représenter sous une figure humaine. Ils donnent les noms de leurs Divinités à des bois qu'ils leur consacrent, & ils adorent ces lieux solitaires comme étant pleins de leur présence : *Cæterum nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cælestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod solâ reverentiâ vident.* De Morib. Germ. cap. 9.

forêts , au pied des chênes les plus vieux & les plus couverts de mousse , qu'ils faisoient leurs principales cérémonies religieuses , & ces horribles sacrifices de victimes humaines dont parle Lucain :

Liv. 3.

Barbara ritu
Sacra Deum : structæ sacris feralibus ara :
Omnis & humanis lustrata cruoribus Arbor.

Juliani
Imper. Epist.
 16.

Ils attribuoient au Rhin un discernement assez singulier , & qu'heureusement on n'a jamais attribué à la Seine. Lorsqu'ils soupçonnoient leurs femmes de ne leur avoir pas été fidelles , ils exposoient leurs enfants sur ce fleuve : il engloutissoit dans ses eaux ceux qui n'étoient pas du mari , & portoit doucement les autres sur le rivage.

On ne commença de bâtir des Temples dans les Gaules que lorsqu'elles furent soumises aux Romains. Il paroît que ces Temples n'étoient pas dans les Villes , mais à la proximité ; il est certain qu'il n'y en avoit point dans l'enceinte des murs de *Lutece*. L'Abbaye de S. Germain-des-Prés fut bâtie sur les ruines de celui d'*Isis*. *Cybele* avoit le sien à peu près où commence

la rue Coquilliere , du côté de Saint Eustache. Montmartre prit son nom du Temple de *Mars* , & le Temple de *Mercur* - *Theutates* , ou *Pluton* , étoit donc où sont les Carmélites , c'est-à-dire sur ce côté du Mont *Leucotitius* qu'on appelle aujourd'hui le Fauxbourg S. Jacques.

D'ailleurs je n'ignore pas qu'anciennement dans la plupart des Cimetieres , il y avoit une Chapelle dédiée à S. Michel ; qu'on l'invoquoit comme le patron des morts & le défenseur des tombeaux ; qu'au portail de Notre-Dame il est représenté pesant les ames , tandis que le diable , pour en escamoter quelques-unes , s'accroupit & se cache sous les balances , & que l'on doit donc présumer , dira-t-on , que c'est aussi une de ces statues qu'on voit au haut de l'Eglise des Carmélites. Je réponds à cette objection , qu'après que le Christianisme eut dissipé les ténèbres de l'idolâtrie , on attribua à plusieurs Saints les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fausses Divinités ; que quelqu'un , comme je l'ai dit , ayant déterré par hazard dans un champ un *Mercur*

Theutates, s'imagina que c'étoit un *S. Michel*, & que sur cette statue & sur cette idée, les sculpteurs s'accoutumèrent à représenter ainsi cet Archange : j'ajouterai que jamais les Payens n'ont enterré leurs morts dans les Villes ; que les lieux où ils les enterroient, étoient ordinairement consacrés à *Mercur* ; qu'ils donnoient à ce Dieu l'épithète de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les ames sur la terre ; & qu'enfin, par tous les tombeaux qu'on a trouvés dans l'enclos des Carmélites & aux environs, il n'est pas douteux que c'étoit le Cimetière des Parisiens du temps du paganisme.

L'EGLISE DES SS. INNOCENTS.

A l'article du Cimetière de cette Eglise, Corrozet rapporte une épithaphe qu'on y voyoit de son temps, & qu'on n'y voit plus, apparemment parce qu'étant gravée sur une plaque de cuivre, quelque misérable l'a enlevée pour la vendre :

Antiquités de Paris imprimées en 1561. Cy gist Jotlande Bailly qui trépassa l'an 1514, le 88^e an de son âge, le 42 de son veuvage, laquelle a vu, ou pu

voir , devant son trépas , deux cens-quatre-vingt-quinze enfans issus d'elle.

ISLE NOTRE-DAME OU S. LOUIS.

Quelques Auteurs croient que c'étoit sous le regne de Charles V. que vivoit un chien dont la mémoire mérita d'être conservée à la postérité par un monument qui subsiste encore sur la cheminée de la grande salle du château de Montargis. *D'Audiguier* prétend que c'étoit un lévrier ; j'en doute , attendu que le nez dans les chiens est le mobile du sentiment ; or les lévriers n'ont pas de nez , & par conséquent s'ils caressent un Maître , s'ils se trouvent à son lever , à son coucher , ce n'est que par habitude , comme des courtisans , sans s'y attacher & sans l'aimer ; je les crois absolument incapables de ces traits de bonté de cœur dont je vais faire le récit.

Aubri de Montdidier , passant seul dans la forêt de Bondi , est assassiné & enterré au pied d'un arbre. Son chien reste plusieurs jours sur sa fosse & ne la quitte que pressé par la faim. Il vient à Paris chez un intime ami du

malheureux *Aubri*, & par ses tristes hurlements semble vouloir lui annoncer la perte qu'ils ont faite. Après avoir mangé, il recommence ses cris, va à la porte, tourne la tête pour voir si on le suit, revient à cet ami de son Maître & le tire par l'habit comme pour lui marquer de venir avec lui. La singularité des tous les mouvements de ce chien, sa venue sans son Maître qu'il ne quittoit jamais, ce Maître qui tout d'un coup a disparu, & peut-être cette distribution de justice & d'événements qui ne permet guere que les crimes restent longtemps cachés ; tout cela fit que l'on suivit ce chien. Dès qu'il fut au pied de l'arbre, il redoubla ses cris en grattant la terre comme pour faire signe de chercher dans cet endroit ; on y fouilla & on y trouva le corps du malheureux *Aubri*.

Quelque temps après il apperçoit par hazard l'assassin, que tous les Historiens nomment *le Chevalier Macaire* ; il lui saute à la gorge, & l'on a bien de la peine à lui faire lâcher prise. Chaque fois qu'il le rencontre, il l'attaque & le pour-

fuit avec la même fureur. L'acharnement de ce chien , qui n'en veut qu'à cet homme , commence à paroître extraordinaire ; on se rappelle l'affection qu'il avoit marquée pour son Maître , & en même-temps plusieurs occasions où ce *Chevalier Macaire* avoit donné des preuves de sa haine & de son envie contre *Aubri de Montdidier*. Quelques autres circonstances augmentent les soupçons. Le Roi instruit de tous les discours que l'on tenoit , fait venir ce chien qui paroît tranquille jusqu'au moment qu'appercevant *Macaire* au milieu d'une vingtaine d'autres Courtisans , il tourne , aboie , & cherche à se jeter sur lui. Dans ces temps-là on ordonnoit le combat entre l'accusateur & l'accusé , lorsque les preuves du crime n'étoient pas convaincantes ; on nommoit ces sortes de combats *Jugements de Dieu* , parce qu'on étoit persuadé que le Ciel auroit plutôt fait un miracle que de laisser succomber l'innocence. Le Roi frappé de tous les indices qui se réunissoient contre *Macaire* , jugea qu'il étoit gage de bataille , c'est-à-dire qu'il ordonna le duel entre ce Chevalier & le chien.

Le champ clos fut marqué dans l'Isle Notre-Dame, qui n'étoit alors qu'un terrain vague & inhabité. *Macaire* étoit armé d'un gros bâton; le chien avoit un tonneau percé pour sa retraite & ses relancements. On le lâche; aussitôt il court, tourne autour de son adversaire, évite ses coups, le menace tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, le fatigue, & enfin s'élance, le saisit à la gorge, le renverse, & l'oblige de faire l'aveu de son crime en présence du Roi & de toute la Cour.

On ne sera point étonné que ce chien ait resté plusieurs jours sur la fosse de son maître, ni qu'il ait marqué de la fureur à la vue de son assassin; mais la plupart des Lecteurs ne voudront pas croire qu'on ait ordonné le duel entre un homme & un chien; il me semble cependant que pour peu qu'on ait parcouru l'histoire, & vécu dans le monde, on doit être tout au moins aussi persuadé des travers de l'esprit humain que du bon cœur des chiens.

Vers l'an 968, il s'agissoit de savoir si en ligne directe la représen-

tation devoit l'avoir lieu ; les Docteurs furent d'avis différent ; l'Empereur Othon I. nomma deux Braves qui se battirent en sa présence pour décider ce point de droit ; celui qui soutenoit pour la représentation ayant eu l'avantage , il fut ordonné qu'elle auroit lieu , & qu'à l'avenir les petits-fils succéderaient aux biens de leurs aïeux ou aïeules , avec leurs oncles & tantes , de la maniere que leurs peres & meres eussent succédé.

Sigebert.

Tiraq. de
jure primig.
qu. 40.

L'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Denis se dispuetoient le Patronage sur un Monastere ; Pepin le Bref ne pouvant décider sur des droits qui lui paroissoient trop embrouillés , les renvoya au Jugement de Dieu par la Croix ; l'Evêque & l'Abbé nommerent donc chacun un homme, & ces deux hommes allerent dans la Chapelle du Palais , où ils étendirent les bras en croix ; le peuple , dévotement attentif , parloit tantôt pour l'un , tantôt pour l'autre ; l'homme de l'Evêque se laissa le premier , baissa les bras & lui fit perdre (1) son procès.

Histoire de
Paris.

(1) Parmi plusieurs moyens qu'emploient

Hist. des
Voyages.

L'épreuve , ou le *Jugement de Dieu par l'eau froide* , consistoit à jeter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau , après lui avoir lié la main droite au pied gauche , & la main gauche au pied droit ; s'il enfonçoit , on le croyoit innocent ; s'il furnageoit , c'étoit une preuve que l'eau , qu'on avoit eu la précaution de bénir , le rejettoit de son sein , étant trop pure pour y recevoir un coupable.

Celui que l'on condamnoit à l'épreuve ou *Jugement de Dieu* (1) par le feu , étoit obligé de porter à neuf , & quelquefois à douze pas , une barre de fer rouge pesant environ trois livres. Cette épreuve se faisoit aussi en

les *Siamois* pour connoître de quel côté est la justice dans les affaires civiles ou criminelles , ils se servent sur-tout de certaines pillules purgatives qu'ils font avaler aux deux parties ; celle qui les garde le plus long-temps dans son estomac sans les rendre , gagne son procès.

(1) On dit encore tous les jours , pour affirmer un fait , *j'en mettrois ma main au feu* : cette folle expression vient sans doute de l'usage de cette épreuve.

mettant la main dans un gantelet de fer sortant de la fournaise, ou bien en la plongeant dans un vase plein d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément; ensuite on enveloppoit la main du patient avec un linge sur lequel le Juge & la Partie adverse apposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours, on les levoit, & s'il ne paroïssoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous.

Les fers & autres instruments qui servoient aux épreuves, étoient bénis & gardés dans des Eglises *privilégiées à cet effet*; le profit qu'elles en retiroient, étoit une raison de plus pour entretenir la crédulité. Il sembloit que dans ces temps-là on eût entièrement oublié le précepte, *tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu.*

Je suis fâché que *l'Auteur de l'Esprit* T. 2. p. 311. *des Loix* soit persuadé que nos ancêtres avoient les mains comme les pattes d'un crocodile. *Qui ne voit*, dit-il au sujet des épreuves, *que chez un peuple exercé à manier les armes, la peau dure & caleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud, ou de l'eau bouillante.*

se, pour qu'il y parût trois jours après, & s'il y paroïssoit, c'étoit une marque que celui qui faisoit l'épreuve, étoit un efféminé. Les efféminés, lui dira-t-on, peuvent être de très-honnêtes gens. Nos paysans, ajoute-t-il, avec leurs mains caleuses manient le fer chaud comme ils veulent. Où a-t-il vu cela, lui dira-t-on encore, & dans quelles provinces nos paysans plongent-ils la main & le poignet dans de l'eau bouillante sans qu'il y paroisse?

P. Brumoy,
T. 3, p. 403.

L'épreuve par le feu étoit en usage chez les payens : dans *l'Antigone* de Sophocle, des gardes offrent de prouver leur innocence en maniant le fer chaud & en marchant à travers les flammes. Strabon parle des Prêtresses de Diane qui marchaient sur des charbons ardents sans se brûler. Saint Epiphane rapporte que des Prêtres d'Egypte se frottoient le visage avec certaines drogues, & le plongeant ensuite dans des chaudières bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sévigné, dans une de ses Lettres, dit qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze gouttes de cire d'Espagne allumée

Tom. 8.

mée, & dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. Nous avons vu dans les provinces un Charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frottoit les mains avec du plomb fondu.

Pour revenir à l'histoire du chien *d'Aubri de Montdidier*, il me semble qu'une question de droit décidée par deux champions; un procès perdu parce qu'un homme se lasse, & laisse tomber ses bras; des accusés qu'on déclare innocents parce qu'étant bien liés ils vont au fond de l'eau, & d'autres qu'on croit coupables parce qu'ils n'ont pas empoigné une barre de fer rouge sans se brûler: il me semble, dis-je, que ces faits doivent rendre le lecteur moins incrédule sur le duel en question, & d'autant plus qu'il est constaté par un monument. J'ai dit que ce combat est peint sur une des cheminées de la grande salle du château de Montargis. D'ailleurs des critiques très-judicieux, en-
tr'autres *Jules Scaliger*, & le Pere Mont-
faucon rapportent cette histoire: ce ne sont pas des conteurs de fables. A l'égard des Auteurs qui la placent en 1371,

le 8 octobre, sous le regne de Charles V, je crois qu'ils se trompent ; *Olivier de la Marche* qui écrivoit vers 1460, la raconte dans son *Traité des Duels*, & dit qu'il l'a tirée des *anciennes Chroniques*, expression dont on se sert en parlant d'un fait arrivé depuis cent ans. Je présume que ce chien étoit contemporain de Philippe-Auguste, ou de Louis VIII.

RUE DE LA JUIVERIE.

En horreur au peuple, exposés sans cesse à des avanies, jouets de l'avarice des Princes qui les chassoient pour s'emparer de leurs biens, & qui leur permettoient ensuite de revenir moyennant de grosses sommes : tel a été le sort des Juifs en France, sous la première, la seconde & la troisième race jusqu'en 1394, qu'ils furent absolument & entièrement bannis par Charles VI. Quelques offres qu'ils aient faites depuis, même dans les besoins les plus pressants de l'État, ils n'ont jamais pu obtenir d'être de nouveau tolérés. Les plus riches demeuroient dans les rues de la Pelleterie, de la Juiverie, de Ju-

das & de la Teixeranderie ; les artisans , les petits Courtiers & Frippiers , occupoient les halles & toutes ces rues qui y aboutissent. Ils avoient leurs écoles dans les rues S. Bon & de la Tacherie. Leur synagogue fut , en différents temps , dans la rue du Pet-au-Diable , ou dans la rue de la Juiverie. Philippe Auguste , en 1183 , après les avoir chassés , permit à l'Evêque de Paris de convertir en Eglise leur synagogue de la rue de la Juiverie ; elle devint , & a toujours été depuis , l'Eglise paroissiale de la Madeleine. Deux terrains vagues sur lesquels on bâtit dans la suite les rues Galande & Pierre-Sarrazin , leur servoient de cimetières. Il ne leur étoit pas permis de paroître en public sans une marque jaune sur l'estomach. Philippe le Hardi les obligea même de porter une corne sur la tête. Il leur étoit défendu de se baigner dans la Seine , & quand on les pendoit , c'étoit toujours entre deux chiens. Sous le règne de Philippe le Bel , leur communauté s'appelloit *Societas Caponum* , & la maison où ils s'assembloient , *Domus Societatis Caponum* , d'où est venu sans doute le mot injurieux *Capon*.

*Chart. Ep.
Paris. Bibl.
Reg. f. 22.*

*Regist. du
Parlement
1312.*

RUE DE LA JUSSIENNE.

Cette rue s'appelloit anciennement *la rue de l'Egyptienne* , à cause d'une chapelle de Sainte Marie l'Egyptienne qui est à l'entrée , du côté de la rue Montmartre ; le peuple par abréviation & corruption de mot , s'est accoutumé à l'appeller *la rue de la Jussienne*.

Nous rions de certains traits dans le culte religieux des Sauvages ; nous avons de la peine à concevoir que la simplicité ou l'extravagance de l'esprit de l'homme puisse aller si loin ; ces traits sont-ils aussi ridicules que ceux qu'enfantoit la dévotion grossière de nos ancêtres ? En 1660 , le Curé de Saint Germain de l'Auxerrois fit ôter de la chapelle de Sainte Marie l'Egyptienne , un côté de vitrage qui y étoit depuis plus de trois siècles , & où elle étoit peinte sur le pont d'un bateau , troussée jusqu'aux genoux devant le batelier , avec ces mots au-dessous : *comment la Sainte offrit son corps au batelier pour son passage.*

PORT SAINT LANDRI.

Le corps d'Isabeau de Baviere , femme de Charles VI , morte le dernier de

septembre 1435, fut porté à Saint-Denis d'une façon singulière ; on l'embarqua à ce port, dans un petit bateau, & l'on dit au batelier de le remettre au Prieur de l'Abbaye.

RUE DES LIONS, près Saint Paul.

Cette rue prit son nom du bâtiment & des cours où étoient renfermés les grands & les petits lions du Roi. Un jour François I. s'amusoit à regarder un combat de ses lions, une Dame ^{Brantome. Dames ga-} ayant laissé tomber son gant, dit à ^{lantes.} de Lorges, si vous voulez que je croie que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant. De Lorges descend, ramasse le gant au milieu de ces terribles animaux, remonte, le jette au nez de la Dame, & depuis, malgré toutes les avances & les agaceries qu'elle lui faisoit, ne voulut jamais la voir.

RUE DES MARMOUSETS.

» Ceux d'entre nous, dit le Commis- ^{Traité de la}
 » faire de la Marre, qui ont vu le com- ^{Police, T. 1,}
 » mencement du regne de Sa Majesté, se ^{page 560.}
 » souviennent encore que les rues de

» Paris étoient si remplies de fanges ;
 » que la nécessité avoit introduit l'usa-
 » ge de ne sortir qu'en bottes ; & quant
 » à l'infection que cela caufoit dans
 » l'air , le sieur Courtois Médecin qui
 » demouroit rue des Marmousets ,
 » a fait cette expérience par laquelle
 » on jugera du reste ; il avoit dans sa
 » salle , sur la rue , de gros chenets à
 » pomme de cuivre , & il a dit plusieurs
 » fois aux Magistrats & à ses amis que
 » tous les matins il les trouvoit cou-
 » verts d'une teinture de vert-de-gris
 » assez épaisse , qu'il faisoit nettoyer
 » pour faire l'expérience le jour sui-
 » vant ; & que depuis l'année 1663 que
 » la police du nettoiemment des rues a
 » été rétablie , ces taches n'avoient
 » plus paru. Il en tiroit cette conséquen-
 » ce que l'air corrompu que nous res-
 » pirons faisoit d'autant plus d'impres-
 » sions malignes sur les poulmons &
 » sur les autres visceres , que ces par-
 » ties sont incomparablement plus dé-
 » licates que le cuivre , & que c'étoit
 » la cause immédiate de plusieurs ma-
 » ladies. «

RUE DU MALTHOIS ,

près de l'Arcade de la Grève.

Le jeune Roi Philippe , que Louis le Gros son pere s'étoit affocié & avoit fait couronner à Rheims , passant près de S. Gervais , un cochon s'embarassa dans les jambes de son cheval , qui s'abattit , & ce jeune Prince tomba si rudement qu'il en mourut le lendemain , 3 octobre 1131. Il fut alors défendu de laisser vaguer des pourceaux dans les rues. Dans la suite ceux de l'Abbaye S. Antoine furent privilégiés , les Religieuses ayant représenté que ce seroit manquer à leur Patron que de ne pas excepter ses cochons de la regle générale.

RUE SAINT MARTIN.

On appelloit *Champ-clos* un terrain qu'on couvroit de sable , & qu'on entourait d'une double barriere , avec des échafauds pour le Roi & les Juges du champ , pour les Dames , les gens de la Cour & le peuple. Ces especes de théâtres , destinés à être arrosés du sang de la Noblesse , se faisoient ordinairement aux dépens de l'accusateur :

quelquefois l'accusé avoit la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs.

T. 2. p. 58:
& 688.

Il y a grande apparence, dit Sauval, que les Lices ou Champ-clos de Saint Martin des Champs & de l'Abbaye de Saint Germain des Prés, étoient toujours prêts, & qu'on les laissoit là sans les renouveler, jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus en état de servir. Les Religieux de ce Prieuré & de cette Abbaye avoient sans doute la bonté de les louer, & on leur avoit l'obligation de trouver un endroit où se couper la gorge, qui coûtoit beaucoup moins que s'il eût fallu le faire préparer exprès.

Je vais rapporter un passage de Brantome, qui me conduira à quelques réflexions sur les combats judiciaires & sur les duels; je crois qu'elles paroîtront si naturelles qu'on sera étonné qu'elles aient échappé à tant d'Auteurs qui ont traité cette matière.

Mémoires
sur les Duels,
page 194.

Au combat de feu mon oncle de la Chataigneraye contre Jarnac, dit Brantome, parmi la grande & superbe assemblée qui s'y trouva, il y avoit grande quantité d'Ambassadeurs, & entr'autres celui du Grand-Sultan Soliman, lequel s'étonna fort & trouva fort étrange ce combat d'un

Gentilhomme François contre un Gentilhomme François, & sur-tout d'un favori du Roi contre un autre, le Roi les allant mettre & exposer ainsi en tel carnage & massacre. Les Mahométans ne font pas cela, & mettent tout leur point d'honneur à bien servir leur Prince, & à prendre & soutenir sa querelle en guerre... Les anciens Grecs disoient que ces combats appartenoient aux Barbares. Les anciens Romains ont été de la même opinion que les Grecs & les Turcs; ils n'ont nullement approuvé tous ces duels & combats, ni ne se sont enfoncés en nos points d'honneur de nous autres Chrétiens.

Les Grecs & les Romains, comme aujourd'hui les Mahométans, étoient vêtus de longs habits, n'avoient point d'armes dans les Villes, & n'en portoient qu'à la guerre; il n'étoit donc guere possible qu'une querelle entre deux Citoyens eût des suites sanglantes.

Les peuples de la Germanie n'avoient point de Villes; ils habitoient les forêts; leurs habits, pour ne pas les embarrasser à la chasse, devoient être courts & leur ferrer la taille; la crainte des bêtes féroces les obligeoit d'être toujours armés; le premier mouve-

*Tacit. de
Moribus Ger-
man.*

ment d'un homme armé , lorsqu'on l'insulte , est de porter la main sur son arme : voilà , je crois , l'origine des duels que les autres Nations reprochoient aux peuples du Nord , & qu'on reproche à leurs descendants. Voyons à présent comment ces combats furent judiciairement autorisés , & pourquoi on en regardoit l'événement comme un *jugement de Dieu*.

*De Moribus
German.*

Les Francs , lorsqu'ils eurent achevé , sous la conduite de Clovis , leur établissement dans les Gaules , sentirent la nécessité d'avoir des loix écrites , pour régler l'administration de la Justice & constituer une forme positive de Gouvernement. Il n'y a qu'à lire Tacite , & l'on verra que ces Loix , qu'on appella *Saliques* , furent rédigées sur les usages & coutumes des *Germaines* ; on n'y fit que les changements & les modifications qu'exigeoit l'état présent d'une nation qui n'étoit plus errante , & où chaque particulier commençoit à jouir en propriété du partage qui lui étoit échu dans les terres conquises. La malheureuse coutume de se faire justice soi-même par la force , transmise pour

ainfi dire avec le fang d'âge en âge chez tous les peuples fortis de la Germanie , leur sembloit auffi ancienne & auffi noble que leur origine. Il n'étoit pas poffible d'efpérer que l'on perfuaderoit à des Conquéranrs de renoncer à un ufage qu'ils regardoient non-feulement comme une marque de leur indépendance , mais comme le droit de tout homme libre. Si Numa n'eut pas de peine à l'abolir chez les Romains , il faut confidérer que ce Légiflateur tant vanté , qui commandoit au plus à deux lieues à la ronde , dans un afyle d'efclaves fugitifs & de brigands , n'avoit befoin que d'être un paffable Lieutenant de Police ; il étoit aifé de faire accepter toutes fortes de réglemens à une troupe de fcélérats que l'efpoir de l'impunité avoit rendus compatriotes , qui fe méprifoient & fe craignoient mutuellement , & dont chacun jugeant des autres par lui-même , devoit , pour fa propre fureté , courir au-devant du frein des Loix. Nos ancêtres étoient bien différens ; l'équité naturelle , la candeur & la bonne foi , faifoient le fond de leur caractère ; comme ils n'appréhendoient pas

Ibid. c. 21.

les lâchetés , ils auroient eu honte de se garantir contre la force & le courage ; ne s'étant point dégradés par des crimes , ils sentoient un peu trop fièrement qu'ils étoient des hommes. *Les Sages* qu'ils avoient choisis pour rédiger les Loix , furent donc obligés de se conformer aux préjugés de cet honneur sauvage qui dominoit les esprits ; ils tâcherent seulement d'en diminuer les funestes effets , en l'assujettissant à des formalités. Il fut dit que celui qui se croiroit lésé par un autre dans son honneur ou dans ses biens , le citeroit devant le Juge , & qu'après avoir exposé son grief , il pourroit déclarer à haute voix qu'il regardoit désormais *l'homme présent comme son ennemi* , & qu'il le poursuivroit & l'attaqueroit par tout.

Si les preuves contre l'accusé étoient convaincantes , le Juge terminoit l'affaire en le condamnant à l'amende. *Tacite. Ibid. c. 21.* Il faut remarquer que chez les *Francs* , comme chez les *Germaines* , l'homicide même s'exploit par une somme d'argent , & que sous la première & la seconde race , & pendant près de quatre siècles sous la troisième , un *Noble*

ne pouvoit être puni de mort que pour crime de leze-Majesté , ou de trahison envers la Patrie.

Au défaut de preuves convainquantes , on admettoit le serment : *si deux voisins , disent les Capitulaires de Dago- bert , sont en dispute sur les bornes de leurs possessions , qu'on leve un morceau de gazon dans l'endroit contesté ; que le Juge le porte dans * le Malle ; que les deux parties , en le touchant de la pointe de leurs épées , prennent Dieu à témoin de la justice de leurs prétentions ; qu'ils combattent après , & que la victoire décide du bon droit.*

* Lieu où se
tenoient les
affises.

Dans les cas des crimes capitaux , on tâchoit d'augmenter l'appareil du serment & de le rendre encore plus redoutable aux parties , en les faisant jurer sur les Reliques des Saints pour qui l'on savoit qu'elles avoient le plus de vénération. Laisant à part le trouble d'un misérable qui vient de se parjurer & la fermeté qu'inspire l'innocence , il étoit naturel de regarder l'événement d'un combat autorisé par la Loi & consacré par des cérémonies religieuses , comme un jugement formel par lequel Dieu faisoit connoître

la vérité ou la fausseté de l'accusation. Le vaincu étoit tout de suite traîné sur une claie , en chemise , jusqu'au lieu patibulaire , où on le pendoit , mort ou vif. *Legris.* que la femme de Carrouge accusoit de l'avoir violée , terrassé & sous son ennemi , soutint toujours qu'il étoit innocent ; mais il n'en passa pas moins pour convaincu par *Liv. 6. c. 10.* l'issue du combat , dit le Laboureur ; son corps fut traîné au gibet selon la coutume de pareils événements , & il paya de son honneur & de son sang le crime d'un malheureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres méfaits , & qui s'accusa de ce viol.

On sera sans doute surpris de voir qu'on faisoit subir un supplice honteux à un Noble , parce qu'il succomboit dans l'épreuve par le duel , lorsque ce Noble , déclaré atteint & convaincu du même crime , sur des preuves certaines & positives , en eût été quitte pour une amende. Après avoir bien réfléchi sur une coutume qui paroît si bizarre , je crois en avoir trouvé l'origine dans les usages des Germains : on ne pouvoit punir de mort un Germain que lorsque le Ciel

même sembloit avoir prononcé son arrêt. Chez eux le supplice du coupable , dit Tacite , est moins considéré comme une punition que l'autorité du Chef soit en droit d'ordonner , que comme une inspiration & un commandement exprès du Dieu qu'ils croient présider aux combats & secourir les combattants. Velut Deo imperante , quem adeste bellantibus credunt. *De moribus Germ. c. 7.*

Celui qui avoit été tué dans nos duels ou combats judiciaires , dit Brantome , n'étoit nullement reçu de l'Eglise pour y être enterré , & les Ecclésiastiques alléguoient pour raison que sa défaite étoit une sentence du Ciel , & qu'il avoit succombé par la permission de Dieu , parce que sa querelle étoit injuste. *Discours des Duels, p. 101.*

Une partie de la confiscation des biens du vaincu appartenoit au Seigneur haut-justicier ; ainsi les Evêques , les Abbés , les Prieurs & les Chapitres qui possédoient des Fiefs & des Seigneuries , crurent qu'on pouvoit permettre que les procès civils & criminels se décidassent par le duel. Le Pape Nicolas I. le regardoit comme un combat légitime & un conflit autorisé par les loix. Pierre le Chantre , qui écrivoit vers

Ann. 853.

1180, dit (1) que quelques Eglises jugent & ordonnent le duel, & font combattre les champions dans la cour de l'Evêque ou de l'Archidiacre, comme on fait à Paris, & que le Pape Eugene III, consulté sur ces combats, répondit qu'il falloit continuer d'agir suivant l'ancienne coutume. Louis VI. déclara par une chartre que les *serfs* ou *hommes de corps* de l'Eglise de Paris, pourroient témoigner contre qui que ce pût être, & que quiconque les traiteroit de parjures, seroit tenu de prouver son accusation par la voie de duel, sinon qu'il perdrait sa cause & seroit obligé, sous peine d'excommunication, de satisfaire à l'insulte faite à l'Eglise. Sous le regne de Louis le jeune, les Religieux de Sainte Genevieve offrirent de prouver par le duel que les habitants d'un petit village auprès de Paris, étoient *hommes de corps* de leur Abbaye. Sous

Cod. MS. (1) *Quædam Ecclesiæ habent monomachias, Abb. S. Viç. & judicant monomachiam debere fieri inter rusticos suos; & faciunt eos pugnare in curiâ Ecclesiæ, in atrio Episcopi vel Archidiaconi, sicut fit Parisiis. De quo consultus Papa Eugenius, respondit, utimini consuetudine vestrà.*

le même regne , les Religieux de Saint Germain - des - Prés ayant demandé le duel pour prouver qu'Etienne de Maci
Histoire & Preuves. année 1154.
 avoit eu tort d'emprisonner un de leurs serfs, les deux champions combattirent long-temps avec un égal avantage ; *mais enfin* , à l'aide de Dieu , dit l'Historien , le champion de l'Abbaye emporta l'œil de son adversaire , & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu. Les Roturiers & les Serfs combattoient avec des bâtons , & avoient un bouclier pour parer les coups. Dans les auditoires de tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques , à la place du crucifix qu'on y met aujourd'hui , on y voyoit la figure de deux champions armés de toutes pièces acharnés au combat. Ragueau rapporte qu'il y avoit deux pareilles figures dans la Chambre d'audience du Chapitre de S. Merri : *je suis bien trompé* , dit Sauval , *si je n'en ai pas vu moi-même* T. 2. p. 5802
dans les deux Chambres des Requêtes du Palais, avant qu'on les eût peintes, dorées & ornées comme elles sont à présent ; & je pense, ajoute-t-il, que derriere le crucifix de l'une de ces Chambres, il reste encore une grande partie de la figure d'un de ces champions, si elle n'y est pas en entier.

Dans les réglemens de Philippe le
An. 1306. Bel sur les duels , il est dit :

Que les lices seront de quarante pas de large & de quatre-vingt pas de long.

Que l'on n'accordera le duel que lorsqu'il n'y aura que des indices contre l'accusé , & que les preuves ne seront pas suffisantes.

Qu'au jour désigné , les deux combattants partiront de leurs maisons , à cheval , la visière levée , & faisant porter devant eux glaive , hache , épée & autres armes raisonnables pour attaquer & se défendre ; qu'ils marcheront doucement , faisant de pas en pas le signe de la croix , ou bien ayant à la main l'image du Saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion.

Qu'arrivés dans le (1) champ-clos , l'appellant ayant la main sur le crucifix , jurera sur sa foi de baptême , sur sa vie , son ame & son honneur , qu'il croit

(1) En Allemagne on mettoit un cercueil au milieu du champ-clos ; l'accusateur & l'accusé se plaçoient , l'un à la tête & l'autre au pied de ce cercueil , & y restoient quelques moments en silence , avant que de commencer le combat.

avoir bonne & juste querelle , & que d'ailleurs il n'a sur lui , ni sur son cheval , ni en ses armes , herbes , charmes , paroles , pierres , conjurations , pactes ou incantations dont il veuille se servir. L'appellé fera les mêmes serments.

Que le corps du vaincu , s'il est tué , sera livré au Maréchal du camp jusqu'à ce que Sa Majesté ait déclaré si elle veut lui pardonner , ou en faire justice , c'est-à-dire *le faire attacher au gibet par les pieds.*

Qu'au vaincu , s'il est vivant , les éguillettes seront coupées; qu'il sera désarmé & déshabillé ; que tout son harnois sera jetté çà & là par le camp , & qu'il restera couché à terre jusqu'à ce que Sa Majesté ait pareillement déclaré si elle en veut faire justice , ou lui pardonner. Qu'au surplus, tous ses biens seront confisqués au profit du Roi, après que le vainqueur aura été préalablement payé de ses frais & dommages.

Le combat de la (1) Châtaigneraye

(1) » Cartel de François de Vivonne de *Addit. aux*
 » la Châtaigneraye. *Mémoires de*

» Sire, ayant appris que Guy Chabot a *Castelnau.*
T. 2. p. 554.

& de Jarnac , dans la cour du château de Saint Germain-en-Laye , le 10 juillet 1547 , a été le dernier duel autorisé. Henri II. fut si fâché de la mort de la Châtaigneraye son favori , qu'il jura solennellement d'abolir ces sortes de combats.

» été dernièrement à Compiègne, où il a dit
 » que quiconque avoit dit qu'il s'étoit vanté
 » d'avoir couché avec sa belle-mère étoit mé-
 » chant & malheureux ; surquoi , Sire , avec
 » votre bon plaisir & vouloir , je réponds qu'il
 » a méchamment menti & mentira toutes
 » fois & quantes qu'il dira qu'en cela j'ai dit
 » chose qu'il n'a pas dit : car il m'a dit plu-
 » sieurs fois & s'est vanté d'avoir couché avec
 » sa belle-mère.

François de Vivonne.

» *Cartel de Guy Chabot de Jarnac.*

» Sire , avec votre bon plaisir & congé ,
 » je dis que François de Vivonne a menti
 » de l'imputation qu'il m'a donnée , de laquelle
 » je vous ai parlé à Compiègne . . . & pour ce ,
 » Sire , je vous supplie très-humblement qu'il
 » vous plaise nous octroyer le champ à toute
 » outrance. «

Guy Chabot.

» *Serment de François de Vivonne.*

» Moi François de Vivonne , jure sur les

On fit voir à Henri IV , par plus de sept mille Lettres de grace expédiées à la Chancellerie , qu'il y avoit eu au moins sept ou huit mille Gentilshommes tués en duel depuis dix-sept ou dix-huit ans. Les duels étoient rares tandis qu'ils furent permis , parce qu'un homme , en se battant furtivement , se seroit déshonoré & auroit passé pour un assassin ; parce qu'en se plaignant & en demandant le combat , il satisfaisoit à son honneur ; parce que les Juges , informés de la que-

» Saints Evangiles de Dieu , sur la vraie Croix
 » & sur la foi du Baptême que je tiens de
 » lui , qu'à bonne & juste cause je suis venu
 » en ce champ pour combattre Guy Chabot ,
 » lequel a mauvaise & injuste cause de se dé-
 » fendre contre moi ; & que d'ailleurs je n'ai
 » sur moi , ni en mes armes , paroles , charmes
 » ou incantations , desquelles j'aie espérance
 » de gréver mon ennemi , & desquelles je me
 » veuille aider contre lui. «

Chabot fit le même serment.

Le jour de ce combat , la Châtaigneraye , vrai bravache , avoit prié à souper plus de cent cinquante personnes de la Cour ; tous les apprêts de ce souper qu'il avoit faits dans sa tente au bout des Lices où ils se battirent , furent gaspillés & mangés par la valetaille.

Mémoires de Vieville. T. I, p. 319.

relle par la plainte , tâchoient de l'accorder ; parce qu'il n'étoit guere possible que celui qui avoit tort ne fût intimidé par les serments qu'il falloit faire ; & parce qu'enfin il falloit vaincre ou mourir & mourir déshonoré. D'ailleurs la noblesse n'étant pas encore vénale comme elle l'est aujourd'hui , un Gentilhomme estimoit assez son sang , & même celui de son ennemi , pour croire qu'ils en étoient l'un & l'autre responsables à la patrie , & par conséquent pour ne pas chercher à le répandre légèrement.

Les Edits de Louis XIV. contre les duels , sont très-séveres ; mais on ne détruira jamais les funestes préjugés du point d'honneur que par la honte & le ridicule. J'établirois dans différents quartiers de Paris quatre endroits où tous les dimanches on donneroit au public le divertissement d'un duel. Il y auroit un prix en argent , & une médaille pour l'heureux champion qui tueroit son adversaire. Les aspirants à la gloire de ces combats , iroient la veille faire inscrire leurs noms & leurs qualités chez un Commissaire chargé de ce détail ; ils tireroient

au fort , & lorsque chacun de ces Messieurs auroit su l'athlete auquel il auroit affaire , ils pourroient aller souper tous ensemble , comme d'honnêtes gens , qui s'égorgeront le lendemain ; mais sans se haïr , & seulement parce qu'ils ont du cœur. J'abolirois en même temps la peine de mort contre les Gentilshommes qui ayant eu querelle ensemble se battoient ; mais je les obligerois de porter la médaille. L'idée d'être confondu avec des misérables qui exposeroient leur vie pour de l'argent , & de n'être pas regardé pour plus brave qu'eux , établiroit insensiblement dans l'imagination la moins pacifique , non-seulement la répugnance , mais même de la honte & de l'infamie à provoquer & à être provoqué pour se battre ; d'autant plus qu'avoir escrimé dans quelques combats particuliers , n'est point du tout une preuve sure qu'on a véritablement de la valeur. Si la mode avoit été chez les Romains , comme elle est parmi nous , de tâcher de s'enfoncer réciproquement une épée dans le corps à la moindre offense , je soutiens que les combats de Gladiateurs l'auroient fait

Mémoires de tomber. M. Duclos prétend que ce point
l'Acad. des d'honneur, quelquefois chimérique, peut
Inscriptions,
 T. 1, p. 630. avoir l'avantage d'entretenir une certaine

sensibilité d'ame plus généreuse & plus
puissante que le simple devoir. Je n'en-
 tends pas trop ce que c'est que la sen-
 sibilité *généreuse* d'une ame sur laquelle
 le devoir n'est pas tout-puissant, ou
 si je l'entends, cela veut dire que
 l'ame d'un Français n'est pas comme
 celle d'un ancien Grec, d'un ancien
 Romain, d'un Turc, d'un Persan, &
 que si elle ne s'entretenoit pas journal-
 lement dans l'idée de ferrailer à la
 moindre petite insulte personnelle,
 il pourroit lui arriver de se modifier
 ignominieusement dans une bataille,
 où il ne s'agit que du devoir de Ci-
 toyen. Si ce commentaire explique
 la pensée de M. Duclos, elle est fautive
 & peu réfléchie.

L'Auteur des *Eléments de l'éducation*,
 imprimés en 1640, croit que la mous-
 tache peut contribuer à rendre un hom-
 me valeureux. *J'ai bonne opinion, dit-*
il, d'un jeune Gentilhomme curieux d'a-
voir une belle moustache. Le temps qu'il
passé à l'ajuster, à la redresser, n'est point du
tout un temps perdu; plus il l'a regardée,
plus

plus son esprit doit s'être nourri & entrete-
 nu d'idées mâles & courageuses. Il
 paroît en effet que l'amour & l'or-
 gueil de la moustache , étoit ce qui
 mouroit le dernier dans les braves de
 ce temps-là. *Le Mercure Français* rap-
 porte » que l'Exécuteur coupant les Ann. 1627.
page 452.
 » cheveux du Comte de Bouteville ,
 » ledit * Bouteville porta la main à * Décapité
 » sa moustache , qui étoit belle & pour Duel.
 » grande , & qu'alors l'Evêque de Nan-
 » tes lui dit , mon fils , il ne faut
 » plus penser au monde ; quoi , vous
 » y pensez encore ! «

RUE DE LA PARCHEMINERIE.

Avant que l'Imprimerie fut connue
 en Europe , les Bénédictins , les Ber-
 nardins & les Chartreux s'occupaient
 à copier les anciens Auteurs : nous
 leur avons l'obligation de nous avoir
 conservé une infinité de Livres. Les
 Chartreux sachant que Guy , Comte
 de Nevers , vouloit leur faire présent
 de vases d'argent , marquerent qu'il
 leur feroit plus de plaisir s'il vouloit
 leur donner du parchemin. L'usage du
 papier tel que nous l'avons aujour-
 d'hui , n'est pas bien ancien ; on ne

se servoit encore que de parchemin sous le regne du Roi Jean.

RUE NEUVE SAINT MERRY.

En 1358, Perrin Macé, garçon Changeur, assassina dans cette rue Jean Baillet, Trésorier des Finances. *Choisi. Hist. du Roi Jean.* Le Dauphin, depuis Charles V, Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean son pere, ordonna à Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, d'aller enlever ce scélérat de l'église de Saint Jacques de la Boucherie où il s'étoit réfugié, & de le faire pendre : ce qui fut exécuté. Jean de Meulant, Evêque de Paris, cria à l'impiété, prétendit que c'étoit violer les immunités ecclésiastiques, envoya ôter du gibet le corps de cet assassin, & lui fit faire, dans cette même Eglise de Saint Jacques de la Boucherie, d'honorables funérailles auxquelles il assista : c'étoit bien de l'honneur à ce pendu. Quelques jours après, Robert de Clermont fut massacré dans une sédition, en soutenant les intérêts de son Roi ; Jean de Meulant défendit qu'on lui donnât la sépulture dans aucune Eglise *Malingre.* *Histoire de Paris.* *Daniel.*

ou Cimetiere, disant qu'il avoit encouru l'excommunication en faisant enlever Perrin Macé d'un lieu saint, & qu'un excommunié ne devoit pas être enterré parmi les Fideles. Il paroît que ce Prélat ne s'étoit pas nourri l'esprit de la lecture de l'Ancien Testament ; il y auroit vu que *les lieux de refuge* désignés par Moïse, *Num. c. 35.* établis par Josué, n'étoient pas pour *v. 6.* les assassins, mais pour ceux qui par malheur avoient commis un meurtre involontaire, & que Dieu dit, *si quelqu'un a tué son prochain de dessein prémédité, vous l'arracherez de mon au-* *Exod. c. 21.* *v. 14.* *tel, afin qu'il soit puni.* Louis XII. aimoit trop son peuple, & sa religion étoit trop éclairée pour ne pas abolir absolument & entièrement le droit d'asyle dont jouissoient plusieurs Eglises & Couvents de Paris ; entr'autres Saint Jacques de la Boucherie, Saint Merry, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, l'Abbaye de Saint Antoine, les Carmes de la place Maubert & les Grands-Augustins. On va juger de l'abus de ces asyles par un seul exemple : en 1365, Guillaume Charpentier assassina sa femme ; son crime étoit pu-

*Réglem. du
Parlement.*

blic , prouvé , avéré ; il convenoit lui-même qu'il l'avoit commis ; des Sergents l'arracherent de l'Hôtel-Dieu où il s'étoit réfugié , & le traînerent en prison ; il présenta sa plainte , sur laquelle le Parlement condamna les Sergents à l'amende , & ordonna que ledit Guillaume Charpentier seroit rétabli dans son asyle , & en effet il y fut remis : je ne fais pas ce qu'il devint , & s'il se remaria , mais il est certain qu'il ne fut pas puni.

RUE DES TROIS PAVILLONS.

Diane de Poitiers , femme de Louis de Brezé , grand Sénéchal de Normandie , que Henri II. fit Duchesse de Valentinois , demouroit à l'hôtel Barbetre. En 1561 , les Duchesses d'Aumale & de Bouillon , ses filles , vendirent cet hôtel (comme faisant partie de la succession de leur pere) à différents particuliers qui le firent démolir & qui commencerent à bâtir sur son emplacement les rues de Diane , du Parc-Royal , & la nouvelle rue Barbette. On ne fait pas pourquoi la rue de Diane a changé de nom pour prendre celui des trois Pavillons.

Le pucelage de la jeune Diane, dit un faiseur d'anecdotes, étoit un friand morceau & bien digne d'être présenté en offrande aux plus grands Monarques ; aussi notre bon Roi François ne l'éconduisit-il pas. Il est certain que François I. accorda à Diane de Poitiers la grace du Comte de S. Vallier, son pere, condamné à mort en 1523, pour avoir trempé dans les projets du Connétable de Bourbon ; à l'égard du pucelage, l'Auteur se trompe, puisqu'il y avoit huit ans qu'elle étoit mariée, ayant épousé Louis de Brezé le 29 mars 1514.

Brantome la fait naître en 1496 ; le P. Anselme en 1499, & Duchesne en 1500 ; ainsi elle avoit au moins quarante ans lorsque Henri II, qui n'en avoit que dix-huit, en devint si éperduement amoureux ; & quoiqu'âgée de près de soixante à la mort de ce Prince, elle avoit toujours conservé le même empire sur son cœur : il portoit sa livrée (le noir & le blanc *) au Tournoi où il fut blessé.

Hist. généalogique du P. Anselme. T. 2. p. 207.

Brantome. Vie de Henri II. p. 37.

* Les Veuves ne quittoient jamais le deuil.

Elle avoit les cheveux extrêmement noirs, & bouclés, la peau très-blanche, les dents, la jambe & les mains admirables, la taille haute, & la dé-

marche la plus noble. Elle ne fut jamais malade. Dans le plus grand froid, elle se lavoit le visage avec de l'eau de puits, & n'usa jamais d'aucune pomade. Elle s'éveillait tous les matins à six heures, montoit souvent à cheval, faisoit une ou deux lieues & venoit se remettre dans son lit où elle lisoit jusqu'à midi. Tout homme un peu distingué dans les Lettres, pouvoit compter sur sa protection; les Calvinistes qui la haïssoient, ont mis Clément Marot au nombre de ses amants favorisés. Elle répondit fièrement à Henri II. qui vouloit reconnoître une fille (1) qu'il avoit eue d'elle : *j'étois de naissance à avoir des enfants légitimes de vous ; j'ai été votre Maîtresse, parce que je vous aimois ; je ne souffrirai pas qu'un Arrêt me déclare votre concubine.*

*Mémoires de
Condé, T. 6.
P. 11, note.*

Les Courtisans qui avoient été si long-temps dans l'adoration devant elle, lui tournerent le dos, suivant l'usage, dès que Henri II. fut à l'extrémité, & Catherine de Médicis lui envoya ordre de rendre les pierreries de la Cou.

(1) Cette fille vivoit encore en 1620, & s'appelloit mademoiselle de la Montagne.

ronne , & de se retirer dans un de ses châteaux : *le Roi est-il mort* , demanda-t-elle à celui qui étoit chargé de cette commission ? *Non* , Madame , répondit-il , *mais il ne passera pas la journée*. Eh bien , repliqua-t-elle , *je n'ai donc point encore de Maître* , & *je veux que mes ennemis sachent que quand ce Prince ne sera plus* , je ne les crains point ; *si j'ai le malheur de lui survivre long-temps* , mon cœur sera trop occupé de sa douleur pour que je puisse être sensible aux chagrins & aux dégoûts qu'on voudra me donner.

Elle mourut le 26 avril 1566 , âgée de 66 ans , trois mois , 27 jours ; elle avoit ordonné par son Testament qu'on exposât son corps dans l'Eglise des Filles Pénitentes , avant de le transporter à Anet où il fut inhumé. Six mois avant sa mort , je la vis , dit Brantome , si belle encore que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en fût ému , quoique quelque temps auparavant elle se fût rompu une jambe sur le pavé d'Orléans , allant & se tenant à cheval aussi dextrement & disposément comme elle avoit jamais fait , mais le cheval tomba & glissa sous elle ; il auroit semblé que telle rupture & les maux qu'elle endura , auroient dû changer sa belle face ;

Hilar. de Coste. Dames Illustres. T. I. page 510.

Dames galantes, T. 2. page 239.

point du tout , sa beauté , sa grace & sa belle apparence étoient toutes pareilles qu'elles avoient toujours été. C'est dommage que la terre couvre un si beau corps ! . . . elle étoit forcé débonnaire , charitable & aumô-
niere . . . Il faut que le peuple de France
prie Dieu qu'il ne vienne jamais favorite
de Roi plus mauvaise que celle-là , ni plus
mal-faisante.

Vie de Henri
II. page 11.

29 Mars.
Ann. 1608.

Elle est , je crois , la seule pour qui l'on a frappé des médailles. » M. Peiresc , dit l'Etoile , m'a envoyé la médaille en cuivre de la Duchesse de Valentinois : d'un côté est sa figure avec cette inscription , *Diana Dux Valentinorum clarissima* ; & au revers , * *omnium victorem vici.* »

* J'ai vaincu
 le vainqueur
 de tous.

Hist. Eccles.
T. 9. ann.
1559.

L'Abbé de Choisi dans son Histoire Ecclésiastique , où il est assez singulier de trouver de pareils détails , prétend que la Duchesse de Valentinois , fière de sa vertu véritable ou fausse , fit frapper cette médaille où elle est représentée , foulant aux pieds l'Amour. Cela s'accorde assez avec la fierté qu'elle marqua en ne voulant pas reconnoître la fille qu'elle avoit eue de Henri II ; mais cela ne s'accorde pas avec l'article de son testament , où elle veut qu'on lui

Fasse faire après sa mort une station dans l'Eglise des Filles Pénitentes. M. de Trudaine a dans son cabinet cette médaille en argent ; elle est très-rare ; il a bien voulu me la communiquer. Je crois que ce fut la ville de Lyon , où cette Duchesse étoit très-aimée , qui la fit frapper , & que ces mots , *j'ai vaincu le Vainqueur de tous* , sont allégoriques à Henri II , qui fit aussi frapper , en 1552 , une autre médaille où elle est représentée sous la figure de Diane , la gorge nue , le carquois sur l'épaule , tenant d'une main une fleche , & de l'autre s'appuyant sur son arc , avec ces mots , *nomen ad astra*. Les Henri-Diane , avec des croissants , c'est-à-dire les H & les D , qu'on voit enlacés dans le Louvre , sont encore d'autres monuments de la passion de ce Prince.

Mezeray.

RUE DE LA POTERIE.

En 1600 des Comédiens de province obtinrent la permission de s'établir à Paris ; ils ouvrirent leur théâtre à l'hôtel d'Argent , dans cette rue. En 1609 , à l'occasion de quelques désordres arrivés à la porte de ce

Spéctacle & de celui de l'hôtel de Bourgogne , le Juge de Police rendit une ordonnance dont je rapporterai les principaux articles ; ils m'ont paru curieux par la comparaison des temps & des mœurs.

» Sur la plainte faite par le Procureur du Roi , que les Comédiens de
 » l'hôtel de Bourgogne & de l'hôtel
 » d'Argent finissent leurs Comédies à
 » heures indues & incommodes pour
 » la saison de l'hiver & que , sans permission , ils exigent du peuple sommes excessives : étant nécessaire d'y
 » pourvoir & de leur faire taxe modérée , Nous avons fait & faisons
 » très-expresses défenses auxdits Comédiens , depuis le jour de la Saint
 » Martin jusqu'au quinzième février ,
 » de jouer passé quatre heures & demie
 » au plus tard ; auxquels pour cet effet
 » enjoignons de commencer précisément , avec telles personnes qu'il y
 » aura , à deux heures après-midi , &
 » finir à ladite heure de quatre heures
 » & demie , & que la porte soit ouverte à une heure précise.

» Défendons aux Comédiens de prendre plus grande somme des habitants

» & autres personnes, que de cinq
» sols au parterre & de dix sols aux
» loges & galeries ; & en cas qu'ils aient
» quelques Actes à représenter où il
» conviendra plus de frais , il y fera
» par nous pourvu sur leur requête. «

Paris, dit M. le Président Hénault, étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boue, très-peu de carrosses & quantité de voleurs. On peut ajouter qu'il étoit plus aisé à un Comédien de s'entretenir dans ce temps-là avec vingt sols, qu'à présent avec six francs.

Au commencement du regne de Louis XIII, les Comédiens de l'hôtel d'Argent quitterent ce quartier, & louerent un jeu de paume dans la vieille rue du Temple : on les appella *la troupe du Marais*. Ce fut sur ce théâtre du Marais que deux Comédiennes (les Demoiselles Marotte Beaupré & Catherine des Urli) se donnerent rendez-vous pour se battre l'épée à la main, & se battirent en effet à la fin de la petite piece. Sauval dit qu'il étoit ce jour-là à la Comédie.

T. 1. p. 573.

RUE DES (1) PROUVAIRES.

*Malingre.
Annales de
Paris.*

*Chron. de
Louis XI.*

En 1476, Alphonse V, Roi de Portugal, vint à Paris pour y solliciter des secours contre Ferdinand, fils du Roi d'Arragon, qui lui avoit enlevé la Castille. Louis XI, disent les Historiens, lui fit rendre de grands honneurs, & tâcha de lui procurer tous les amusements possibles ; on le logea dans cette rue, chez un Epicier nommé Laurent Herbelot : on le mena au Palais où il eut le plaisir d'entendre plaider une belle cause : le lendemain il alla à l'évêché où l'on procéda en sa présence à la réception d'un Docteur en Théologie, & le dimanche suivant, premier décembre & veille de son départ, on ordonna une Procession de l'Université, qui passa sous ses fenêtres. Voilà un Roi bien honorablement logé & bien amusé !

RUE ET BUTE SAINT ROCH.

*Voyez p. 37.
de ce premier
Volume.

En parlant de l'enceinte * commencée sous Charles V. en 1367, achevée

(1) Ou rue des Prêtres : *Prouaire* en vieux langage signifioit un Prêtre.

sous Charles VI. en 1383, & qui subsista jusqu'en 1631, j'ai dit que les murs de la ville, traversant le terrain de la place des Victoires & du jardin du Palais-Royal, alloient aboutir à la porte Saint Honoré, située où sont à présent les boucheries des Quinze-Vingts. Ce fut de ce côté que Charles VII, le 8 septembre 1429, fit attaquer Paris dont les Anglois étoient les maîtres : *vint ledit Roi aux champs, vers la porte S. Honoré, sur une maniere de butte ou montagne qu'on nommoit le * marché aux Pourceaux, & y fit dresser plusieurs canons & couleuvrines . . . Jeanne la Pucelle dit qu'elle vouloit assaillir la Ville; elle n'étoit pas bien informée de la grande eau qui étoit dans (1) les fossés . . . Avec une lance, elle sonda l'eau qui étoit bien profonde; quoi faisant, elle eut (2), d'un trait d'arbalète, les deux cuisses percées, ou du moins l'une. Mais nonobstant elle ne vouloit en partir & faisoit apporter des*

Histoire de Charles VII, dite de la Pucelle.

* La Butte S. Roch.

(1) Cette partie de fossés par où elle vouloit faire son attaque, étoit où sont aujourd'hui les rues des Boucheries & Traversière.

(2) A peu près au bout de la rue Traversière, du côté de la rue Saint Honoré.

fagots & du bois dans l'autre fossé, dans l'espoir de passer jusqu'au (1) mur ; ensuite depuis qu'il fut nuit, elle fut envoyée querir par plusieurs fois ; mais elle ne vouloit partir & se retirer en aucune maniere ; il fallut que le Duc d'Alençon l'allât querir & la ramenât lui-même.

Il y avoit encore des moulins sur la butte Saint Roch en 1670. La rue Neuve des Petits-Champs finissoit à la rue Sainte Anne , & delà jusqu'à l'hôtel de Vendôme , qu'on démolit en 1687 pour faire la Place , on ne trouvoit plus que quelques masures éparfes çà & là sur tout le terrain où l'on a continué cette rue Neuve des Petits-Champs , & bâti les rues de Gaillon , d'Antin & de Louis le Grand. Le marché aux Chevaux se tenoit dans cet espace qu'occupent aujourd'hui la rue & l'hôtel d'Antin. Ce fut à l'endroit où commence cette rue d'Antin , du côté de la rue Neuve des Petits-Champs , derriere les murs du jardin de l'hôtel de Vendôme.

(1) Ce côté du mur , ou rempart , étoit où est aujourd'hui la petite rue du Rempart ; elle traverse de la rue de Richelieu dans la rue Saint Honoré vis-à-vis de la rue S. Nicaise.

me , que les Ducs de Beaufort & de Nemours se battirent en duel , cinq contre cinq , le 30 juillet 1652 , vers les sept heures du soir. M. de Beaufort avoit pour seconds Buri , de Ris , Brillet & d'Héricourt. Le Marquis de Villars , pere du Maréchal , le Chevalier de la Chaife , Compan & d'Uzerches , étoient les seconds du Duc de Nemours , qui avoit lui-même chargé chez lui les pistolets & les avoit apportés avec les épées. Lorsqu'ils furent en présence , *eh beau frere , quelle honte ! oublions le passé & soyons bons amis* , lui dit M. de Beaufort. *Ah coquin , il faut que je te tue ou que tu me tues* , répondit M. de Nemours. Il tira le premier , apparemment comme l'offensé , & voulut ensuite fonder l'épée à la main sur M. de Beaufort qu'il avoit manqué , & qui le tua roide de trois balles dans l'estomac. D'Héricourt fut tué par le Marquis de Villars , & de Ris par d'Uzerches ; les autres ne se blessèrent pas dangereusement. L'Archevêque de Paris défendit (1) qu'on fit pour le Duc de Nemours

*Mémoires de
Montpensier.*

(1) Il le permit enfin au bout de quinze jours , le 14 août 1652 , à la priere du Prince de Condé .

Mémoires de Retz. des prières à Saint André-des-Arcs sa paroisse où on l'avoit porté. Quel étoit cet Archevêque? Le fameux Cardinal de Retz, qui portoit ordinairement un poignard dans sa poche au lieu de bréviaire.

RUE SALLE-AU-COMTE.

Près de la fontaine étoit la maison de Henri de Marle, Chancelier de France *, massacré en 1418. Un Procureur au Châtelet qui acheta cette maison en 1663, s'y trouvoit, dit Sauval, mal logé & trop à l'étroit.

* Voyez rue
St. André-des-
Arcs.

On voit dans les registres du Parlement que le 9 d'août 1413, Charles VI, pour procéder suivant les formalités ordinaires, & par voie de scrutin, à l'élection d'un Chancelier, fit entrer dans la Chambre du Conseil, le Dauphin, les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Baviere & de Bar, plusieurs Barons, Chevaliers & Conseillers, qui tous jurèrent sur l'Evangile & sur la vraie Croix, de nommer celui qu'ils croiroient le plus digne de posséder cette grande charge. Arnaud de Corbie eut dix-huit voix; Simon de Nanterre, Président au Parlement, en eut vingt, & Henri de Marle, Premier Président, en

eut quarante-quatre , de sorte , dit l'Abbé de Choisi , qu'à la pluralité des voix , celle du Roi n'étant comptée que pour une , *Histoire de Charles VI.* Henri de Marle fut proclamé Chancelier.

RUE DE SEINE.

La Reine Marguerite de Valois , premiere femme de Henri IV , étant revenue à Paris après une absence de près de vingt-cinq ans , fit bâtir au bout de cette rue , en 1606 , un hôtel , avec de vastes jardins qui régnoient le long de la riviere : elle y mourut le 27 mars 1615. J'estime comme un autre la vertu dans une femme ; mais parce qu'elle aura eu des amants , quelques foibleses , il ne me semble pas qu'on doive la déchirer impitoyablement comme on a fait cette pauvre Princesse , qui d'ailleurs étoit pleine de bonnes intentions pour la gloire & la tranquillité de l'État , & qui joignoit au meilleur cœur , à l'ame la plus noble , la plus compâtissante & la plus généreuse , beaucoup d'esprit & de beauté. *Vraie héritiere des Valois* , dit Mezerai , elle ne fit jamais don *Hist. de France mere & du fils.* à personne sans excuse de donner si peu ; elle étoit le refuge des gens de lettres , en avoit toujours quelques-uns à sa table , &

apprit tant en leur conversation , qu'elle parloit & écrivoit mieux que femme de son temps. Elle passoit une partie de la journée dans son lit , entourée de petits enfans de chœur fort jolis qu'elle faisoit chanter exprès : étant à Toulouse , dit le
Des Parle- Prédident Laroche , elle reçut les saluta-
ments de Fr. tions du Parlement dans un lit de damas blanc , très-riche , ayant au fond de son lit de petits enfans de chœur , chantant & jouant du luth. Personne en Europe ne dansoit si bien qu'elle : Dom Juan d'Autriche , Gouverneur des Pays-Bas ,
Brantome. partit en poste de Bruxelles , & vint à Paris incognito pour la voir danser à un bal paré.

Henri IV. n'avoit pas à se plaindre de son peu de complaisance : voici ce qu'elle raconte dans ses Mémoires au sujet d'une des Maîtresses de ce Prince : le mal lui prenant au
Mémoires de point du jour , étant couchée en la
la Reine Mar- chambre des filles , elle envoya querir
guerite. mon Médecin , & le pria d'avertir le Roi son mari ; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même chambre , en divers lits , comme nous avions accoutumé. Lorsque le Médecin lui dit cette nouvelle , il se trouva fort en peine , ne

sachant que faire ; craignant d'un côté qu'elle fût découverte , & de l'autre qu'elle fût mal secourue , car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'avouer tout & de me prier de l'aller secourir , sachant bien que , malgré ce qui s'étoit passé , il me trouveroit toujours prête de le servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon rideau & me dit , ma mie , je vous ai celé une chose qu'il faut que je vous avoue ; je vous prie de m'en excuser & de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet ; mais obligez-moi tant que de vous lever tout à l'heure pour secourir Fosseuse qui est fort mal ; vous savez combien je l'aime ; je vous prie , obligez-moi en cela. Je lui dis que je l'honorais trop pour m'offenser de chose qui vint de lui ; que je m'y en allois , & y ferois comme si c'étoit ma fille ; que cependant il s'en allât à la chasse , & emmenât tout le monde afin qu'il n'en fût point oui parler. Je la fis promptement ôter de la chambre des filles , & la mis dans une chambre écartée , avec mon Médecin & des femmes pour la servir , & la fis très-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fit qu'une fille , qui encore étoit morte...

Le Roi mon mari étant revenu de la chasse , me trouva que je m'étois remise au lit , étant lassé de m'être levée si matin & de la peine que j'avois eue à la faire secourir ; il me pria de me lever & de l'aller voir. Je lui dis que je l'avois fait lorsqu'elle avoit eu besoin de mon secours , mais qu'à cette heure elle n'en avoit plus affaire ; que si j'y allois je découvrerois plutôt que je ne cacherois ce qui étoit , & que tout le monde me montreroit au doigt ; il se fâcha fort contre moi , ce qui me déplut beaucoup , ne méritant pas , ce me semble , cette récompense de ce que j'avois fait le matin. Un autre endroit des Mémoires de cette Princeesse peint bien les horreurs de la nuit de la S. Barthelemi : lorsque j'étois le plus endormie , dit-elle , voici un homme frappant des pieds & des mains à la porte , criant Navarre , Navarre. Ma nourrice pensant que c'étoit le Roi mon mari , court vite à la porte ; c'étoit un Gentilhomme , nommé M. de Tejan , qui avoit un coup d'épée dans le coude , un coup de hallebarde dans le bras , & qui étoit encore poursuivi par quatre Archers qui entrèrent tous après lui dans ma

chambre. Lui voulant se garantir , se jetta sur mon lit. Moi sentant ces hommes qui me tenoient , je me jette à la ruelle , & lui après moi , me tenant toujours au travers du corps. Nous criions tous les deux & étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut * que M. de Nançai , Capitaine des Gardes , vint , qui me trouvant en cet état , encore qu'il y eût de la compassion , ne put se tenir de rire. C'est dans le Louvre , c'est dans la chambre de la sœur du Roi , c'est jusques sur son lit qu'on égorge des malheureux qui réclament en vain la foi des serments & des traités ! Nançai qui passoit pour un des plus honnêtes hommes de la Cour , rit à ce spectacle ! il rit dans ces moments d'horreur , dans ce jour à jamais exécration ! Ayant changé de chemise , ajoute cette Princesse , parce que j'étois toute couverte de sang , & m'étant fait jeter un manteau de nuit , je passai à l'appartement de Madame de Lorraine ma sœur. Entrant dans l'antichambre , un Gentilhomme nommé Bourse , se sauvant des Archers qui le poursuivoient , fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moi... Cinq ou six

* Gaspard de la Châtre.

jours après , ceux qui avoient commencé cette partie , connoissant qu'ils avoient failli à leur principal dessein , n'en voulant point tant aux Huguenots qu'aux Princes du Sang , souffroient impatiemment que le Roi mon mari & le Prince de Condé fussent échappés ; & connoissant qu'étant mon mari , nul ne voudroit attenter contre lui , ils ourdirent une autre trame ; ils vont persuader à la Reine ma mere qu'il me falloit démarier. Un jour de fête , que nous devions faire nos Pâques , étant allée à son lever , elle me fit jurer de dire vérité , & me demanda si le Roi mon mari étoit homme , me disant que s'il ne l'étoit pas , elle avoit moyen de me démarier ; je la suppliai de croire que je ne me connoissois pas en ce qu'elle me demandoit , mais qu'enfin puisqu'elle m'y avoit mise , j'y voulois demeurer ; me doutant bien qu'on ne vouloit m'en séparer que pour lui faire un mauvais tour.

*Mémoires
de Sulli.*

Henri IV , dont elle n'avoit point eu d'enfants , se voyant paisible possesseur de la Couronne , lui fit proposer , pour le bien de l'État , de faire casser leur mariage ; elle y consentit de la façon la plus noble , la

plus modeste & la plus défintéressée : loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles ce Prince auroit été obligé de souscrire, elle demanda uniquement qu'on payât ses dettes, & qu'on lui assurât une pension convenable. *L'abaissement de sa condition*, dit Mezerai, *étoit si relevé par la bonté & les autres* ^{*Histoire de la mere & du fils.*} *vertus royales qui étoient en elle, qu'elle n'en fut point à mépris.* Son Palais fut vendu en 1619, quatre ans après sa mort, & l'on commença de bâtir le quai Malaquais sur une partie du terrain qu'occupoient les jardins. Jusqu'alors le fauxbourg Saint Germain n'avoit été que comme ces villages composés de quelques rues dont les maisons sont séparées les unes des autres par des vignes, des prés & des jardins ; en sortant de la Porte de Nesle, située où est à présent la premiere cour du College des Quatre-Nations, on entroit dans la campagne ; la rue Tarranne & la rue Saint Dominique s'appelloient *le chemin aux Vaches*, & les * ^{** C'étoit le pré aux Clercs.*} rues des Petits-Augustins, Jacob, de Saint-Pere, de l'Université, du Bacq, de Verneuil, de Beaune & de Bourbon, n'existoient point encore : on

216 ESSAIS HISTORIQUES

en verra , je crois , la preuve avec plaisir dans une Comédie du grand Corneille , représentée pour la première fois en 1642.

D O R A N T E.

Paris semble à mes yeux un pays de Romans ;
Je croyois ce matin voir une isle enchantée :
Je la laissai déserte , & la trouve habitée :
Quelqu'Amphion nouveau , sans l'aide des Maçons ,
En superbes palais a changé ces buissons.

G É R O N T E.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses ;
Dans tout le pré aux Clercs tu verras mêmes choses ,
Et l'Univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du palais Cardinal ;
Toute une Ville * entiere , avec pompe bâtie ,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.
Le Menteur , Scene V , Acte II.

* Quartier
Richelieu &
Montmartre.

PASSAGE DE LA SEINE AU QUAI
MALAQUAIS , OU DES QUATRE-
NATIONS.

Peu de temps après la paix de Ver-
vins , Henri IV. revenant de la chas-
se , vêtu simplement , & n'ayant avec
lui que deux ou trois Gentilshommes ,
passa la riviere au quai Malaquais ,
à l'endroit où on la passe encore
aujourd'hui.

aujourd'hui. Voyant que le batelier ne le connoissoit pas , il lui demanda ce qu'on disoit de la paix : ma foi je ne fais pas ce que c'est que cette belle paix , répondit le batelier ; il y a des impôts sur tout & jusques sur ce misérable bateau avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. Eh le Roi , continua Henri IV , ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? Le Roi est un assez bon homme , repliqua le rustre , mais il a une Maîtresse à qui il faut tant de belles robes & tant d'affiquets , & c'est nous qui payons tout cela ; passe encore si elle n'étoit qu'à lui , mais on dit qu'elle se fait caresser par bien d'autres. Henri IV , que cette conversation avoit beaucoup amusé , envoya chercher le lendemain ce batelier , & lui fit répéter devant la Duchesse de Beaufort tout ce qu'il avoit dit la veille. La Duchesse , fort irritée , vouloit le faire pendre : vous êtes folle , dit Henri IV ; c'est un pauvre diable que la misère met de mauvaise humeur ; je ne veux plus qu'il paie rien pour son bateau , & je suis sûr qu'il chante-

ra tous les jours *vive Henri, vive Gabrielle.*

Ce bon Roi étoit fier quand il le falloit : il demanda un jour , dit Pierre Mathieu , à l'Ambassadeur de Rodolphe II , si cet Empereur avoit des Maîtresses : *si mon Maître en a , elles sont secretes* , répondit cet Ambassadeur : *il est vrai* , repliqua Henri IV , *qu'il y a des hommes qui n'ont point d'assez grandes qualités pour n'être pas obligés de cacher leurs foiblesses.* Ce même Historien rapporte qu'il lui a entendu dire plusieurs fois que le plaisir seul ne l'attachoit pas à la Duchesse de Beaufort , *qu'elle lui étoit utile au démentement des brouilleries de la Cour ; qu'il lui confioit les avis qu'on lui donnoit sur les courtisans ; qu'elle l'appaisoit , & adoucissoit son humeur & ses chagrins ; de sorte , ajoute cet Historien , qu'elle soutenoit chacun , n'opprimoit personne , & que le plus grand nombre se réjouissoit de sa grandeur & de sa fortune.*

RUE S. SEVERIN.

Au mois de janvier 1474 , les Médecins & Chirurgiens de Paris représenterent à Louis XI , que plu-

Plusieurs personnes de considération étoient travaillées de la pierre , colique , passion & mal de côté ; qu'il seroit très-utile d'examiner l'endroit où s'engendroient ces maladies ; qu'on ne pouvoit mieux s'éclairer qu'en opérant sur un homme vivant , & qu'ainsi ils demandoient qu'on leur livrât un Franc-Archer qui venoit d'être condamné à être pendu pour vol , & qui avoit été souvent fort molesté desdits maux. On leur accorda leur demande ; & cette opération , qui est , je crois , la première qu'on ait faite pour la pierre , se fit publiquement dans le cimetière de l'Eglise Saint Severin. Après qu'on eut examiné & travaillé , ajoute la Chronique , on remit les entrailles dedans le corps dudit Franc-Archer , qui fut recousu , & par l'ordonnance du Roi très-bien pansé , & tellement qu'en quinze jours il fut guéri & eut remission de ses crimes sans dépens , & il lui fut même donné de l'argent.

*Chronique
de Louis XI,
page 213.*

Le cours des événements de la vie est quelquefois bien singulier : il falloit que ce misérable , pour être guéri de la pierre , fût condamné à être pendu ; mais croira-t-on que dans ces temps-là , s'il l'avoit été , son ca-

dayre seroit devenu comme un dépôt précieux de la mort , auquel les Chirurgiens n'auroient pas osé toucher ? La dissection du corps humain passoit pour un sacrilege au commencement du regne de François I , & l'Empereur Charles-Quint fit consulter les Théologiens de Salamanque pour savoir si l'on pouvoit en conscience disséquer un corps afin d'en connoître la structure.

Sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Toulouse on lit ce vers :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.

Ici la mort se plaît à secourir la vie.

Je ne risquerai pas de traduire l'inscription qui est sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Paris :

Consilioque manûque.

Je me trouverois entre deux écueils ; je fâcherois , ou la Faculté de Médecine , ou l'Académie de Chirurgie.

RUE DU TEMPLE.

Les *Templiers* furent ainsi nommés parce que Baudouin II , Roi de Jérusalem , leur donna une maison proche du Temple de Salomon. Leur

Ordre ne subsista pas deux cens ans ; il commença en 1118 & fut aboli en 1312. Villani & la plupart des Historiens assurent qu'un Templier , Prieur de Mont-faucon , près de Toulouse , & un Florentin , nommé *Noffodei* , qui furent leurs délateurs , étoient deux scélérats que le Grand-Maître , pour crime d'hérésie & attendu la vie honteuse qu'ils menoient , avoit condamnés à finir leurs jours en prison. Ces deux misérables firent dire à Enguerand de Marigni, Sur-Intendant des Finances , que si l'on vouloit leur promettre la liberté , & leur assurer de quoi vivre , ils découvroient des secrets dont le Roi pourroit tirer plus d'utilité que de la conquête d'un Royaume. Ce fut sur les dépositions de ces deux hommes que les Templiers qui se trouverent en France , furent tous arrêtés à jour marqué , le 13 d'octobre 1307. Guillaume de Nogaret , si connu par la violence de son caractère , & Frere Imbert , Dominicain , Confesseur du Roi & revêtu du titre d'Inquisiteur , se chargerent de donner à la poursuite de cette affaire toute l'activité possible. On fit des in-

*Nangü con-
sinuat.*

formations de tous côtés , & bientôt on n'entendit plus parler que de chaînes , de cachots , de bourreaux & de buchers. On attaqua jusqu'aux morts ; leurs ossements furent déterrés , & brûlés , & leurs cendres jettées au vent. On accordoit la vie & des pensions à ceux qui se reconnoissoient volontairement coupables ; on livroit les autres aux tortures. Plusieurs qui n'auroient pas craint la mort , épouvantés par l'appareil des tourments , convinrent de tout ce qu'on leur disoit d'avouer ; il y en eut aussi un grand nombre dont la constance ne put être ébranlée ni par les promesses ni par les supplices. On en brûla cinquante-quatre derrière l'Abbaye Saint Antoine , qui tous , au milieu des flammes , protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Le Grand-Maitre , Jacques de Molai , qui avoit été parrain d'un des enfants du Roi , Guy Commandeur d'Aquitaine , fils de Robert II. & de Mahaut d'Auvergne , & frere du Dauphin d'Auvergne , Hugues de Peralde , Grand-Prieur de France , & un autre dont on ignore le nom , après avoir été conduits à Poitiers devant le Pa-

pe , furent ramenés à Paris pour y faire une confession publique de la corruption générale de leur Ordre ; ils en étoient les principaux Officiers, & Philippe le Bel qui n'ignoroit pas qu'on disoit hautement que les richesses immenses que les Templiers avoient apportées de l'Orient , & dont il vouloit s'emparer , étoient la véritable cause de la persécution qu'ils effuyoient , espérait que cette cérémonie en imposeroit au peuple , & calmeroit les esprits effrayés par tant & de si terribles exécutions dans la capitale & dans les provinces. On les fit monter tous les quatre sur un échafaud dressé devant l'Eglise de Notre-Dame ; on lut la Sentence qui modéroit leur peine à une prison perpétuelle ; un des Légats fit ensuite un long discours où il détailla toutes les abominations & les impiétés dont les Templiers avoient été convaincus , disoit-il , par leur propre aveu , & afin qu'aucun des spectateurs n'en pût douter , il somma le Grand-Maitre de parler & de renouveler publiquement la confession qu'il en avoit faite à Poitiers. *Oui je vais parler* , dit cet infortuné vieillard en secouant ses

chaînes & s'avancant jusqu'au bord de l'échafaud, je n'ai que trop long-temps trahi la vérité. Daigne m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu, le serment que je fais, & puisse-t-il me servir quand je comparoîtrai devant ton tribunal. Je jure que tout ce qu'on vient de dire des Templiers est faux; que ce fut toujours un Ordre zélé pour la Foi, charitable, juste, orthodoxe, & que si j'ai eu la foiblesse de parler différemment à la sollicitation du Pape & du Roi, & pour suspendre les horribles tortures qu'on me faisoit souffrir, je m'en repens. Je vois, ajouta-t-il, que j'irrite nos bourreaux, & que le bucher va s'allumer; je me sou mets à tous les tourments qu'on m'apprête, & reconnois, ô mon Dieu, qu'il n'en est point qui puisse expier l'offense que j'ai faite à mes Freres, à la vérité & à la Religion.

*Histoire de
Paris, L. II.*

Le Légat extrêmement déconcerté, fit remener en prison le Grand-Maitre & le frere du Dauphin d'Auvergne, qui s'étoit aussi rétracté: le soir même, ils furent tous les deux brûlés vifs, & à petit feu, dans l'endroit où est aujourd'hui la Statue de Henri IV. Leur fermeté ne se démentit point; ils invoquoient Jesus-Christ & le prioient de soutenir

leur courage ; le peuple consterné & fondant en larmes se jeta sur leurs cendres & les emporta comme de précieuses reliques ; les deux Commandeurs qui n'avoient pas eu la force de se rétracter , furent traités avec douceur. Mezeray rapporte que le Grand-Maître ajourna le Pape à comparoître devant le Tribunal de Dieu dans quarante jours , & le Roi dans un an ; si cet ajournement est vrai , ce fut une prophétie que l'événement vérifia. A l'égard des deux scélérats qui occasionnèrent toute cette procédure , le premier périt dans une mauvaise affaire & l'autre, *Noffodei* , fut pendu pour quelques nouveaux crimes.

Histoire de France.

Choisi. Hist. Ecclésiast.

Voici les abominations qu'on imputoit aux Templiers : qu'à leur réception dans l'Ordre , on les conduisoit dans une chambre obscure où ils renioient Jesus-Christ , & crachoient trois fois sur le Crucifix : que celui qui étoit reçu , baisoit celui qui le recevoit , à la bouche , ensuite *in fine spinæ dorsi* & *in virgâ virili* : qu'ils adoroient une tête de bois doré qui avoit une grande barbe , & qu'on ne montroit qu'aux Chapitres généraux : qu'on leur recommandoit

Processus contra Templarios. Dupuy.

Robert Ga-
guin, Liv. 7,
page 12.

d'être chastes avec les femmes, mais très-complaisants envers les Freres *dès qu'ils en étoient requis* : que s'il arrivoit que d'un Templier & d'une pucelle il naquit un garçon, ils s'assembloient, se rangeoient en rond, se le jettoient les uns aux autres jusqu'à ce qu'il fût mort, *postea igni torrebant eum, exque eliquatâ indè pingedine simulacrum de-*
coris gratiâ ungebant : qu'en Languedoc, trois Commandeurs mis à la torture, avoient avoué qu'ils avoient assisté à plusieurs Chapitres provinciaux de l'Ordre : que dans un de ces Chapitres tenu à Montpellier, & de nuit, suivant l'usage, on avoit exposé *une tête* ; qu'aussi-tôt le diable avoit apparu sous la figure d'un chat ; que ce chat, tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé & répondu avec bonté aux uns & aux autres ; qu'ensuite plusieurs démons avoient aussi apparu sous des formes de femmes, & que chacun des Freres avoit eu sa *chacune*.

Deffenso
Templar. Du-
puy.

Frere Pierre de Boulogne, Procureur-Général de l'Ordre, représenta dans différentes requêtes, qu'il n'étoit pas vraisemblable que des hommes, sur-tout n'y étant poussés par au-

cun motif d'intérêt, renonçassent à la Religion où ils étoient nés, pour croire à une idole, & qu'aucun de ceux qui s'étoient présentés pour entrer dans l'Ordre, n'eût eu horreur de ces abominables mysteres, & ne les eût révélés : que le Roi par ses Lettres avoit promis la liberté, la vie & des pensions aux Templiers qui se reconnoïtroient volontairement coupables, & qu'on avoit livré aux plus cruelles tortures ceux qu'on n'avoit pu séduire par des promesses, ou effrayer par des menaces : qu'il étoit prouvé que plusieurs Templiers étant tombés malades dans les prisons, avoient protesté en mourant, avec toutes les marques du repentir le plus vif & le plus sincere, que les déclarations qu'on avoit exigées d'eux étoient fausses & qu'ils ne les avoient faites que pour se délivrer des horribles tourmens qu'on leur faisoit souffrir : qu'on n'avoit point confronté les témoins aux accusés, & qu'enfin aucun des Templiers qu'on avoit arrêtés dans les autres Royaumes de la Chrétienté, n'avoit déposé rien de semblable aux abominations qu'on leur imputoit en France, où leur

perte avoit été résolue & préparée par tous les moyens que peuvent employer la force & la séduction.

*Ex secundâ
vitâ Clemens
V. p. 37.*

Les Archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen, loin d'avoir égard à ces remontrances, firent décider dans les Conciles de leurs Provinces qu'on traiteroit comme relaps, & comme ayant renoncé à Jesus-Christ, les Templiers qui se rétracteroient de ce qu'ils auroient déclaré à la question; & quelques jours après, conformément à cette barbare & singulière jurisprudence, on en brûla cinquante-neuf dans l'endroit où est aujourd'hui l'hôtel des Mousquetaires noirs. Le récit de l'Evêque de Lodève, historien contemporain, nous représente ces infortunés, dévorés par les flammes, attachant les yeux au Ciel pour y puiser les forces qui leur avoient manqué dans les tortures, & demandant à Dieu de ne pas permettre qu'ils trahissent une seconde fois la vérité en s'accusant, & en accusant leurs freres de crimes qu'ils n'avoient pas commis.

*Chron. de
Montfort.
Duchefne.
T. 5.*

*Fleuri Hist.
Ecclésiast.*

Dans le Concile général de Vienne en Dauphiné, composé de plus de trois cens Archevêques, Evêques &

Docteurs d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne & de France, tous (excepté un Prélat Italien & les Archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen) représenterent qu'il seroit contre l'équité naturelle de supprimer l'Ordre des Templiers avant que de les avoir entendus dans leurs défenses & sur les récusations des témoins, & sans les avoir confrontés à leurs accusateurs, comme ils l'avoient demandé dans toutes leurs requêtes. Le Pape étonné de cette opposition générale à ses intentions, s'écria *que si l'on ne pouvoit pas, par le défaut de quelques formalités, prononcer * juridiquement contr'eux, la plénitude de sa puissance pontificale sup-^{tiæ.} pléeroit à tout, & qu'il les condamne-^{Gurthleri, Hist. Templariorum, num. 141.} roit par voie d'expédient, plutôt que de fâcher son cher Fils le Roi de France. En effet, quelques mois après, dans un Consistoire secret de Cardinaux & d'Evêques, que la complaisance, dit Vertot, ramena à son avis, il cassa & annulla l'Ordre des Templiers: la Sentence portoit que n'ayant pu les juger selon les formes de droit, il les condamnoit d'autorité apostolique & par provision.*

Il est certain qu'ils s'étoient livrés au

Rapin de Thoiras.

*Processus
contra Tem-
plar. Dupuy.
page 130.*

faſte , au luxe , à une vie molle & voluptueuſe : que leur valeur , leur naiſſance , la gloire dont ils s'étoient couverts dans tant de combats , & d'immenses revenus , leur inſpiroient un orgueil , un ton d'indépendance qui n'avoient pu que déplaire infiniment à tous les Souverains : qu'à l'occaſion de leurs privilèges & de leurs poſſeſſions , ils avoient eu des démêlés très-vifs avec la plupart des Evêques : que leurs railleries continuelles ſur la ſainéantiſe & les fraudes pieuſes des Moines , leur avoient attiré de dangereux ennemis ; & qu'enfin Philippe le Bel les accuſoit d'avoir envoyé des ſecours d'argent à Boniface VIII. pendant ſes différends avec ce Pape , & de tenir en toute occaſion des diſcours ſéditieux ſur ſa conduite & ſur celle de ſes deux favoris , Enguerrand de Marigni , Sur-intendant des Finances , & Etienne Barbette , Prévôt de Paris , & Maître des Monnoies.

Marigni étoit de ces hommes qui ſe qualifient Miniſtres d'un Etat & qui n'en ſont que les tyrans ſous l'autorité d'un Maître dont ils corrompent l'équité naturelle en flattant toutes ſes paſſions. Ne pouvant plus imaginer de

nouveaux impôts, il avoit eu recours à la plus pernicieuse des ressources, l'affoiblissement & le haussement des monnoies. Les changements qu'il y fit devinrent si fréquents & furent portés à un tel excès, que la populace de Paris se souleva, pillla la maison d'Etienne Barbette, maltraita dans les marchés les Pourvoyeurs du Roi, l'investit lui-même dans le Temple où il logeoit alors, & empêcha pendant trois jours qu'on n'y portât des vivres. Barbette & Marigni accuserent les Juifs & les Templiers d'avoir fomenté cette sédition. Jamais Prince ne fut plus fier que Philippe le Bel, & sa fierté le rendoit implacable dans sa haine; d'ailleurs il étoit avide, dépenfier, toujours pressé d'argent, & par conséquent obligé de se faire souvent illusion sur les moyens que ses Ministres employoient pour en trouver; il ne leur fut pas difficile de lui faire adopter le projet d'une vengeance qui pourroit faire entrer dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les Templiers avoient apportées de l'Orient. Bientôt le bruit se répandit dans Paris que les Juifs avoient ou-

*Histoire de
Paris.*

*Histoire de
l'Eglise. Du
XIV.
siècle.*

tragé une hostie , profané des vases sacrés & crucifié des enfants le jour du Vendredi-saint ; le peuple qui aime à croire tout ce qui peut exciter sa fureur , ne tarda pas à crier qu'il falloit exterminer ces ennemis du nom Chrétien ; le Ministre les fit tous arrêter dans un même jour , 22 juillet 1306 ; leurs biens furent confisqués ; on ne laissa à chacun que ce qu'il lui falloit pour le conduire hors du Royaume. L'année suivante , on arrêta de la même maniere tous les Templiers qui se trouverent en France , & le terrible tribunal qu'on érigea contr'eux dans chaque province , fut composé d'Evêques & de Moines : l'Archevêque de Sens , frere d'Enguerrand de Marigni , présidoit à celui de Paris.

*Fleuri Hist.
Ecclésiast.*

Clément V. occupoit la chaire de Saint Pierre ; presque tous les Historiens , entr'autres Saint Antonin , Archevêque de Florence , Villani & le Continueur de Nangis , disent que ce Pape faisoit un honteux trafic des choses sacrées ... qu'à sa Cour on vendoit publiquement les bénéfices ... qu'allant de Lyon à Bordeaux , il avoit pillé sur son passage tous les Monastères & toutes les

Fleuri. Ibid.

*Nangis continuat. ann.
1305.*

*Eglises . . . qu'il avoit établi le S. Siege en France pour ne pas se séparer de la Comtesse de Périgord , fille du Comte de Foix , dont il étoit éperdument amoureux ... Philippe le Bel lui ayant offert de le faire élire Pape à six conditions , il avoit juré sur le Saint Sacrement de les exécuter toutes , & que l'extinction de l'Ordre des Templiers en étoit une. Ainsi , lorsqu'il apprit que ce Prince les avoit fait arrêter , s'il marqua de la surprise & de la colere ; s'il écrivit des Lettres pleines d'amertume , ce ne fut , selon quelques Auteurs , que pour ne pas paroître avoir abandonné les droits du Saint Siege. Il est certain qu'il ne tarda pas à s'appaiser : ce très-cher Fils , dit-il dans une de ses Bulles en parlant de Philippe le Bel , n'a point fait arrêter les Templiers * par un motif d'avarice , mais par un véritable zele pour la Religion ; il est très-éloigné de vouloir s'approprier la moindre petite partie de leurs biens . . . nous en avons interrogé nous-mêmes soixante & douze , ajoute - t-il , qui nous ont confessé les abominations qu'on impute à leur Ordre . . . le Grand-Maître en a fait aussi l'aveu à Chinon devant nos Commissaires , les Cardinaux Berenger de Fredole,*

Villani.

Choisi. Hist. Ecclésiast.

Fleuri. Ibid.

** Non γρη
avaritia.*

*Processus
contra Tem-
plar. p. 131.*

*Choisi, Hist.
Ecclesiast.*

Etienne (1) de Suifi & Landolphe de Brancaccio. Le Grand-Maitre, comme presque toute la Noblesse de ce temps-là, ne favoit ni lire ni écrire ; lorsqu'on lui lut à Paris cette déposition qu'il devoit avoir faite à Chinon, il parut très-étonné, fit deux fois le signe de la croix, & s'écria, si ces trois Commissaires étoient d'une autre qualité, je fais ce que je leur proposerois : on lui répondit que des Cardinaux ne recevoient pas des gages de bataille : eh bien, repliqua-t-il, je prie donc Dieu qu'on leur fende le ventre, comme le fendent les Tartares & les Sarrafins aux menteurs & aux faussaires. Vertot dit que pour

(1) Il étoit de la plus basse naissance ; il prit le nom de *Suifi* du village de *Suifi* où il étoit né, à deux lieues de Laon. Il fut élevé par charité dans l'Abbaye de S. Jean de Laon, d'où il vint achever ses études à l'Université de Paris. Une certaine éloquence naturelle jointe à un caractère souple, flatteur & insinuant, lui acquit des protecteurs, & lui fraya le chemin à la fortune. Philippe le Bel le fit Garde des Sceaux. Clement V. le nomma Cardinal. Il mourut en 1311 avec la réputation d'un homme qui toute sa vie s'étoit dévoué aux Grands & à servir leurs passions.

charger davantage le Grand-Maitre & pour le rendre plus criminel, le Greffier avoit apparemment ajouté à sa déposition des circonstances aggravantes. Cela ne justifie pas les Commissaires; un Juge doit-il souscrire un interrogatoire sans l'avoir lu?

Sur les lettres & les instances du Pape, on avoit arrêté les Templiers dans tous les Etats de la Chrétienté: il n'y en eut de condamnés à mort qu'en France & dans le Comté de Provence qui appartenoit alors au Roi de Naples & de Sicile. Le Concile de Vienne, après la suppression générale de l'Ordre, avoit disposé de leurs biens en faveur des * Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem; mais Philippe le Bel ne consentit à s'en dessaisir qu'à condition qu'on lui paieroit préalablement deux cens mille livres pour les frais de la procédure; c'étoit une somme immense dans ces temps-là; cependant Louis Hutin, son successeur, crut devoir demander soixante mille livres de plus, & enfin on convint qu'il auroit les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maisons, les ornements de leurs Eglises, & tous les fruits

* Les Chevaliers de Malthe.

Reg. du Trésor.

& revenus de leurs terres , depuis le 13 d'octobre 1307 jusqu'à l'année 1314. Rapin de Toiras dit *que le Roi d'Angleterre Edouard II , dans l'espérance de profiter de leurs biens , fit tenir à Londres un Synode national où ils furent condamnés ; mais qu'on ne les traita point avec autant de rigueur qu'en France , & que l'on se contenta de les disperser dans des Monasteres pour y faire pénitence , avec une pension modique prise sur leurs* *Hist. Eccles.* *revenus.* L'Abbé de Choisi prétend que les Seigneurs Anglois s'emparerent de tous les biens des Templiers , en disant *que leurs ancêtres les avoient donnés aux Templiers & non pas aux Hospitaliers , & que puisqu'il n'y avoit plus de Templiers , il étoit juste que ces biens revinssent à leurs anciens maîtres.* Le Roi de Castille les unit à son Domaine ; le Roi de Portugal les donna à l'Ordre de Christ qu'il institua , & le Roi d'Arragon s'appropriâ dix-sept forteresses qu'ils possédoient dans le Royaume de Valence. Le Pape (1) eut sa bonne part dans

(1) Dans l'histoire du regne de Philippe le Bel , l'Abbé Veli soutient que Clément V. ne profita point de la dépouille des Templiers , &

cette riche dépouille , sur-tout dans les Etats de Charles II , Roi de Naples & de Sicile , Comte de Provence & de Forcalquier ; il partagea avec ce Prince l'argent & tous les effets mobiliers de ces infortunés.

Enguerrand de Marigni , que le P. Daniel nous représente comme un Ministre d'un grand mérite , avoit pillé les finances , accablé le peuple d'impôts , & ruiné plusieurs particuliers par des vexations inouïes ; il étoit sans foi , sans pitié , & le plus vain & le plus insolent de tous les hommes ; il osa dire en plein Conseil , au Comte de Valois , frere de Philippe le Bel , *c'est*

que *Dupuy* , que l'on a cité , a été incapable de dire que ce Pape en ait profité : voici les propres termes de *Dupuy* : *ces Lettres furent exécutées , & les Templiers condamnés à mort , & exécutés , & leurs biens - meubles confisqués au profit du Comte de Provence qui en fit part au Pape , & les immeubles furent conservés aux Hospitaliers.* Hist. de la condemn. des Templiers. Premier volume, page 57.

La premiere édition de ces Essais Historiques avoit paru cinq ans avant cette Histoire de l'Abbé Veli ; j'y avois cité *Dupuy* ; ainsi c'est m'accuser d'une calomnie.

vous qui avez menti. La veille de l'Ascension 1315, avant le point du jour, comme c'étoit alors la coutume, il fut pendu au gibet qu'il avoit fait lui-même dresser à Montfaucon quelques années auparavant, & *comme maître du logis*, dit Mezeray, *il eut l'honneur d'être mis au haut bout, au-dessus de tous les autres voleurs.* Dix ans après, le Comte de Valois, aussi malade d'esprit que de corps, fit faire des aumônes, & ceux qui les distribuoient, disoient de sa part à chaque pauvre, *priez Dieu pour M. de Marigni & pour M. de Valois.* Le Confesseur de ce Prince, sollicité secrètement par l'Evêque de Beauvais & l'Archevêque de Sens, freres de Marigni, avoit alarmé sa conscience sur la condamnation de ce Ministre, dont le procès, il est vrai, n'avoit pas été instruit selon toutes les formalités requises.

On avoit élevé à Marigni une statue sur les degrés du Palais, auprès de celle de Philippe le Bel; elle fut abattue; j'ai eu la curiosité d'aller la voir dans une petite cour de la prison de la Conciergerie où elle est sans piédestal, & appuyée contre le mur; elle m'a paru d'une bonne at-

titude ; la taille est en courte & assez fournie ; le visage est riant & agréable ; l'habillement descend au-dessous des genoux ; elle a sur la tête une es-
pece de chaperon dont la pointe, qui n'est pas rejetée en arriere , mais entortillée , revient sur l'oreille gauche ; on remarque sur l'habit un baudrier brodé auquel l'épée est attachée.

VIEILLE RUE DU TEMPLE.

Dans cette rue le 23 de novembre 1407 , environ les sept heures & demie du soir , vis-à-vis d'une maison qu'on appelloit alors l'image Notre-Dame , & qui joint le Couvent des Religieuses Hospitalieres de Saint-Gervais , le Duc d'Orléans, frere unique du Roi Charles VI , n'ayant avec lui que deux Ecuyers *montés sur un même cheval*, un (1) Page , & trois valets-de-pied qui marchaient devant pour l'éclairer , fut investi par dix-huit hommes armés , à la tête desquels étoit un Gentilhomme de Nor-

(1) Ce Page , nommé Jacob de Merre , voulut le couvrir de son corps , & fut tué sur lui.

mandie nommé Raoul d'Ocquetonville : ce scélérat , d'un coup de hache d'armes , lui coupa la main dont il tenoit la bride de sa mule , & de deux autres coups lui fendit la tête. On prétend que le lendemain le corps de ce Prince qu'on avoit porté dans l'Eglise des Blancs-Manteaux , jetta du sang (1) lorsque le Duc de Bourgogne , qu'on ne connoissoit point encore pour l'auteur de cet assassinat , & qui vouloit faire bonne contenan-

(1) Il y a de la sympathie & de l'antipathie, même entre les êtres purement matériels. Le sang accoutumé , dit-on , à s'agiter violemment à la vue d'un homme qu'on hait avec fureur , peut contracter une antipathie assez forte pour qu'à l'approche de cet homme il s'agite encore un peu , quoique glacé par la mort.

T. 2. p. 127.

» Il est constant , dit Mezeray , que Richard
 » *Cœur-de-lion* étant venu à Chinon pour célé-
 » brer les funérailles de Henri II. son pere , le
 » corps de ce malheureux pere , privé de vie
 » & n'ayant plus la parole pour reprocher à
 » ce fils son ingratitude & tous les chagrins
 » qu'il en avoit essuyés , lança contre lui du
 » sang en abondance par le nez & par la bou-
 » che , comme s'il se fût efforcé de lui dire ,
 » *soule-toi de ce sang dont tu paroissais altéré.* »

ce,

ce , se présenta pour lui donner l'eau bénite.

*Becmanni
Dissert. de
prod. sangui-
nis.*

Ce Louis I , Duc d'Orléans , joignoit à beaucoup d'esprit la figure

M. de Thou rapporte que Garcias Medicis ayant poignardé son frere , Cosme , Grand-Duc de Florence , leur pere , fit approcher Garcias du corps du mort , dont les plaies jetterent à l'instant du sang.

Liv. 92.

Il sort avec agitation une grande abondance de corpuscules du corps d'un homme qui fait des efforts pour se défendre ; elles s'attachent au meurtrier & à ses vêtements ; elles sont attirées vers leur source naturelle , lorsqu'il approche de celui qu'il a tué ; c'est leur aimant ; elles entrent dans les playes , & donnent assez de mouvement au sang pour en faire couler quelques gouttes.

*Vallemont
Baguette di-
vinatoire.*

L'épreuve , ou le jugement de Dieu par le cercueil , a été long-temps en usage en Allemagne. Lorsqu'un assassin , malgré les informations , restoit inconnu , on dépouilloit entièrement le corps de l'assassiné , on le mettoit sur un cercueil , & tous ceux qui étoient soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat , étoient obligés de le toucher. Si l'on remarquoit quelque mouvement , quelque changement dans les yeux , la bouche , les mains , les pieds , ou quelque autre partie de ce corps ; si la plaie saignoit , celui qui le touchoit dans l'instant de ce mouvement extraordinaire , étoit regardé comme coupable.

Dames galantes.

la plus séduisante ; c'étoit un grand débaucheur des Dames de la Cour & des plus grandes , dit Brantome : un matin en ayant une couchée avec lui dont le mari vint par hazard pour lui donner le bon jour , il cacha la tête de cette Dame , & lui découvrit tout le corps , la faisant voir & toucher nue à ce mari à son bel aise , avec défense , sous peine de la vie , d'ôter le linge du visage . . . & le bon fut que le mari étant la nuit d'après couché avec sa femme , lui dit que M. d'Orléans lui avoit fait voir la plus belle femme nue qu'il eut jamais vue ; mais quant au visage ; qu'il n'en savoit que dire , ayant toujours été caché sous le linge. Cette Dame s'appelloit Mariette d'Anghien & son mari le Sire de Canni de Varennes : de ce petit commerce , ajoute Brantome , sortit ce brave & vaillant bâtard d'Orléans , Comte de Dunois , le soutien de la France & le fléau des Anglois.

La plupart des Historiens font entendre que tandis que la fille d'un Marchand de chevaux , très-gaie & très-jolie , tenoit auprès de Charles VI. la place de la Reine à l'hôtel Saint Paul , le Duc d'Orléans tâchoit de

désennuyer cette Princesse à l'hôtel Barquette ; il venoit de souper avec elle lorsqu'il fut assassiné. Le bruit couroit aussi que dans un bal masqué , derrière une tapisserie , la Duchesse de Bourgogne ne lui avoit pas été cruelle ; qu'il avoit entrepris de s'en faire aimer , en partie par haine contre son mari , & qu'il eut l'indiscrétion de chanter devant lui , dans un souper , une chanson qu'il avoit faite pour cette Princesse , & où elle étoit désignée *par la beauté de ses cheveux noirs*. La chronique ajoute qu'il avoit un cabinet où étoient les portraits de toutes les Dames dont il avoit eu les faveurs , & que le Duc de Bourgogne ayant su que le portrait de sa femme y étoit , résolut de se venger par cet infâme & lâche assassinat.

Ce Duc de Bourgogne étoit fils de Philippe de France qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers , & emmené à Londres avec le Roi Jean son pere. Un jour que le Roi Jean & le Roi d'Angleterre soupoient ensemble , Philippe donna un soufflet au Maître d'hôtel , en lui disant , *où as-tu appris à servir le Roi Anglois avant*

le Roi de France , lorsqu'ils sont à la même table ? Vraiment , mon cousin , lui dit Edouard sans se fâcher , vous êtes Philippe le Hardi. Le courage avec lequel ce jeune Prince avoit combattu à la bataille de Poitiers , n'ayant que quatorze ans , lui avoit mérité ce surnom de *Hardi* ; mais je ne conçois pas pourquoi l'on donna le surnom de Jean *sans peur* au Duc de Bourgogne son fils , dont le cœur inaccessible aux remords étoit sans cesse agité par la crainte qu'on n'attentât sur sa vie. Après l'assassinat du Duc d'Orléans , il fit bâtir , à son * hôtel de Bourgogne , une tour , & dans cette tour une chambre sans fenêtres & dont la porte étoit très-basse ; il la fermoit le soir & l'ouvroit le matin avec toutes les précautions que la frayeur inspire aux scélérats. Il ne se familiarisoit qu'avec les Bouchers ; le Bourreau (1) étoit un de ses courtisans ,

* L'hôtel de la Comédie Italienne en fait partie.

Monstrelet.

Choisi. Hist.

(1) Il se nommoit *Capeluche* , & fut condamné à mort pour plusieurs crimes. Etant sur l'échafaud & voyant que celui qui devoit lui couper le cou , s'y prenoit mal , il se fit délier , arrangea lui-même le billot , regarda si le couelas étoit bien tranchant , tout comme s'il eût voulu , dit le Journal , faire ledit office à un autre ; ensuite il cria merci à Dieu & fut décollé par son valet.

Journal de Paris , 22 Août 1411.

alloit à son lever & lui touchoit dans la main. Les massacres que cet indigne Prince fit commettre dans Paris , ses trahisons envers la France & ses liaisons avec l'Anglois rendront à jamais sa mémoire exécration.

RUE THIBAUTODÉ.

Agnès du Rochier , âgée de dix-huit ans , très-jolie & fille unique d'un riche Marchand de cette rue , qui lui avoit laissé beaucoup de bien , se fit *Récluse* à la paroisse de Sainte Opportune , le 5 d'octobre 1403. On appelloit *Récluses* des filles , ou des veuves , qui se faisoient bâtir une petite chambre joignant le mur de quelque Eglise. La cérémonie de leur *Réclusion* se faisoit avec grand appareil ; l'Eglise étoit tapissée ; l'Evêque célébroit la Messe pontificalement , prêchoit & alloit ensuite lui-même sceller la porte de la petite chambre , après l'avoir bien aspergée d'eau bénite ; on n'y laissoit qu'une petite fenêtre par où la *pieuse Solitaire* entendoit l'Office Divin & recevoit les choses nécessaires à la vie. Agnès du Rochier mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans ; elle étoit

née riche ; elle auroit pu , en visitant les prisonniers & les pauvres malades , contribuer pendant quatre-vingt ans au soulagement de bien des malheureux : elle voulut gagner le ciel sans sortir de sa chambre.

RUE SAINT THOMAS DU LOUVRE.

Vers le milieu de cette rue , cette maison bâtie de pierres & de briques qui appartient aujourd'hui à M. Artaud , étoit , il y a cent ans , l'hôtel de Rambouillet tant célébré par mademoiselle de Scuderi & les autres beaux esprits de ce temps-là. L'hôtel de Longueville étoit l'hôtel de Chevreuse , le berceau de la fronde & de la politique de ce fameux Cardinal de Retz qui eut toutes les grandes qualités qu'il voulut avoir , & qui ne voulut point avoir celles d'un Evêque , d'un citoyen & d'un honnête homme.

*RUE TIRE-BOUDIN ,
anciennement TIRE-V...*

Marie Stuard , femme de François II , passant dans cette rue , en demanda le nom ; il n'étoit pas honnête à prononcer ; on en changea la

derniere syllabe , & ce changement a subsisté. De toutes les rues affectées aux femmes publiques , cette rue , & la rue Brisemiche , étoient les mieux fournies. En 1387 le Pré-vôt de Paris rendit une Ordonnance qui chassoit ces sortes de femmes de la rue * Brisemiche , à la requête du Curé de Saint Merri , & attendu l'indécence de leur domicile si près d'une Eglise & d'un Chapitre. Des Bourgeois s'opposèrent à l'exécution de cette Ordonnance , & entreprirent de maintenir les femmes publiques dans l'ancienne possession où elles étoient de cette rue. Le Parlement , par Arrêt du 21 janvier 1388 , admit l'opposition des Bourgeois , sauf à prononcer définitivement le premier lundi de Carême , sur les nouvelles raisons des parties. Quelque temps après le Curé de Saint Merri trouva le moyen de se venger d'un de ces Bourgeois , en le faisant condamner à faire amende honorable , un dimanche , à la porte de la paroisse , pour avoir mangé de la viande le vendredi.

* Ou Baill-lehoë.

Histoire de Paris, T. 2. l. 14. p. 705.

RUE TIRECHAPE.

La nuit du 20 janvier 1608 , cinq hommes qui amenoient des provisions aux Halles , furent trouvés morts de froid au coin de cette rue. Pierre Matthieu rapporte qu'il entendit dire à Henri IV , à son lever ,
Liv. 3. p. 771. que sa moustache s'étoit gelée au lit , & auprès de la Reine : c'étoit sa femme.

RUE DE LA TIXERANDERIE.

Paul Scarron logeoit au second étage d'une maison au milieu de cette rue ; lui & sa femme (depuis madame de Maintenon) n'avoient , pour tout logement , que deux chambres sur le devant , séparées par l'escalier , une cuisine sur la cour & un cabinet où couchoit un petit laquais. M. de Voltaire dit que Scarron , lorsqu'il se maria en 1651 , logeoit rue d'Enfer ; il y a quatre rues de ce nom dans Paris ; elles ne sont point de la paroisse S. Gervais ; Scarron avoit apparemment délogé ; il mourut âgé de cinquante-neuf ans , le premier d'octobre 1660 , & fut enterré à S. Gervais , paroisse de cette rue Tixeran-

derie. Sa famille , originaire de Piémont , étoit ancienne dans le Parlement de Paris ; M. de Voltaire a raison de dire *que ce fut une fortune pour mademoiselle d'Aubigné , d'épouser cet homme , quoiqu'impotent , & qui n'avoit qu'un bien très médiocre* ; mais l'expression n'est pas juste lorsqu'il ajoute *qu'il étoit disgracié de la nature* ; Scarron avoit été bien fait & d'une figure aimable dans sa jeunesse ; il n'étoit devenu impotent que des suites d'une débauche qu'il fit à l'âge de vingt-sept ans.

*RUES DE LA GRANDE ET DE
LA PETITE TRUANDERIE.*

La petite place du *Puits-d'Amour*, ou de *l'Ariane* , est à la pointe d'un triangle que forment ces deux rues avec celle de Mondétour. Ce puits fut ainsi nommé à l'occasion de la fin malheureuse d'une jeune fille qui s'y précipita & s'y noya, se voyant trompée & abandonnée par son amant ; elle s'appelloit *Agnès Hellebic* , & son pere tenoit un rang assez considérable à la Cour de Philippe-Auguste. Environ trois cens ans après , autre

aventure à ce puits ; un jeune homme , désespéré par les rigueurs de sa maîtresse , s'y jetta , mais avec tant de bonheur qu'il ne se blessa point , & qu'elle eut le temps de lui faire descendre une corde , en l'assurant que désormais elle ne lui seroit plus cruelle. Il voulut marquer sa reconnaissance envers ce puits , & le fit refaire à neuf. *Sauval* dit que de son temps on lisoit encore sur la mardelle , en lettres gothiques & mal gravées :

L'Amour m'a refait
En* 525 tout-à-fait.

✶ Pour 1525.

L'Auteur des *événements nocturnes* prétend qu'un Missionnaire prêchant à Saint Jacques de l'Hôpital , s'éleva avec tant de force & de zèle contre les rendez-vous qu'on se donnoit tous les soirs à ce puits ; contre les chansons qu'on y chantoit ; contre les danses lascives qu'on y dansoit ; contre les serments qu'on s'y faisoit comme sur un autel , de s'aimer toujours ; & contre tout ce qui s'ensuivoit , que les peres & meres , les dévots & les dévotes s'y transportèrent à l'instant & le comblèrent. Je doute de cette anecdote , attendu qu'il n'est guere vraisemblable que

Sauval, qui étoit contemporain, ne l'eût rapportée : il dit seulement, j'ai vu tirer de l'eau à ce puits ; je l'ai vu tari ; présentement il est comblé & à demi ruiné.

Anciennement on appelloit *Tributs*, & par abréviation *Trus*, les impôts qu'on mettoit sur le peuple. De ce mot *Trus*, dit *Pasquier*, vint celui de *Truander* pour dire gourmander & fouler ; T. I. p. 883. parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs, sont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres sur lesquels ils exercent les mandemens du Roi. Il y a toute apparence qu'on donna le nom de *Truanderie* aux rues où les bureaux de ces Fermiers & Receveurs étoient établis.

RUE (1) TROUSSE-VACHE.

Le Cardinal de Lorraine, revenant du Concile de Trente, voulut faire une espèce d'entrée dans Paris, accompagné de plusieurs gens armés ; le Maréchal de Montmorenci, alors Gouverneur de cette capitale, lui envoya di-

De Thou.
L. XXXVII.

(1) Ainsi nommée d'une enseigne, à la Vache trouffée, c'est-à-dire à la queue relevée.

re qu'il ne le souffriroit pas ; le Cardinal répondit avec hauteur & continua sa marche ; Montmorenci le rencontra vis-à-vis des charniers des Innocents , fit main-basse sur son escorte , & son Eminence se sauva dans l'arrière-boutique d'un Marchand de cette rue , où elle resta cachée jusqu'à la nuit , sous le lit d'une servante.

Ce même Cardinal étant à la tête du Conseil , sous le regne de François II. se trouva importuné du grand nombre d'Officiers estropiés , & des veuves d'Officiers tués , qui sollicitoient à la Cour quelques petites pensions pour vivre ; il fit publier à son de trompe , *pour se délivrer , disoit-il , de ces mendiants ,* que tous ceux qui étoient venus à Fontaine-Bleau pour demander quelque chose , eussent à se retirer dans vingt-quatre heures , sous peine d'être pendus à un gibet qu'il fit dresser devant le château. Il mourut dans son lit.

Vie de François de Guise, page 65.

RUE DE VAUGIRARD.

Hist. de Paris. L. XIX. Num. 55.

Sous le regne de François I , le total des loyers de toutes les maisons de Paris ne montoit qu'à la somme de trois cens douze mille livres. Aujourd'hui les

Carmes-Déchauffés, indépendamment du vaste terrain qu'occupent leurs jardins & leur couvent, jouissent de près de cent mille livres de rente en loyers de maisons qu'ils ont fait bâtir dans cette rue & dans les rues adjacentes. Ils n'ont commencé à prendre racine en France qu'en 1611, par une très-petite maison que leur donna un Bourgeois nommé *Nicolas Vivian*. Il faut leur rendre justice; les richesses ne les enorgueillissent pas; ils continuent toujours d'envoyer des Freres quêter dans les maisons.

M. Camus, Evêque de Bellay, pré-^{L'Apocalypse}
tend qu'un seul Ordre de Mendians ^{de Meliton,}
coûte à la Chrétienté *trente quatre millions d'or*, en ne comptant que cent francs pour les habits & la nourriture de chaque Religieux; *ensorte, dit-il, que le Prince le plus tyran n'exige pas de son peuple, pour l'entretien de son luxe & de ses armées, ce qu'en tirent les Mendians...* Vouloir vivre sans travailler, c'est un vol continuel qu'on fait à la Nation & aux véritables pauvres.

Plusieurs célèbres Docteurs ont soutenu que c'est une chose contraire à la Religion & au bon sens, que de fai-

re profession de pauvreté ; que Jesus-Christ , quoiqu'il ait choisi de vivre dans un état de pauvreté , ne l'a pourtant point affecté ; qu'il n'a jamais demandé l'aumône ni fait profession d'une pauvreté volontaire ; qu'il n'a point enseigné que les fideles dussent faire profession de mendier ; qu'au contraire il a posé pour maxime que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix , mais seulement quand ils y sont contraints par la nécessité.

Vivez du travail de vos mains , employez à ce travail utile à la société , le temps que vous employez à tâcher de vous attirer des legs & des aumônes ; pensez qu'il est dit dans la Genèse que Dieu mit l'homme dans le Paradis terrestre pour y travailler & le garder : *Tulit ergo Dominus Deus hominem & posuit eum in Paradiso voluptatis , ut operaretur & custodiret illum.*

RUE VERDELET.

Le Boucher étoit anciennement un furnom glorieux qu'on donnoit à un Général après une victoire , en reconnaissance du carnage qu'il avoit

fait de trente ou quarante mille hommes. Jean de Montigni , Premier Président au Parlement, fut surnommé (1) *le Boulenger* , en reconnoissance des bleds qu'il fit venir à Paris pendant une semaine , & qui conserverent la vie à vingt-cinq ou trente mille personnes. *Voilà de ces actions* , dit Mezeray , *dont je voudrois qu'on tâchât d'éterniser la mémoire par des médailles.* Cet Historien , s'il avoit vécu de nos jours , auroit eu cette satisfaction ; la Provence , en 1747 , a fait frapper une médaille pour laisser à la postérité un monument des obligations qu'elle avoit à M. Bouret.

Lettre écrite par Messieurs les Procureurs du pays de Provence à M. Bouret , Fermier - Général , le 12 mai 1747.

MONSIEUR ,

» Nous sommes très-mortifiés de
» vous voir partir sans vous avoir

(1) Sa famille quitta le nom de *Montigni* pour adopter un surnom si honorable. Il demouroit au coin de cette rue & de la rue Plâtrière.

» donné quelque marque de notre
 » vive reconnoissance ; il n'y a que
 » les sentiments de nos cœurs qui
 » puissent égaler les services que la
 » Province a reçus de vous , & tout
 » ce que nous pourrons faire sera
 » toujours au-dessous de ce que nous
 » vous devons. Nous avons cru que
 » le témoignage le plus sensible que
 » nous pourrions vous donner de nos
 » sentiments , étoit de faire graver une
 » médaille d'or , où seront d'un côté
 » les armes de la Province , avec ces
 » mots : COMITIA PROVINCIAE , & de
 l'autre côté , on lira : STEPHANO-
 MICHAELI BOURET QUOD IUSSU LU-
 DOVICI XV. REGIS CHRISTIANIS-
 SIMI , ET OPE JO. BAPT. DE MA-
 CHAULD GENERALIS ÆRARIÏ MO-
 DERATORIS , PROVINCIAM MAXI-
 MA REI FRUMENTARIÆ PENURIA LA-
 BORANTEM , PROVIDENTISSIME SUS-
 TENTAVIT , HOC GRATI ANIMI MO-
 NUMENTUM PROCURATORES PRO-
 VINCIAE DICANT , CONSECRANT.
 M. DCC. XLVII. » Cela a été
 » ainsi délibéré dans une de nos as-
 » semblées , & nous avons donné nos
 » ordres à Paris pour faire frapper

» cette médaille ; il est fâcheux pour
» nous que nous ne puissions pas vous
» la présenter avant votre départ ;
» nous comptons que dès qu'elle sera
» achevée , vous voudrez bien la re-
» cevoir comme une marque de la
» reconnoissance du Corps de la Pro-
» vince , & du respectueux attachement
» avec lequel nous sommes ,

MONSIEUR ,

Vos très-humbles & très-
obéissantserviteurs. LE
MARQUIS DE PIERRE-
FEU, JULIEN , THO-
MASSIN, LA GARDE,
MICHEL POMIERS ,
Consuls & Assesseurs
d'Aix , Procureurs du
pays.

RUE DE LA VERRERIE.

Les Ordonnances de Charlemagne ,
de S. Louis , de Charles IV , & de
Charles V , contre les jeux défendus ,
font mention des Dez & du Triâtrac ,
& ne parlent point des Cartes : c'est
une preuve qu'elles n'ont été connues
que postérieurement à ces Ordonnan-

ces. Il paroît qu'elles furent inventées vers la fin du regne de Charles V , attendu qu'il en est fait mention dans la chronique de *petit Jehan de Saintré* , lorsqu'il étoit Page de ce Prince. Un Peintre qui demouroit dans cette rue de la Verrerie , nommé Jacquemin Gringonneur , en fut l'inventeur. On lit dans un compte de Charles Poupart , * Argentier de Charles VI , *donné cinquante-six sols Parisis à Jacquemin Gringonneur , Peintre , pour trois jeux de cartes à or & à diverses couleurs , de plusieurs devises , pour porter devers ledit Seigneur Roi , pour son * éba-*

* Surintendant des Finances.

Registre de la Chambre des Comptes.

* Pendant les intervalles de sa funeste maladie.

tement. On joue , dit M. de Croufaz , pour se débarrasser de la conversation des fots ; il y a donc bien des fots ! Il y a aussi bien des excommuniés ! Le Concile de Mayence , tenu en 813 , sépare de la Communion des Fidéles , les Ecclésiastiques & les Laïques qui joueront aux jeux de hazard.

Conc. Mog. Can. 14.

L'avidité du gain nous a rendus plus polis que nos ancêtres ; ils ne jouoient point sur leur parole , & lorsqu'on n'avoit pas d'argent pour payer à la fin du jeu , on étoit obli-

gé de donner des nantissements pour la somme qu'on devoit. En 1368 , le Duc de Bourgogne , dit le Labou-^{Histoire de Philippe de Bourgogne, T. 1. p. 94.}reur , ayant perdu soixante francs à la paume contre le Duc de Bourbon , Messire Guillaume de Lyon & Messire Guy de la Trimouille , leur laissa , faite d'argent , sa ceinture , laquelle il donna encore depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt francs par lui perdus au même jeu.

En 1676 on représenta sur le^{Théâtre Fr. T. 11. p. 472.} théâtre de l'hôtel de Guenegaud , une Comédie de Thomas Corneille , en cinq Actes , intitulée *le Triomphe des Dames* , qui n'a point été imprimée , & dont le *Ballet du Jeu de Piquet* étoit un des intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord , avec leurs hallebardes , pour faire faire place ; ensuite les Rois arriverent successivement , donnant la main aux Dames , dont la queue étoit portée par quatre esclaves : le premier de ces esclaves représentoit la Paume ; le second , le Billard ; le troisieme , les Dés ; le quatrieme , le Trictrac. Les Rois , les Dames & les Valets , après avoir formé , par leurs danfes , des tierces

& des quatorzes ; après s'être rangés , tous les noirs d'un côté & les rouges de l'autre , finirent par une contredanse où toutes les couleurs étoient mêlées confusément & sans fuite.

Je crois que cet intermede n'étoit pas nouveau , & qu'il n'étoit que l'esquisse d'un grand Ballet exécuté à la Cour de Charles VII , & sur lequel on eut l'idée du jeu de Piquet , qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du regne de ce Prince. Combien de personnes jouent tous les jours à ce jeu fans en connoître tout

*Mémoires
pour l'Hist.
des Sciences
& des Beaux-
Arts. ann.
1710.*

le profond mérite ! Une dissertation , que je crois du Pere Daniel , prouve qu'il est symbolique , allégorique , politique , historique , & qu'il renferme des maximes très-importantes sur la guerre & le gouvernement. *As* est un mot latin qui signifie *une piece de monnoie , du bien , des richesses*. Les *As* au piquet ont la primauté , même sur les Rois , pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre , & que lorsqu'un Roi n'en a pas , sa puissance est bien foible. *Le Treffle* , herbe si commune dans les prairies , signifie qu'un Général ne doit jamais cam-

per son armée en des lieux où le fourage peut lui manquer , & où il seroit difficile d'en transporter. Les *Piques* & les *Carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent être toujours bien fournis : les *Carreaux* étoient des especes de fleches fortes & pesantes qu'on tiroit avec l'arbalète , & qu'on nommoit ainsi parce que le fer en étoit quarré. Les *Cœurs* représentent le courage des chefs & des soldats. David , Alexandre , César & Charlemagne sont à la tête des quatre Quadrilles ou couleurs de Piquet , pour signifier que quelque nombreuses & quelque braves que soient les troupes , elles ont besoin de Généraux aussi prudents que courageux & expérimentés.

Quand on se trouve dans une position fâcheuse , dans un camp désavantageux , & dans l'impuissance de disputer la victoire , il faut tâcher que la perte que l'on va faire soit la plus petite qu'il sera possible : c'est ce qui se pratique au Piquet ; si le fond de notre jeu est mauvais , si les *As* , les *Quintes* & les *Quatorzes* sont contre nous , il faut se précautionner en tâ-

chant d'avoir le point , pour prévenir le pic & le repic ; il faut donner des gardes aux Rois & aux Dames pour éviter le capot.

* Hector de
Galard.

Sur les cartes des quatre Valets , on lit les noms d'Ogier , de Lancelot , deux preux du temps de Charlemagne , de la Hire (1) & d'Hector* , deux Capitaines de distinction sous le regne de Charles VII. Le titre de *Varlet* étoit anciennement honorable , & les plus grands Seigneurs le portoient jusqu'à ce qu'ils eussent été faits *Chevaliers*. Les quatre valets au piquet représentent donc la Noblesse , comme les dix , les neufs , les huit & les sept désignent les soldats.

(1) Pendant que les Anglois étoient les maîtres de Paris & de la moitié de la France , on prétend que la Hire , à qui Charles VII. montrait les apprêts d'un ballet & demandoit ce qu'il en pensoit , lui répondit : *ma foi , Sire , je pense qu'on ne sauroit perdre plus gaiement un Royaume*. On rapporte de ce même la Hire que prêt à fondre sur l'ennemi , il se mettoit à genoux , les mains jointes , & faisoit cette prière : *Dieu , je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi , s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire*. Il croyoit avoir bien dévotement prié.

L'anagramme d'*Argine*, nom de la dame de treffle, est *Regina* : c'étoit la Reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La belle *Rachel*, dame de carreau, c'étoit *Agnès Sorel*. La Pucelle d'Orléans étoit représentée par la chaste & guerrière *Pallas*, dame de pique, & Isabeau de Baviere, par *Judith*, dame de cœur : ce n'est pas la Judith de l'ancien testament ; mais l'Impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, qu'on avoit accusée d'être très-galante, qui causa tant de troubles dans l'Etat, & dont la vie par conséquent avoit beaucoup de rapport avec celle d'Isabeau de Baviere.

Il est aisé de reconnoître Charles VII. sous le nom de *David*, donné au Roi de pique. David, après avoir été long-temps persécuté par Saül son beau-pere, parvint à la Couronne de Judée ; mais au milieu de ses prospérités il eut le chagrin de voir son fils Absalon se révolter contre lui ; Charles VII, après avoir été déshérité & proscrit par Charles VI. son pere, reconquit glorieusement son Royaume ; mais les dernières années de sa vie furent troublées par l'esprit inquiet & le mauvais

caractere de son fils (depuis Louis XI.) qui osa lui faire la guerre, & qui fut même la cause de sa mort.

On voit qu'un jeu de cartes, à la faveur d'un commentaire, peut s'attirer autant de considération que bien des Auteurs Grecs & Latins.

RUE DES VIEILLES ÉTUVES.

Bollandus.
T. 1. Janua-
rii. p. 165.

Greg. Tur.
Hist. L. 10.
cap. 10.

L'usage des Étuves étoit anciennement aussi commun en France, parmi le peuple, qu'il l'est & l'a toujours été dans la Grece & dans l'Asie; on y alloit presque tous les jours. Saint Rigobert fit bâtir des bains pour les Chanoines de son Eglise, & leur fournissoit le bois pour chauffer l'eau. Grégoire de Tours parle de Religieuses qui avoient quitté leur Couvent parce qu'on s'y comportoit dans le bain avec peu de modestie. Le Pape Adrien I. recommandoit au Clergé de chaque paroisse d'aller se baigner processionnellement tous les jeudis en chantant des Pseaumes.

Il paroît que les personnes que l'on prioit à dîner ou à souper, étoient en même-temps invitées à se baigner : *Le Roi & la Reine, dit la Chronique de Louis XI, firent de grandes* * *cheres dans plusieurs*

* Grands festins.

plusieurs hôtels de leurs Serviteurs & Officiers de Paris ; entr'autres , le dixieme de septembre mil quatre cent soixante-sept , la Reine , accompagnée de Madame de Bourbon , de Mademoiselle (1) Bonne de Savoye sa sœur & de plusieurs autres Dames , soupa en l'hôtel de (2) Maître Jean d'Au-
vet , Premier Président en Parlement , où elles furent reçues & festoyées très-noblement , & on y fit quatre beaux bains , richement ornés , croyant que la Reine s'y baigneroit , ce qu'elle ne fit pas , se sentant un peu mal disposée , & aussi parce que le temps étoit dangereux ; & en l'un desdits bains se baignerent Madame de Bourbon & Mademoiselle de Savoye , & dans l'autre bain , à côté , se baignerent Madame de Monglat & Perrette de Châlon bourgeoise de

(1) On n'appelloit que Mademoiselle la femme même d'un Prince jusqu'à ce qu'il eût été fait Chevalier.

(2) On appelloit un Chevalier Messire ou Monseigneur. Le Parlement n'étoit originairement composé que de Chevaliers , d'où lui est resté la qualification de Nosseigneurs de Parlement. Quand les gens de loi commencerent à y prendre séance vers 1360 , on ne les appelloit que Maîtres , fussent-ils Présidents & même Premiers Présidents.

Paris... Le mois suivant, le Roi soupa à l'hôtel du Sire Denis Hesselin, son Panetier, où il fit grande chere, & y trouva trois beaux bains, richement tendus, pour y prendre son plaisir de se baigner; ce qu'il ne fit pas, parce qu'il étoit enrhumé, & qu'aussi le temps étoit dangereux.

La cérémonie du bain étoit une de celles qu'on observoit le plus exactement à la réception d'un Chevalier.

*Glossaire de
Ducange.
T. 2. p. 357.*

» Quand un *Ecuyer* viendra à la Cour
» pour recevoir l'Ordre de Chevalerie,
» il sera très-noblement reçu par les
» Officiers de la Cour... Deux *Ecuyers*
» d'honneur, sages & bien instruits en
» courtoisies & nourritures & au fait de
» la Chevalerie, seront chargés de tout
» ce qui regardera *ledit Ecuyer*... Ils
» enverront chercher le barbier, &
» accommoderont un bain avec de la
» toile en dedans & en dehors de la
» cuve; & la barbe & les cheveux de
» l'*Ecuyer* seront faits & coupés en
» rond... Le Roi commandera à son
» Chambellan de mener dans la cham-
» bre de l'*Ecuyer* les plus gentils & les
» plus sages Chevaliers qui seront pré-
» sents, pour qu'ils lui enseignent l'or-
» dre & le fait de la Chevalerie; & les

» Menestriers marcheront devant les-
 » dits Chevaliers, chantant, dansant &
 » s'ébatant jusqu'à la porte de la cham-
 » bre dudit *Ecuyer*, & quand les *Ecuyers*
 » d'honneur entendront les Menestriers,
 » ils dépouilleront l'*Ecuyer* & le met-
 » tront tout nud dans le bain... & le
 » premier des Chevaliers s'agenouillera
 » par-devant la cuve, en lui disant en
 » secret : Sire, à grand honneur est
 » pour vous ce bain, & puis lui en-
 » seignera le fait de la Chevalerie le
 » mieux qu'il pourra; ensuite il lui met-
 » tra de l'eau du bain sur l'épaule, &
 » feront de même, l'un après l'autre,
 » les autres Chevaliers.

Charles VI, voulant faire *Chevaliers* Louis & Charles d'Anjou, ces deux Princes, dit la Chronique, parurent d'abord comme de simples *Ecuyers*, n'étant vêtus que d'une longue tunique de drap gris-brun, sans aucun ornement. On les mena dans la chambre où leurs bains étoient préparés; ils s'y plongerent; on leur donna ensuite l'habit de *Chevalier*, de soie * vermeille, * Cramoisi.
 fourré de * menu-vair, la robe traî- * Petit-gris.
 nante, avec le manteau fait en maniere de chappe. Après le souper, on

les conduisit à l'Eglise pour y passer la nuit en prières , selon la coutume. Le lendemain matin , le Roi , revêtu du manteau Royal , entra dans l'Eglise , précédé de deux Ecuyers qui portoient deux épées nues , la garde en haut , & d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Après la Messe qui fut célébrée par l'Evêque d'Auxerre , les deux jeunes Princes se mirent à genoux devant le Roi ; il leur donna l'accolade & leur ceignit le baudrier de Chevalerie ; le Sire de Chauvigni leur chaussa les éperons , & l'Evêque leur donna sa bénédiction.

Pendant le repas , dit une ancienne Ordonnance , le nouveau Chevalier ne mangera , ni ne boira , ni ne se remuera , ni ne regardera çà & là , non plus qu'une nouvelle mariée.

Il y avoit en Angleterre un Ordre de Chevaliers du Bain ; le nouveau Chevalier , le jour de sa réception , dînoit avec le Roi ; lorsqu'on sortoit de table , le chef de cuisine entroit & lui montrant son grand couteau , le menaçoit de lui couper ignominieusement les éperons , s'il n'étoit pas fidele au serment qu'il venoit de faire.

RUE VIVIENNE.

En 1628 , un jardinier , fouillant la terre pour déraciner un arbre dans l'endroit où se tient aujourd'hui *la Bourse* , y trouva neuf cuirasses qui avoient été faites pour des femmes ; on n'en pouvoit pas douter à la façon dont elles étoient relevées en bosse & arondies sur l'un & l'autre côté de l'estomac. Quelles étoient ces Héroïnes , & dans quel siècle vivoient-elles ? c'est ce que je n'ai pu découvrir ; j'ai seulement trouvé dans Meze-
Histoire de France. T. 2 p. 98.
 ray , année 1147 , à l'article de la croisade prêchée par S. Bernard , que plusieurs femmes ne se contenterent pas de prendre la croix , mais qu'elles prirent aussi les armes pour la défendre , & composèrent des escadrons de leur sexe , rendant croyable tout ce qu'on a dit des prouesses des Amazones.

Les Français , lorsqu'ils conquièrent les Gaules , n'avoient pour toute arme défensive que le bouclier. La supériorité du nombre peut les accabler , mais ne les étonne jamais , dit Sidonius
Sidonius Apollinar. Paneg.
 Apollinaris ; le courage qui les animoit , est encore peint sur leur front , même après

la mort..... leurs habits sont courts & leur serrent la taille , ajoute-t-il ; ils vont au combat la tête nue , & la vitesse avec laquelle ils fondent sur leurs ennemis , semble égaler celle du javelot qu'ils ont lancé. Ce ne fut que sous le regne des fils de Clovis qu'ils s'accoutumerent à porter le casque & la cuirasse , comme les Romains & les Gaulois qu'ils avoient subjugués. Les Seigneurs de certains fiefs , sous la seconde race , & tous les Chevaliers , sous la troisieme , portoient un plastron de fer ; sur ce plastron , le (1) *gobisson* ; sur le *gobisson* , le (2) *haubert* , & sur le *haubert* , la

Milice Fran-
çoise , T. I.
p. 396.

(1) Le *gobisson* ou *gambesson* , espece de pourpoint de taffetas rembourré de laine , & piqué ; il servoit à rompre l'effort du coup de lance qui sans percer le *haubert* , auroit pu faire des contusions.

(2) Le *haubert* ou la *jacque de mailles* , tunique faite de petits anneaux de fer , à laquelle on accrochoit les chausses qui étoient aussi faites de pareils anneaux & qui couvroient la jambe. Le *heaulme* garantissoit la tête , le visage & le chignon du cou. On appelloit *visiere du heaulme* une petite grille qu'on pouvoit relever pendant le combat pour prendre l'air. Dans les Tournois , les épées étoient larges de quatre doigts , afin qu'elles ne pussent pas passer à tra-

cotte (1) *d'armes*. Je ne fais pas si ce *harnois* étoit plus pesant & plus incommode , comme le prétend le P. Daniel , que l'armure complete de fer qui commença d'être en usage sous le regne de Philippe le Bel , & (2) qui couvroit l'homme d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds ; mais je crois qu'en se rendant presque invulnérable par l'une & l'autre façon de s'armer , on s'exposoit en même-temps à une mort cruelle , par la difficulté de se relever lorsqu'on étoit renversé de cheval : il paroît qu'alors on se tuoit moins qu'on ne s'affommoit. *Nous avions*, dit Philippe de Comines en parlant de la bataille de Fornoue , *grande sequelle*

vers les trous de cette grille.

(1) La *cotte d'armes* étoit du drap le plus fin, & quelquefois d'étoffe d'or ou d'argent ; on y mettoit ses armoiries ; elle étoit faite comme la soubreveste des Mousquetaires.

(2) En 1638 M. Desnoyers , Secrétaire d'Etat , écrivit au Maréchal de Châtillon : » Le
» Roi désire que vous fassiez distribuer , par
» Messieurs les Intendants , à la Cavalerie Fran-
» çaise , les armures qui sont à Montreuil , &
» que vous obligiez les Cavaliers à les porter
» sous peine d'être dégradés de noblesse ; c'est

* Fantassins
qui accom-
pagnent
l'homme
d'armes.

de * valets & de serviteurs qui tous étoient à l'environ de ces hommes d'armes Italiens , & en tuerent la plupart ; presque tous ces valets avoient haches à couper bois dont ils rompoient les visières des armets & leur donnoient de grands coups sur la tête ; car ces hommes d'armes étoient bien mal aisés à tuer , tant étoient fortement armés , & ne vis tuer nul où il n'y eût trois ou quatre hommes à l'environ. Quel horrible droit de la guerre ! Hélas , dit Charron , on choisit les ténèbres , on se cache , on ne se livre qu'à la dérobée au plaisir de produire son semblable ; au lieu qu'on le détruit en plein jour , en sonnant la trompette , en remplissant l'air de fanfares ! Il n'est pas honnête , ajoute-t-il , de s'entretenir de certaines choses , tandis qu'on parle avec orgueil d'un sabre & d'une pique ; ce qui sert à tuer l'homme , est une marque de Noblesse ; on dore , on enrichit une

» à vous , Monsieur , & à M. le Maréchal de
» la Force , à leur faire connoître combien il
» importe à l'Etat & à leur propre conserva-
» tion , de n'aller pas tous les jours combattre
» en pourpoint , des ennemis armés depuis les
» pieds jusqu'à la tête. «

épée, on s'en pare..... Le Philosophe Charron , répond gravement un critique , voudroit-il donc qu'on étalât publiquement & qu'on ornât de rubans & de perles ce que la pudeur oblige de cacher ?

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Ainsi nommée parce qu'elle est bâtie sur un fonds appartenant à l'Université & qu'on appelloit *le pré aux Clercs*.

Anciennement l'Université étoit très-puissante dans l'Etat ; dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses privilèges , elle fermoit ses écoles ; les Prédicateurs devenant tout-à-coup enrhumés , cessoient de prêcher , & les Médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit & crioit ; la Cour étoit obligée de céder & de satisfaire l'Université.

RUE ZACHARIE.

Il n'y a pas long-temps qu'on voyoit encore sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue & de la rue Saint Séverin , une pierre de deux pieds en quarré , où l'on avoit gravé différentes figures ; les principales

étoient celles d'un homme renversé de cheval , & d'un autre à qui une Dame mettoit sur la tête un (1) *chapeau de roses*. On lisoit au haut ces mots , *au vaillant Clary* , & au bas , *en dépit de l'envie*. C'étoit un monument que la sœur de Guillaume Fouquet , Ecuyer de la Reine Isabeau de Baviere , osa faire mettre sur sa maison , à la gloire du Sire de Clary , son parent , dans le temps que la Cour irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay , le poursuivoit & vouloit le faire périr sur un échafaud. Pierre de Courtenay , Chevalier Anglais & favori de son maître , étoit venu à Paris pour défier à la lance & l'épée , Guy de la Trimouille Porte-Oriflame , uniquement parce que la Trimouille passoit pour un des hommes de France des plus braves & des plus adroits. Lorsqu'ils eurent rompu plusieurs lances l'un contre l'autre , en présence de toute la Cour , le Roi ne voulut pas permettre qu'ils se battissent à l'épée ,

(1) C'étoit le prix que le servant d'amour recevoit de sa très-honorée Dame , dont les blanches mains le posoient sur son chef.

puisqu'il n'y avoit entr'eux qu'une ému-
 lation de gloire , & qu'aucun sujet de
 querelle ne leur avoit mis les armes à
 la main. Courtenay , en s'en retour-
 nant , passa chez la Comtesse de S. Pol ,
 sœur du Roi d'Angleterre ; il y répéta
 plusieurs fois qu'aucun Français n'avoit
 osé s'éprouver contre lui. *Le Sire de Cla-*
ry, dit la Chronique de S. Denis , crut
qu'il étoit de son honneur de faire sa que-
relle de l'injure que ce bravache faisoit à sa
Nation , & lui proposa , du consentement
même de la Comtesse , le champ-clos
pour le lendemain , & s'y porta si vaillam-
ment qu'il le mit hors de combat tout chargé
de coups. Il n'y a personne , ajoute la
Chronique , qui n'estime cette action digne
d'un parfait Chevalier , & qui ne demeure
d'accord qu'il châtia justement l'orgueil de
cet Anglais ; mais les jugements de la Cour
ne s'accordent pas toujours avec le mérite
des personnes ; il y a des intérêts particu-
liers qui en décident tout autrement que le
public ; le Duc de Bourgogne qui envioit au
Sire de Clary la gloire qu'il avoit enlevée à
la Trimouille , son favori , changea l'espece
de l'affaire ; il dit que c'étoit un crime im-
pardonnable à un particulier d'avoir osé
 * prendre une journée sans permission

Le Labou-
 reur. Liv. 3.
 page 111.

* Se battre.

(1) du Roi , & le fit poursuivre avec tant de rigueur que ce brave Chevalier fut long-temps en peine ; & je l'ai vu chercher sa sûreté tantôt deçà tantôt delà , de crainte que ce qu'il n'avoit entrepris que pour la gloire de l'Etat , ne fût expié dans son sang comme s'il eût trahi la Patrie.

Il est bien singulier que les hommes de ce temps-là , qui prenoient tant de précautions contre la mort en se revêtant de fer depuis la tête jusqu'aux pieds , courussent le monde pour chercher querelle & se battre sans sujet , comme la Trimouille & Courtenay.

*Trois mille
Anglois.

Il paroît que la formule des cartels de l'ancienne Chevalerie subsistoit encore du temps de Henri IV ; le fameux Comte d'Essex , qui commandoit les *Troupes que la Reine Elizabeth avoit envoyées à ce Prince en 1591 , écrivit à l'Amiral (2) André de Villars-Brancas , *si vous voulez combattre vous-même à che-*

(1) Il étoit défendu de se battre sans la permission du Roi , ou des Juges préposés pour connoître si l'on devoit accorder le combat.

(2) Il commandoit dans Rouen ; Henri IV. assiégeoit cette ville.

val, ou à pied, je maintiendrai que la querelle du Roi est plus juste que celle de la Ligue; que je suis meilleur que vous, & que ma Maîtresse est plus belle que la vôtre. Que si vous refusez de vous battre seul, j'en menerai vingt avec moi, le moindre desquels sera une partie digne d'un Colonel, ou soixante, le moindre étant Capitaine. L'Amiral lui répondit, à l'égard de la conclusion de votre lettre par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi, je vous dirai que vous en avez menti, & mentirez toutes les fois que vous voudrez le maintenir, aussi bien que vous mentirez lorsque vous voudrez dire que la querelle que je soutiens pour la défense de ma Religion, ne soit pas meilleure que celle de ceux qui s'efforcent de la détruire; & quant à la comparaison de votre Maîtresse à la mienne, je veux croire que vous n'êtes pas plus véritable sur cet article qu'aux deux autres; toutefois ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. Ce deffi n'eut pas de suite.

Chron. nov.

Mezeray.

c. 3. p. 990.

Dans l'ancienne Chevalerie on faisoit choix d'une Dame à qui, comme à l'Etre suprême, on rapportoit tous ses sentiments, toutes ses pensées & toutes ses actions; je suis étonné qu'aucun Au-

teur n'ait remarqué l'origine de cette galante dévotion dans les mœurs des Germains nos ancêtres : *ils croient* , dit Tacite , *qu'il y a quelque chose de divin dans les femmes.*

Fin du premier Volume.



ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.
TOME PREMIER.



